



CARMIGNAC
INVESTING IN YOUR INTEREST

RAPPORT LOI ENERGIE-CLIMAT

ARTICLE 29

CARMIGNAC GESTION SA, JUIN 2023



SOMMAIRE

SECTION A - INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 29 DE LA LOI RELATIVE À L'ÉNERGIE ET AU CLIMAT

1.	DÉMARCHE GÉNÉRALE DE L'ENTITÉ	5
2.	MOYENS INTERNES DÉPLOYÉS	19
3.	PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE	24
4.	STRATÉGIE D'ENGAGEMENT ET POLITIQUE DE VOTE	27
5.	INFORMATIONS RELATIVES À LA TAXONOMIE EUROPÉENNE ET AUX COMBUSTIBLES FOSSILES.....	38
6.	STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC L'ACCORD DE PARIS	40
7.	STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ	48
8.	PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG DANS LA GESTION DES RISQUES.....	54
9.	PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE	58

SECTION B - RÉSUMÉ DES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES (PAI) SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ

1.	DÉCLARATION SUR LES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES (PAI) DES DÉCISIONS D'INVESTISSEMENT SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ	60
2.	RAPPORT PAI CARMIGNAC GESTION SA	80



SECTION A

**INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE
L'ARTICLE 29 DE LA LOI RELATIVE À L'ÉNERGIE ET
AU CLIMAT**

1

DÉMARCHE GÉNÉRALE DE L'ENTITÉ

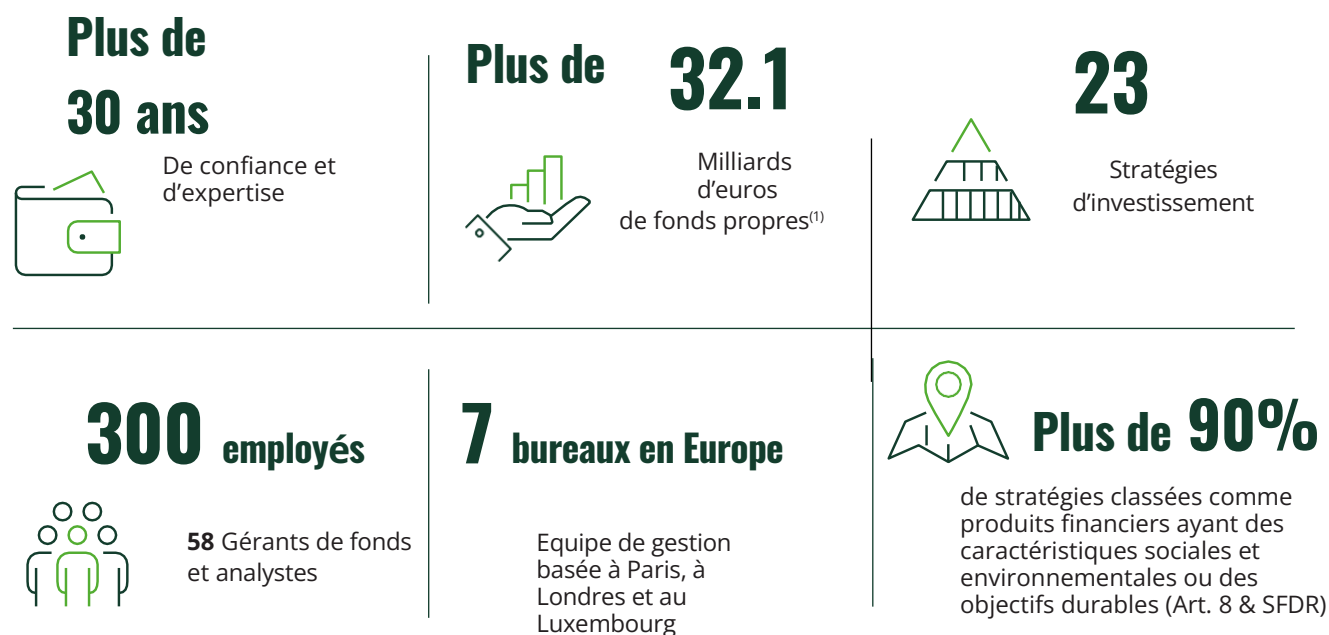
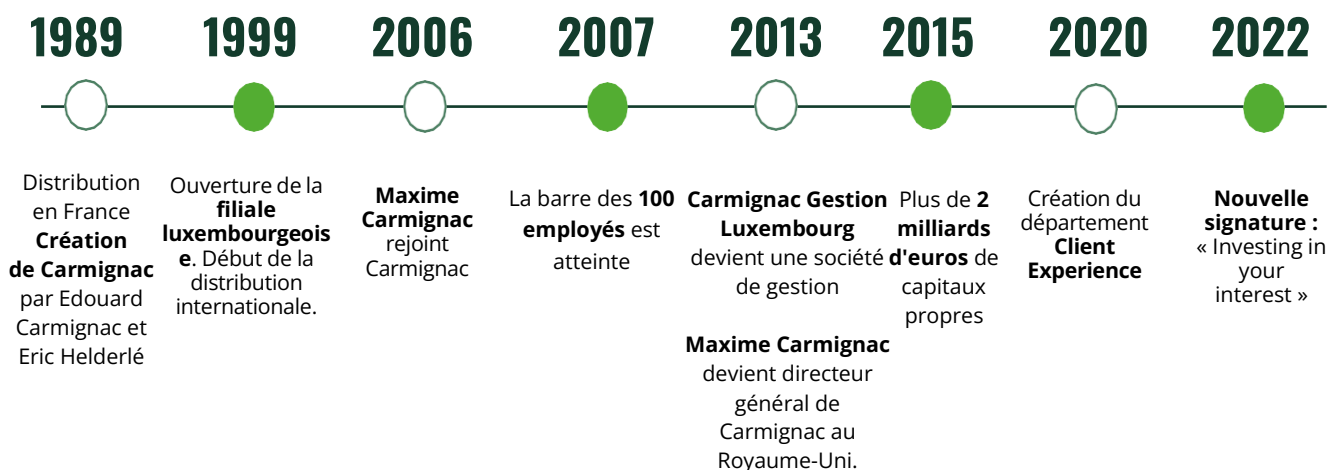


Carmignac est une société de gestion d'actifs fondée en 1989 sur trois principes fondamentaux toujours d'actualité : un esprit entrepreneurial, la perspicacité humaine et un engagement actif. Notre équipe de gérants de portefeuille garde la liberté et le courage d'effectuer une analyse indépendante des risques, de la traduire en convictions fortes et de les mettre en œuvre. Notre mission est de créer de la valeur pour nos clients et d'avoir une empreinte positive sur la société et l'environnement, en intégrant les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans nos processus d'investissement et en usant, en tant qu'actionnaire actif de notre influence auprès des entreprises.

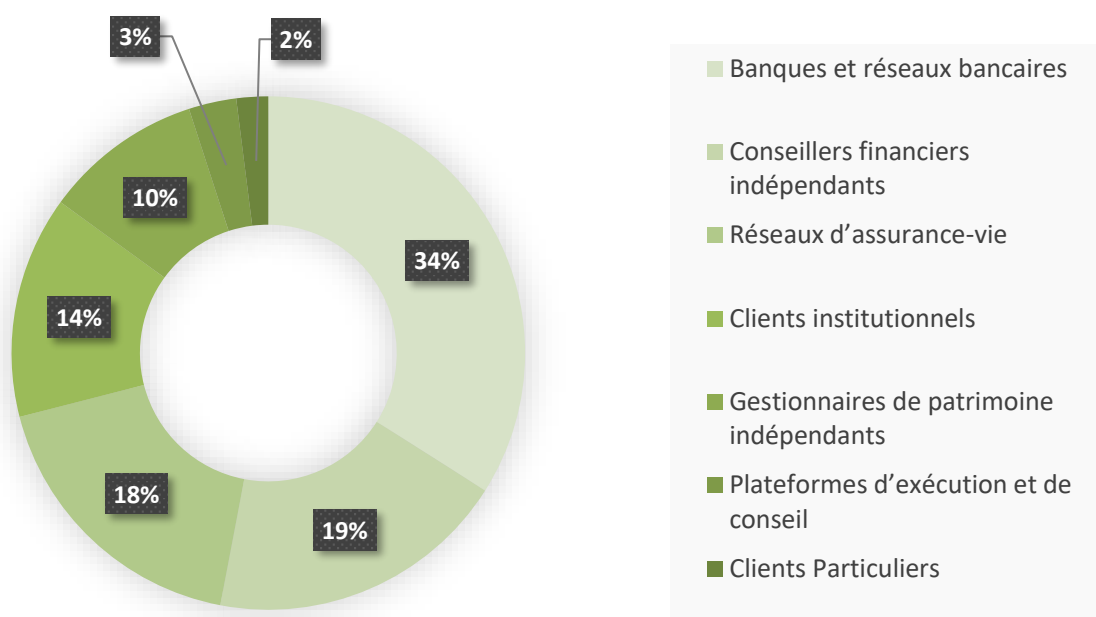
Notre culture collaborative de débat, de travail sur le terrain et de recherche interne signifie que nous améliorerons toujours l'analyse des données avec une vision humaine afin de mieux gérer la complexité et d'évaluer les risques cachés.

Nous sommes à la fois des gestionnaires et des partenaires actifs, engagés auprès de nos clients, nous assurons la transparence de nos décisions d'investissement et nous en sommes toujours responsables. Avec un capital entièrement détenu par la famille Carmignac et ses collaborateurs, Carmignac est aujourd'hui l'un des principaux gestionnaires d'actifs en Europe, opérant à partir de sept bureaux différents.

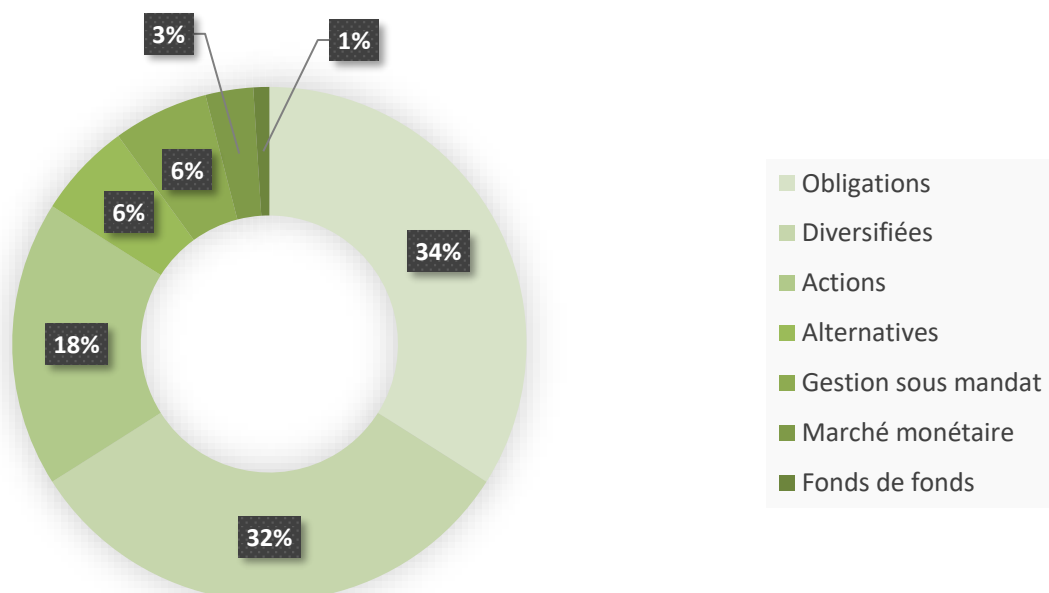
Aujourd'hui, comme tout au long de notre histoire, nous nous engageons à faire plus et mieux pour gérer activement l'épargne de nos clients sur le long terme.



Actifs sous gestion par clients*

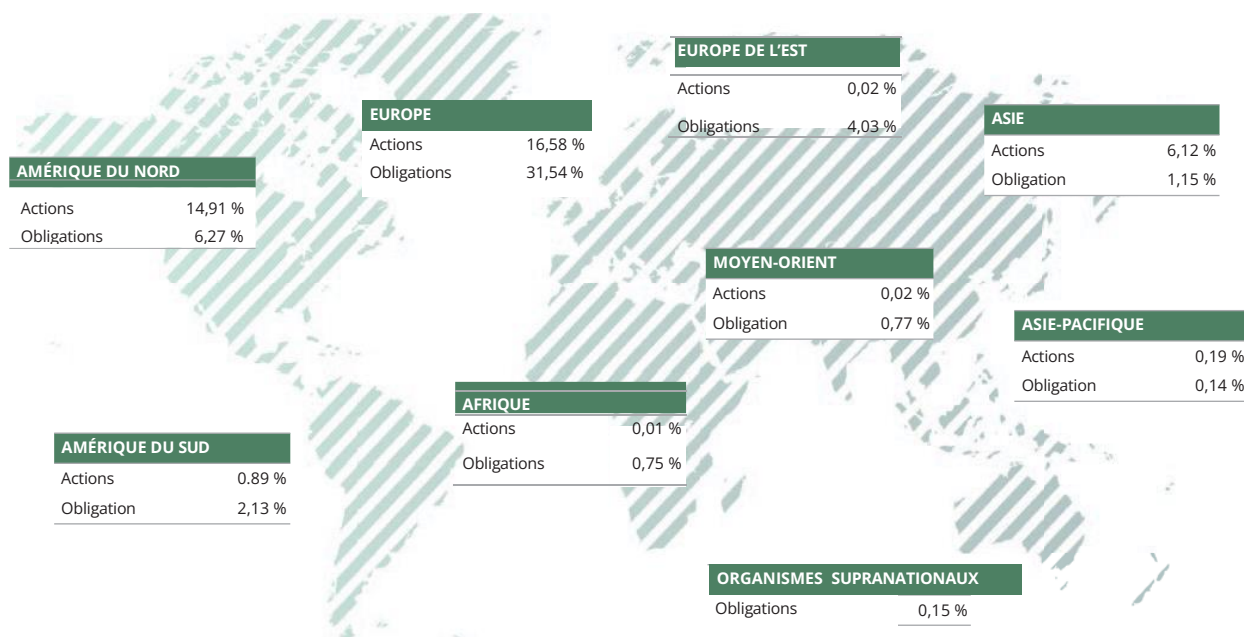


Actifs sous gestion par stratégie en million d'euros*



*Source : Données au 31/12/2022 pour le Groupe Carmignac.

NOS ACTIFS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE*



A l'origine, Carmignac s'appuyait sur les conseillers en investissement français pour distribuer ses produits. Aujourd'hui, la principale clientèle de distributeurs de Carmignac se compose de grands conseillers indépendants, de banques de détail et privées, de réseaux d'assurance et de clients institutionnels. Ces réseaux de distribution sont implantés majoritairement dans les principaux pays d'Europe continentale, et au Royaume-Uni, où Carmignac peut utiliser son modèle de distribution tiers bien établi.

* Source : Données au 31/12/2022 pour le Groupe Carmignac.

NOTRE RAISON D'ÊTRE

Notre mission est de créer de la valeur pour nos clients et de générer des résultats positifs pour la société et l'environnement. En tant qu'investisseurs actifs, nous utilisons nos droits d'actionnaires pour inciter les entreprises à améliorer leur gouvernance, leur empreinte carbone et leur gestion du capital humain. Notre indépendance nous affranchit des obligations de résultats à court terme. Elle nous permet de voir plus loin que l'existant et de prendre en compte la trajectoire des entreprises. Nous conjugons liberté et discipline grâce à une analyse quantitative propre en perspective par nos gérants et analystes.

NOS CONVICTIONS ET NOTRE STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Notre objectif est de gérer activement l'épargne de nos clients qui sont les clients finaux de nos réseaux de distributeurs. Pour atteindre les objectifs d'épargne à long terme de nos clients, nous adoptons une approche d'investissement fondée sur des convictions dans le cadre d'un nombre restreint de stratégies.

Grâce à :



UNE RECHERCHE INDÉPENDANTE ET PROPRIÉTAIRE

Les décisions d'investissement s'appuient sur des recherches indépendantes et fondamentales qui nous offrent une compréhension des entreprises sur lesquelles nous pouvons allouer du capital.



LA SYNERGIE DES IDÉES

Notre culture d'entreprise favorise le travail d'équipe, le partage d'idées et la diversité culturelle et géographique.



UNE APPROCHE FONDÉE SUR LES CONVICTIONS

Cette synergie encourage les analystes et les gérants de portefeuille à partager leurs idées d'investissement.



LA GESTION DES RISQUES

La capacité à gérer efficacement les risques de marché constitue l'un des fondements du style de gestion de Carmignac depuis de nombreuses années.

LA DURABILITÉ AU COEUR DE NOTRE APPROCHE D'INVESTISSEMENT



INTÉGRATION : L'analyse extra-financière complète l'analyse financière classique afin d'identifier les risques en matière de durabilité des entreprises dans l'univers d'investissement, avec une couverture de plus de 90 % des positions en actions et obligations privées. Concernant la politique d'intégration ESG 2022⁽³⁾, et pour en savoir plus sur le système START, veuillez consulter notre site internet⁽⁴⁾.



EXCLUSION : Nous évitons les entreprises et les secteurs qui sont en conflit avec nos principes et valeurs, par exemple les producteurs de tabac ou les sociétés minières de charbon. Nous vous invitons à consulter notre Politique d'exclusion⁽²⁾ sur notre site internet.



VOTE ET ENGAGEMENT : en tant qu'actionnaire actif, nous engageons régulièrement le dialogue sur les risques importants avec les entreprises dans lesquelles nous investissons. Ces actions d'engagement peuvent avoir lieu individuellement avec l'entreprise dans laquelle nous investissons ou en collaboration avec d'autres investisseurs. Nous utilisons également nos droits de vote pour voter contre la direction d'une entreprise lorsque nous avons engagé un dialogue avec elle et que nous décidons d'intensifier notre engagement ou lorsque la politique ou le comportement d'une entreprise ne répond pas à nos attentes ESG minimales dans le cadre de notre politique de vote. Nous vous invitons à consulter les sections Engagement et Vote du présent rapport pour en savoir plus. En outre, nous publions notre Politique de vote⁽⁴⁾ et notre Politique d'engagement⁽⁵⁾ ainsi que notre rapport d'engagement actionnarial sur notre site internet.

Carmignac est signataire depuis 2012 des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) soutenus par les Nations Unies.

Carmignac estime avoir un rôle à jouer non seulement pour le compte de ses clients, dans le cadre de son devoir fiduciaire d'investir de manière durable, mais également au sein du secteur, pour échanger sur les meilleures pratiques et collaborer afin de garantir une approche d'investissement harmonisée au profit de la société et de la planète. À cet égard, en devenant signataire des PRI en 2012, nous avons pu progresser chaque année pour appliquer chacun des 6 principes d'investissement responsable au sein de l'ensemble de notre gamme de fonds.

Dans la dernière évaluation des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations unies (2020), Carmignac a obtenu la note A+ dans les catégories « Stratégie et Gouvernance » et « Actions cotées - Incorporation », et s'est vu attribuer la note A dans les autres catégories, « Actions cotées - Actionnariat actif », « Obligataire - Dette souveraine (SSA) », « Obligataire - Dette privée financière » et « Obligataire - Dette privée non financière ».

(1) Politique d'exclusion: https://carmidoc.carmignac.com/SRIEXP_FR_fr.pdf

(2) Stratégie de sortie du charbon : https://carmidoc.carmignac.com/SRICOS_FR_fr.pdf

(3) Politique de Vote : https://carmidoc.carmignac.com/SRIVP_FR_fr.pdf

(4) Politique d'Engagement : https://carmidoc.carmignac.com/ESGEP_FR_fr.pdf

Communication avec nos investisseurs sur l'ESG/ISR

L'ensemble des documents réglementaires et commerciaux sont rassemblés au sein de la section « Investissement Durable » du site internet de Carmignac ainsi que sur la page de chaque fonds. Carmignac met à disposition des investisseurs la documentation constitutive de son dispositif ESG/ISR comme les politiques (politique d'intégration ESG, politique d'exclusion, politiques climat) en matière de finance durable, émis au nom de la société :

- Politique d'intégration ESG
- Politique d'exclusion
- Politique d'engagement
- Politique de vote/Rapport de vote
- Politique de résultat en matière de durabilité
- Rapport Loi Energie Climat Article 29
- Politique climat

Carmignac consolide également au sein de cette section les Codes de transparence des portefeuilles. Concernant les informations précontractuelles et périodiques des fonds, celles-ci sont synthétisées sur chacune des pages « fonds » du site internet. Ces informations évoluent avec la réglementation pour prendre en compte les informations nécessaires requises. Carmignac produit également pour les fonds concernés une fiche de reporting mensuelle incluant les données ESG mises à jour sur un pas mensuel.

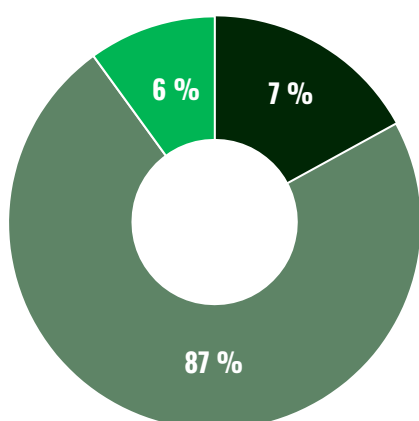
CLASSIFICATIONS ESG DES FONDS

En tant qu'investisseurs actifs, nous sommes pleinement conscients que l'investissement responsable n'est plus un thème d'investissement en soi, mais qu'il devient une composante essentielle du monde de demain. Nous avons suivi les récentes évolutions influentes dans le domaine de la finance durable, telles que les exigences en matière de reporting SFDR, de la Taxonomie verte de l'UE, de la Directive sur les marchés d'instruments financiers (MiFID II) et du Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat (TCFD), qui visent à introduire un ensemble de normes exigeantes en matière de finance durable. Compte tenu de l'importance pour nos clients de notre alignement sur ces normes de durabilité, ainsi que sur les labels nationaux (par exemple, le label « ISR » en France et le label « Towards Sustainability » en Belgique), nous avons pris des mesures pour revoir la composition de nos fonds et intégrer davantage les considérations ESG dans notre gamme de produits afin de respecter leurs critères respectifs.

Le Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans les services financiers (SFDR)⁽¹⁾ est un règlement européen visant à introduire plus de transparence en matière d'investissements durables et à permettre aux investisseurs de comparer les produits financiers sur des critères comparables.

Concrètement, pour une société de gestion d'actifs, appliquer le SFDR revient notamment à classer ses fonds en trois catégories : Article 9, Article 8 ou Article 6.

RÉPARTITION DE NOS ENCOURS SELON LES ARTICLES SFDR*



- **L'ARTICLE 9** regroupe les fonds ayant des objectifs durables spécifiques et mesurables.
- **L'ARTICLE 8** rassemble ceux faisant la promotion de critères environnementaux et/ou sociaux.
- **L'ARTICLE 6** réunit ceux ne soutenant pas un objectif durable, mais qui intègrent une gestion des risques en matière de durabilité.

LISTE DES PRODUITS FINANCIERS DE CARMIGNAC GESTION SA ET SA CATÉGORIES SFDR

Classification SFDR (Règlement (EU) 2019/2088)

Nom du fonds commun de Placement (FCP) de Carmignac Gestion SA	ISIN	Classe d'Actifs	Encours sous Gestion (€M) au 30/12/2022	ARTICLE 6 ¹	ARTICLE 8 ²	ARTICLE 9 ³
Carmignac Patrimoine	FR0010135103	Multi-Actifs	7 752,70		●	
Carmignac Securite	FR0010149120	Obligataire Global	5 403,02		●	
Carmignac Investissement	FR0010148981	Actions Globales	2 976,51		●	
Carmignac Emergents	FR0010149302	Actions Emergentes	803,96			●
Carmignac Court Terme*	FR0010149161	Monétaire	969,99	●		
Carmignac Long-Short European Equities	FR0010149179	Long-Short Europe	988,64		●	
Carmignac Investissement Latitude	FR0010147603	Actions Monde	144,56		●	
Carmignac China New Economy	FR0013467024	Actions Chine	94,55		●	
Carmignac Credit 2025	FR0013515970	Obligataire Monde	170,80	●		
Carmignac Profil Reactif 100	FR0010149211	Fonds de Fonds	71,68	●		
Carmignac Profil Reactif 75	FR0010148999	Fonds de Fonds	76,09	●		
Carmignac Profil Reactif 50	FR0010149203	Fonds de Fonds	159,21	●		

LISTE DES PRODUITS FINANCIERS DE CARMIGNAC GESTION SA ET SA CATÉGORIES AMF -Doctrine AMF (DOC-2020-03)

Nom du fonds commun de Placement (FCP) de Carmignac Gestion SA	ISIN	Classe d'Actifs	Encours sous Gestion (€M) au 30/12/2022	CATEGORIE 1 Communication centrale	CATEGORIE 2 Communication réduite	CATEGORIE 3 Absence de communication
Carmignac Patrimoine	FR0010135103	Multi-Actifs	7 752,70	●		
Carmignac Sécurité	FR0010149120	Obligataire Global	5 403,02		●	
Carmignac Investissement	FR0010148981	Actions Globales	2 976,51	●		
Carmignac Emergents	FR0010149302	Actions Emergentes	803,96	●		
Carmignac Court Terme*	FR0010149161	Monétaire	969,99			●
Carmignac Long-Short European Equities	FR0010149179	Long-Short Europe	988,64		●	
Carmignac Investissement Latitude	FR0010147603	Actions Monde	144,56	●		
Carmignac China New Economy	FR0013467024	Actions Chine	94,55	●		
Carmignac Credit 2025	FR0013515970	Obligataire Monde	170,80			●
Carmignac Profil Reactif 100	FR0010149211	Fonds de Fonds	71,68			●
Carmignac Profil Reactif 75	FR0010148999	Fonds de Fonds	76,09			●
Carmignac Profil Reactif 50	FR0010149203	Fonds de Fonds	159,21			●

■ FCP Non couvert par ce rapport (<500M€) ■ FCP Couvert par ce rapport (€ >500M)

* La gestion du fonds Carmignac Court Terme est déléguée à BNP Paribas AM, et de ce fait, Carmignac Gestion SA s'appuie sur les informations du délégataire.

¹ Article 6 : Fonds décrivant uniquement la façon dont sont intégrés les risques en matière de durabilité et l'évaluation de leur impact.

² Article 8 : Un fonds est dit "article 8" s'il promeut les caractéristiques ESG en même temps que d'autres objectifs financier.

³ Article 9 : Fonds ayant un objectif d'investissement durable.

Chez Carmignac, nous sommes fiers d'avoir plus de **90%** de nos encours répondant aux exigences des Articles 8 ou 9, dont **18%** Catégorie Article 9 à fin Décembre 2022.

CADRE D'ANALYSE DES EXTERNALITÉS ESG

Nous pensons que les investisseurs disposent d'un champ d'action significatif pour contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Les entreprises peuvent avoir un impact sur la société et l'environnement par le biais des produits qu'elles vendent et des services qu'elles offrent. Afin de garantir que «personne ne soit laissé pour compte» (la promesse centrale de l'Agenda 2030 pour le Développement Durable), les ODD peuvent servir de guide pour aider les investisseurs à comprendre comment leurs investissements peuvent contribuer à des externalités positives et significatives. Pour plus d'informations sur les ODD, veuillez consulter le site <https://sdgs.un.org/goals>. Chez Carmignac, notre cadre d'analyse des externalités propriétaire associe les activités commerciales à neuf des 17 ODD. Nous considérons que ces neuf ODD sont «investissables», ce qui signifie que les entreprises dans lesquelles nos fonds peuvent investir sont capables de soutenir les avancées vers l'atteinte de ces objectifs, à travers leurs produits et services. Les ODD investissables identifiés par Carmignac sont les suivants :

FOCUS SUR 9 ODD⁴



⁴ Dans le cadre de notre démarche d'investisseur responsable, Carmignac Gestion utilise les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies comme illustrations des externalités positives de ses investissements. Les logos et les icônes ainsi les droits de conception des ODD sont et restent la propriété des Nations Unies. Carmignac Gestion est signataire des PRI des Nations Unies mais n'est en aucun cas affilié aux Nations Unies. Les Nations Unies n'ont pas approuvé le contenu ou les données qui font le lien avec les logos et les icônes des ODD. Tous les contenus et données relatives à chaque ODD de l'ONU sont compilés par Carmignac.

Les entreprises alignées sont identifiées grâce aux données sur les revenus des entreprises. Pour ce faire, nous avons créé un système propriétaire de classification des activités commerciales que nous avons mis en correspondance avec les ODD. Ce système utilise des données brutes de chiffre d'affaires des entreprises provenant de FactSet pour identifier les entreprises qui exercent ces activités commerciales et qui sont donc alignées sur les ODD.

Pour être considérée comme alignée sur les ODD selon notre cadre d'analyse, une entreprise doit tirer au moins 50 % de ses revenus d'activités commerciales qui ont une contribution positive à au moins un des neuf ODD énumérés ci-dessus. Dès qu'une entreprise dépasse ce seuil de 50 %, nous considérons qu'elle est « alignée » et nous considérons l'ensemble de l'exposition économique d'un fonds à cette entreprise lors du calcul de l'alignement au niveau du fonds. Les entreprises détenues par un fonds peuvent ne pas avoir une proportion suffisante de revenus provenant d'activités commerciales qui sont positivement « alignées » sur les ODD, de sorte que l'alignement global d'un fonds sur les ODD investissables peut ne pas atteindre 100 %. Ce cadre nous a permis de classer sept de nos fonds actions Article 9 selon le règlement SFDR en situant à 50% de l'actif net du portefeuille le minimum d'alignement avec les Objectifs de Développement Durable mentionnés ci-dessus.



AFFILIATIONS SPÉCIFIQUES AUX CRITÈRES ESG

L'adhésion à des affiliations offre différents niveaux d'opportunités de collaboration et de participation. Lorsque nous devenons affiliés, nous veillons à ce que leur objectif et leur mission leur permettent de s'attaquer aux risques ESG importants et d'identifier les risques de marché ou systémiques, tels que le changement climatique par exemple. Notre politique est de rechercher la collaboration lorsque les intérêts sont alignés et que les objectifs sont fondés sur des questions importantes. Toute collaboration est effectuée conformément aux règles applicables en matière d'antitrust, de conflits d'intérêts et d'action de concert.

NOM DE L'AFFILIATION	OBJECTIF	RÔLE DE CARMIGNAC
 https://www.climateaction100.org/ Date de signature : 27/10/2019	Une initiative menée par des investisseurs pour s'assurer que les plus grandes entreprises émettrices de gaz à effet de serre dans le monde prennent les mesures nécessaires pour lutter contre le changement climatique.	Signataire. Carmignac collabore également à deux actions d'engagement de CA 100+. Nous prévoyons de fournir plus de détails sur notre implication à l'avenir.
 TOBACCO FREE PORTFOLIOS https://tobaccofreeportfolios.org/ Date de signature : 01/12/2019	Une initiative menée par des investisseurs pour s'assurer que les plus grandes entreprises émettrices de gaz à effet de serre dans le monde prennent les mesures nécessaires pour lutter contre le changement climatique.	Supporter. Conformément à la pratique de longue date de Carmignac visant à exclure les entreprises productrices de tabac, nous avons formalisé en 2018 notre engagement à ne pas investir dans les sociétés impliquées dans la production de tabac, celles qui détiennent une participation importante dans de telles sociétés, ainsi que celles qui sont impliquées dans la distribution en gros du tabac (> 5 % du chiffre d'affaires de la société) ou dans la fourniture de composants de cigarettes, tels que les filtres (> 5 % du chiffre d'affaires de la société). Pour en savoir plus, veuillez consulter notre politique d'exclusion disponible sur notre site internet : https://carmidoc.carmignac.com/SRIEXP_UK_en.pdf
 https://shareaction.org/	Cette initiative vise à rassembler les investisseurs pour accélérer l'action des entreprises en matière de changement climatique dans les secteurs clés.	Membre. Carmignac encourage également les entreprises dans lesquelles elle investit à s'aligner sur les objectifs de cette initiative.

NOM DE L’AFFILIATION**OBJECTIF****RÔLE DE CARMIGNAC**

<https://www.unpri.org/>

Date de signature : 14/06/2012

Les PRI sont soutenus par les Nations Unies, mais n'en font pas partie. Ils encouragent les investisseurs à utiliser l'investissement responsable pour améliorer les performances et mieux gérer les risques. Ils collaborent également avec les décideurs politiques dans le monde, mais ne sont associés à aucun gouvernement.

Signataire. Les PRI exigent la publication annuelle d'informations concernant les activités de financement et l'intégration des critères ESG. Sur la base d'un rapport auto-rempli, Carmignac est notée sur des critères de durabilité. Dans l'attente des résultats de l'évaluation 2021, Carmignac est notée A+ dans les résultats de l'évaluation 2020 des PRI des Nations Unies pour les modules « Stratégie et gouvernance » et « Actions cotées - Incorporation ».



<https://www.fsb-tcfd.org/>

Date de signature : 05/01/2020

Le Conseil de stabilité financière a créé la TCFD afin d'améliorer et d'accroître la communication des informations financières relatives au climat.

Supporter. Dans le cadre de ses actions d'engagement, Carmignac encourage également les entreprises dans lesquelles elle investit à aligner leurs informations sur le cadre de la TCFD.

Outre les affiliations décrites ci-dessus, nous sommes membres des autres affiliations suivantes liées à la gestion d'actifs :

European Fund and Asset
Management Association
(EFAMA)



The Investment
Association (IA)



Association Française
de la Gestion Financière
(AFG)



Association of the
Luxembourg Fund
Industry (alfi)



L'adhésion et la participation active aux affiliations nous permettent d'établir des relations de travail avec des acteurs essentiels du secteur de la finance dans le but d'améliorer le fonctionnement des marchés. Bien que ces organisations ne se concentrent pas uniquement sur les questions ESG, elles jouent également un rôle important dans ce domaine. Par exemple, Carmignac est représentée au Comité d'investissement responsable de l'EFAMA. Au niveau de notre gamme de produits financiers, nous soutenons le Label ISR, accrédité pour 12 de nos fonds et le Label Towards Sustainability accrédité pour 6 de nos fonds.



2

MOYENS INTERNES DÉPLOYÉS

NOS RESSOURCES EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

MOYENS HUMAINS

L'équipe de gestion de Carmignac Gestion SA s'appuie sur une organisation globale organisée autour d'un rendez-vous périodique du groupe Carmignac qui se réunit plusieurs fois par semaine (actions, obligations et macro-economie) et qui rassemble l'ensemble des gérants de portefeuille, les analystes sectoriels et analystes ESG.

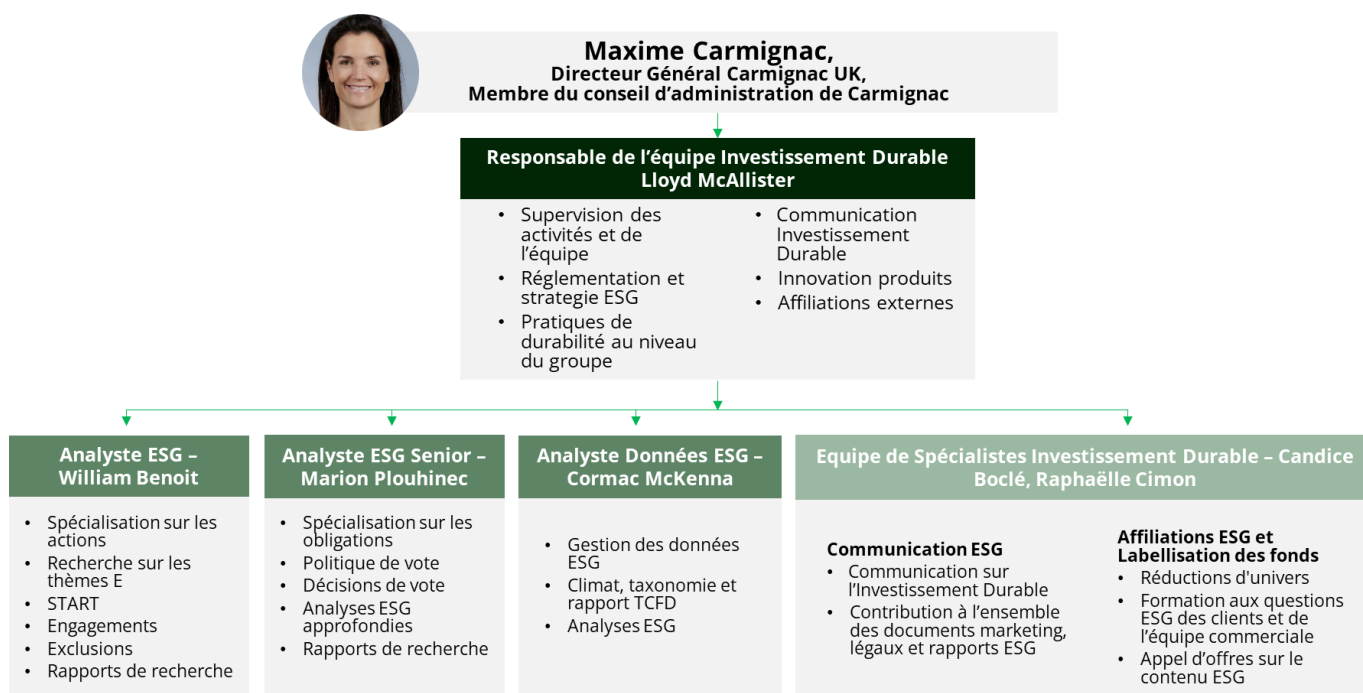
Les gérants et les analystes sont donc directement responsables de la mise en œuvre et du suivi des critères ESG dans leur portefeuille. Cependant, dans le cadre de l'organisation de la société de gestion,

l'équipe de gestion s'appuie sur le support de l'équipe Investissement Durable.

L'équipe Investissement Durable est une équipe globale, en charge du développement et du suivi du dispositif de gestion ESG de Carmignac.

Lloyd McAllister, arrive en décembre 2022, en sa qualité de Responsable de l'équipe Investissement Durable, a pour rôle de superviser la mise en œuvre du processus d'intégration ESG, la communication avec les investisseurs, la recherche sur des thématiques ESG et la définition (ou la formalisation) de critères extra-financiers aux produits de la gamme. Lloyd McAllister reporte directement à Maxime Carmignac, membre du conseil d'administration de Carmignac Gestion SA. Au sein de cette organisation globale, Carmignac identifie 8 employés à plein temps (7 internes et 1 externe) comme intervenant de manière exclusive sur la thématique de l'ESG, sur un total de 308 employés, soit 2.6% des effectifs totaux, au niveau du groupe (au 31 décembre 2022). Il est toutefois important de mentionner que la thématique de l'ESG est pleinement intégrée à l'activité de la société de gestion et au dispositif de contrôle associé. Aussi, l'ensemble des membres de l'équipe de gestion de portefeuille, ainsi que les équipes de contrôle (notamment le département « Risk Management » et « Conformité et Contrôle Interne ») ou les équipes support interviennent également quotidiennement sur la thématique ESG dans le cadre de la conduite de leurs activités.

Veillez trouver ci-dessous l'organigramme des ressources humaines dédiées à l'ESG :



Le dispositif de gestion ESG est intégré à cette organisation : l'équipe Investissement Durable, indépendante de l'équipe de gestion, consolide différentes données de recherche ESG dans un outil propriétaire nommé START et dont le fonctionnement est détaillé dans la politique d'intégration ESG de Carmignac. Cette équipe s'assure également de la cohérence et de la disponibilité des résultats de la recherche ESG/ISR dans l'outil Verity afin d'offrir à l'équipe de gestion une source d'information centralisée concernant la recherche financière et la recherche ESG/ISR. L'équipe s'appuie sur les ressources humaines et technologiques de la société de gestion.

Chaque analyste ESG est spécialisé (Environnement, Social ou Gouvernance) et travaille étroitement avec l'équipe de gestion. Ces analystes interviennent également pour des missions et études spécifiques (recherches thématiques, contribution à une analyse approfondie, livres blancs, ...). L'analyse ESG porte sur l'ensemble des fonds sur les actifs actions, dettes privées et souveraines. Les analystes financiers et les gestionnaires de portefeuille ont la responsabilité finale de l'évaluation des risques ESG et de leur mise en œuvre dans les décisions d'investissement. L'équipe ESG effectue un suivi des indicateurs de risques ESG dans l'outil START, ainsi que des controverses au moyen de l'outil ISS au sein de l'univers d'investissement des portefeuilles « actions » et « crédit ».

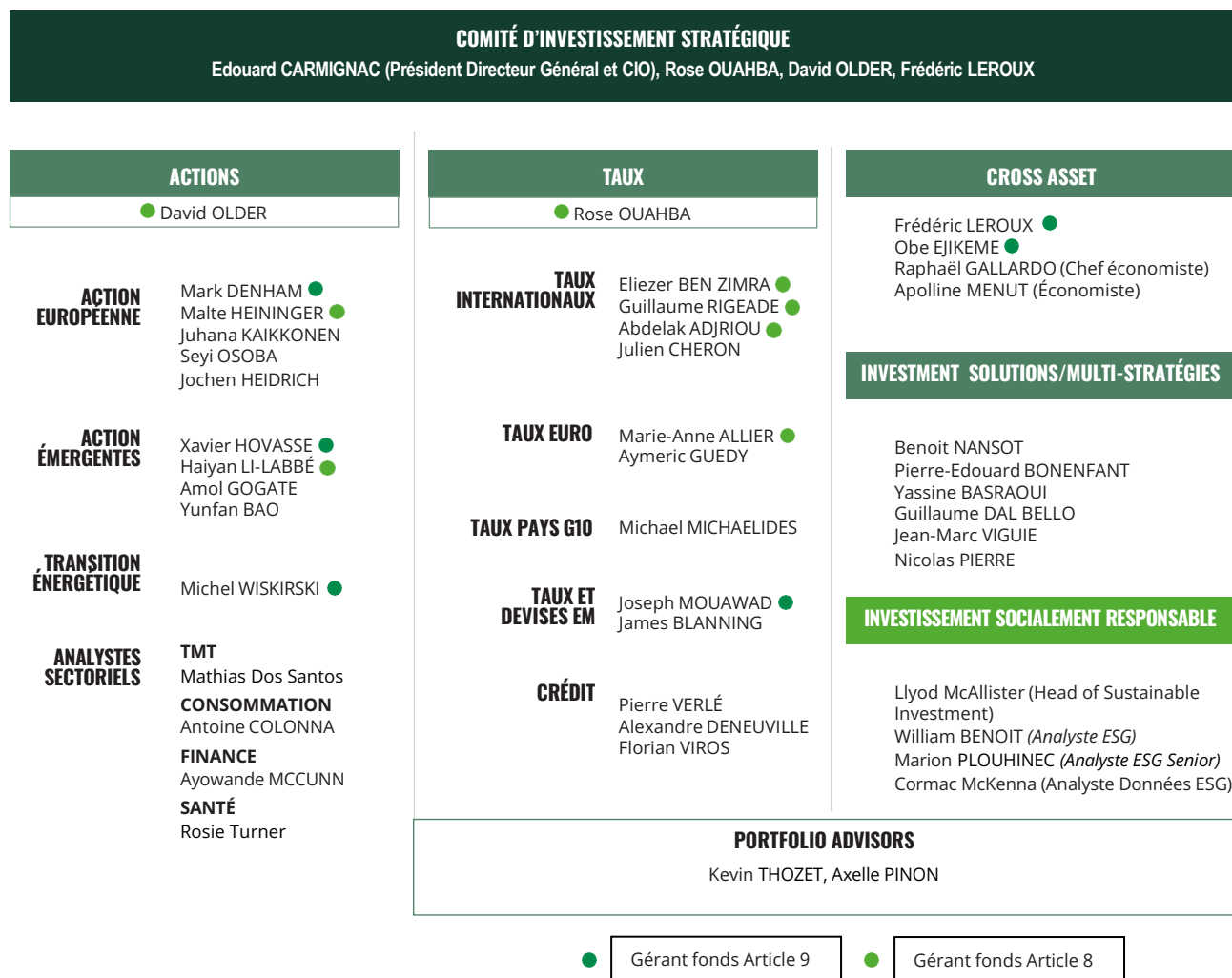
L'équipe Investissement Durable met également en œuvre un plan d'engagement trimestriel dans le cadre duquel certains émetteurs sont identifiés comme des risques clés ou potentiels. Si l'engagement est effectivement identifié comme pertinent par l'équipe de gestion, l'objectif de l'engagement est fixé avec l'analyste financier ou le gestionnaire de portefeuille puis géré par l'un des membres de l'équipe d'investissement responsable. Les notes de synthèse des rendez-vous avec les émetteurs et les résultats de ces derniers sont documentés puis diffusés à l'équipe de gestion dans la note hebdomadaire (cf. ci-dessous) et alimentent l'outil START. Ces informations sont donc accessibles dans l'outil Verity.

L'équipe de gestion est en charge du développement et de la mise en œuvre de la politique d'investissement des portefeuilles gérés. Pour ce faire, elle utilise des travaux d'analyse financière effectués par des ressources internes et potentiellement complétés par des sources externes. L'ensemble de ces travaux d'analyse sont consolidés par les membres de l'équipe de gestion dans l'outil global Verity (anciennement Mackey RMS) et sont accessibles à l'ensemble de l'équipe.

Une note d'information hebdomadaire diffusée par l'équipe Investissement Durable à l'ensemble de l'équipe de gestion détaille :

- les engagements de la semaine ;
- les nouvelles récentes et les recherches liées à l'ESG (externes) ;
- les recherches thématiques effectuées par les analystes ESG (internes) ;
- les hausses ou baisses potentielles des scores MSCI des émetteurs,
- Pour les fonds « Article 9 » au sens de la Directive SFDR, les résultats de l'alignement du fonds sur les Objectifs de Développement Durables (ODD).

Au niveau du groupe, l'équipe d'investissement (ci-dessous) compte 45 membres, dont 7 gérants de 9 fonds Article 9 et 8 gérants de 13 fonds Article 8. L'équipe de gestion est répartie entre Londres pour la partie Actions et Paris pour la partie obligations avec 36 personnes de l'équipe.



Conformément avec l'article L. 533-22-2-4. de la loi Rixain, la représentation des femmes dans nos équipes de Gestion est parfaitement en lien avec la réalité du marché du secteur de l'Asset Management en France.

Notre intention est bien de prendre en compte la situation et d'essayer lorsque ceci est possible lors de nos futurs recrutements de sélectionner davantage de femmes afin d'apporter une plus grande mixité Hommes & Femmes.

Nous encourageons la place des femmes dans notre industrie notamment par l'organisation d'événements comme ce fut le cas récemment avec une conférence réservées aux clients investisseurs femmes.

INCITATIONS FINANCIERES À SOUTENIR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Un comité de rémunération exerce sa mission de fixation des principes de la politique conformément aux dispositions de la directive OPCVM V. L'objectif du comité est de faire des propositions au Conseil d'Administration, dans le cadre de sa fonction de surveillance, et de revoir la politique globale de rémunération de la société. Il se réunit au moins deux fois par an pour faire des propositions au conseil d'administration concernant la rémunération des membres exécutifs.

Suite aux engagements et initiatives de Carmignac en matière d'investissement responsable, et conformément à la réglementation en vigueur (article 5 du SFDR 2019/2088), la direction générale de Carmignac Gestion SA et de Carmignac Gestion Luxembourg a pris en compte les risques liés aux aspects ESG lors de la détermination de la rémunération variable allouée à tous les membres du personnel.

Depuis 2022, le manuel de gestion de portefeuille de Carmignac souligne le nouvel engagement concernant les objectifs liés à l'ESG.

(Tableau) Source : Carmignac, 31/03/2022

MOYENS FINANCIERS ET TECHNIQUES

Carmignac est convaincu que l'investissement dans les technologies liées à l'ESG permet de rendre les processus d'investissement plus efficaces, d'améliorer la précision et de fournir la base d'un reporting transparent. Carmignac s'est engagé à être le moins dépendant possible des fournisseurs de données tiers pour les exigences de publication d'indicateurs ESG, mais à les utiliser pour importer les données brutes des sociétés afin que la méthodologie de calcul et sa transparence puissent être assurées par Carmignac. Au cours de chacune des années 2020 et 2021, un budget supplémentaire conséquent a été déployé avec cet objectif et pour servir le ravers du développement informatique de l'architecture du système, l'agrégation des données et l'accompagnement de ce projet. En 2022, le budget s'est stabilisé et a représenté, pour le groupe Carmignac, un total 1,5 Mo€, sur l'année. Ce budget peut être divisée 3 postes principaux :

- Le recours à des prestataires externes pour 688 K€,
- L'investissement dans la recherche pour 520 K€,
- Le recours à des fournisseurs de données pour 306 K€.

Dans le cadre du dispositif en place et par le biais de **START**, Carmignac fait appel aux six fournisseurs externes de données suivants:

Fournisseur	Service fourni	Activité
TR REFINITIV	Données relatives à la performance ESG des entreprises	Depuis 2019
S&P TRUCOST	Données sur le climat, y compris les combustibles fossiles, l'alignement avec l'Accord de Paris	Abonnement prolongé en 2022 pour inclure le risque climatique physique et de transition
FACTSET	Chiffre d'affaires des entreprises par activité	Extension de la licence en 2021 à l'équipe d'investissement responsable
MSCI	Notation ESG comparée à notre système interne START, exclusions et filtrage de l'implication des entreprises	Depuis 2012
ISS	Service de filtrage des controverses et de vote par procuration	Depuis 2015
BEYOND RATING	Notation ESG comparée à notre système interne de notation souverain	Examen des fournisseurs de données ESG relatives aux pays Utilisation pour filtrer efficacement les ratifications par pays

Nous pensons que cet investissement en vaut la peine car il est nécessaire pour atteindre nos objectifs à long terme d'investissement durable.

FORMATION

La formation trimestrielle programmée des employés est primordiale pour garantir que les politiques d'investissement responsable et de durabilité sont appliquées de manière appropriée.

En 2022, des formations internes trimestrielles ont été dispensées par l'équipe d'investissement responsable pour soutenir les autres équipes de Carmignac (à savoir le marketing et chaque équipe commerciale régionale). Une formation ad hoc a été dispensée aux équipes juridiques, de conformité et de gestion des risques sur les réglementations de l'UE en matière d'information sur le développement durable, sur les implications des amendements de la directive MiFID II (Market in Financial Instruments Directive II) et sur le développement durable, y compris les classifications et les stratégies des fonds. La formation de l'équipe d'investissement s'est concentrée sur le risque climatique et l'alignement avec la taxonomie de l'UE et l'alignement avec une sélection d'Objectifs de Développement Durable.

Certains employés ont suivi la certification ESG du Chartered Financial Analyst (CFA) ainsi que d'autres formations ESG ad hoc en ligne. Les registres de formation de l'ensemble du personnel sont conservés dans le cadre de nos obligations en matière de label de durabilité (label français «fonds ISR», label belge «Towards Sustainability»), et sont disponibles pour consultation.





3

**PRISE EN COMPTE
DES CRITÈRES ESG
AU NIVEAU DE LA
GOUVERNANCE**

NOTRE STRUCTURE ET NOTRE GOUVERNANCE

Carmignac est actuellement composée de deux sociétés de gestion d'actifs, proposant une gamme de FCP français, de SICAV luxembourgeoises Carmignac Portfolio, d'une ICAV Irlandaise et de fonds immatriculés au Royaume-Uni, permettant à Carmignac de proposer des véhicules et des produits d'investissement adaptés aux besoins et aux juridictions des investisseurs locaux.



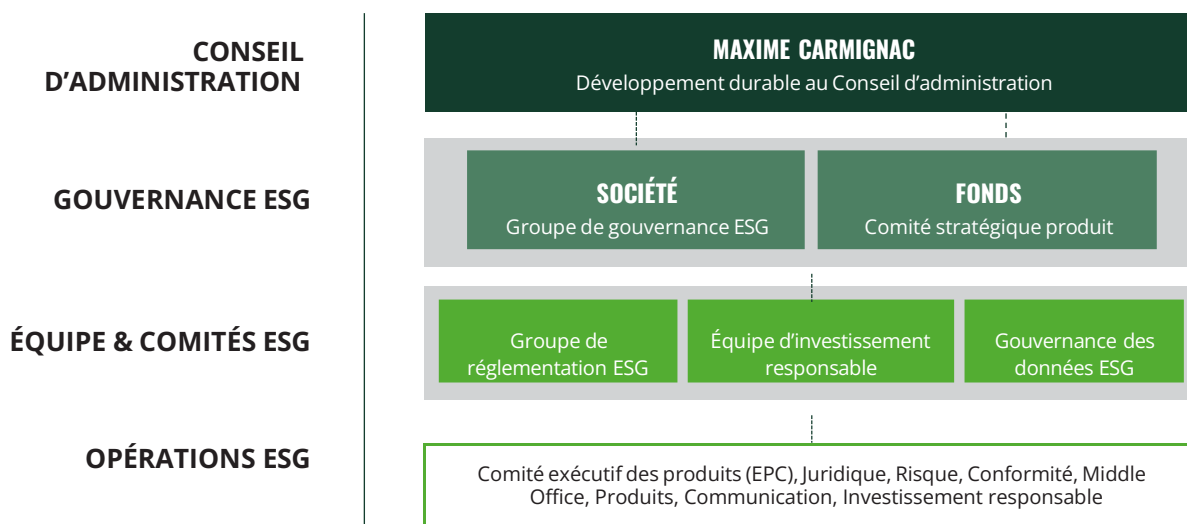
FOCUS SUR NOTRE GOUVERNANCE EXÉCUTIVE

Carmignac est une société majoritairement familiale, qui garantit une approche entrepreneuriale à ses cadres, par le biais d'une possibilité d'actionariat qui crée un alignement commun avec nos investisseurs. Carmignac Gestion est dirigée par le Président Directeur Général et le Directeur Général Délégué sous la supervision du Conseil d'Administration, soutenu par un comité d'audit, un comité de rémunération et de nomination et l'assemblée générale des actionnaires. Le Conseil d'administration de Carmignac Gestion est composé de 10 membres internes et externes. Edouard Carmignac, PDG de Carmignac Gestion, est le président du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration a pour mission de concevoir et de superviser la stratégie de l'entreprise. Il se réunit au moins deux fois par an et lorsque cela est nécessaire.

Deux membres du conseil d'administration ont une expérience particulièrement pertinente en matière d'ESG : Maxime Carmignac, qui est responsable de la philosophie de durabilité de l'entreprise et de la manière dont elle est mise en pratique dans l'ensemble de la société et avec nos investissements, comme mentionné ci-dessus. Deuxièmement, Christof Kutscher, qui a rejoint le Conseil d'Administration de Carmignac en 2020 et a été président de Climate Asset management Limited (London) jusqu'en 2022, une société mondiale de gestion d'actifs dédiée au capital naturel, offrant des solutions qui génèrent des rendements pour les investisseurs et la nature (joint-venture entre HSBC Asset Management et Pollination).

FOCUS SUR NOTRE GOUVERNANCE ESG

Les valeurs et la stratégie de Carmignac en matière d'investissement responsable au sein du Conseil d'Administration de Carmignac s'expriment à travers le leadership et le soutien de Maxime Carmignac, Directrice Générale de la succursale britannique de Carmignac. Elle dirige la philosophie, la stratégie et l'innovation en matière d'investissement responsable au niveau de la société.



Le groupe de gouvernance ESG est composé de certains membres de notre Comité de développement stratégique interne, tels que le Directeur Général, les responsables des équipes d'investissement, la Directrice de Carmignac UK, ainsi que le Responsable de l'Investissement Durable et le responsable mondial de la conformité, qui ont la responsabilité de toutes les activités de responsabilité actionnariale au niveau de la société.

Le **Comité stratégique produit** est tout aussi essentiel en ce qui concerne les politiques ESG au niveau du fonds. Dirigé par la Directrice générale de Carmignac UK, Maxime Carmignac, il est également composé de parties prenantes clés, notamment le Responsable de l'Investissement Durable, le Responsable mondial des ventes et le Directeur Général. Des décisions importantes au niveau des fonds sont étudiées par le comité, comme la classification de nos fonds dans les catégories

« Article 8 » et « Article 9 » du règlement de l'Union européenne (UE) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR).

INTÉGRATION DES RISQUES EN MATIÈRE DE DURABILITÉ DANS LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Conformément à l'article 5 du règlement SFDR, la politique de rémunération du groupe intégrant les risques en matière de durabilité est disponible sur notre [site internet](#). Pour la détermination de l'enveloppe de la rémunération variable au titre de 2022, il a ainsi été pris en compte une évaluation des risques basée sur trois critères distincts identifiés en amont et représentant chacun un pilier de notre politique « E », « S » et « G ».

INTEGRATION DES CRITERES ESG DANS LE REGLEMENT INTERNE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE

Une réflexion est menée afin de dispenser au premier semestre 2023 une formation dédiée aux enjeux ESG pour les administrateurs. Il est également prévu d'intégrer les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans le règlement intérieur du conseil d'administration de Carmignac Gestion.

4

STRATÉGIE D'ENGAGEMENT ET POLITIQUE DE VOTE



En tant qu'investisseur responsable gérant des portefeuilles à fortes convictions, l'actionnariat actif fait partie intégrante de la stratégie globale de Carmignac et constitue le fondement de notre approche. Nous croyons fermement à une philosophie de gestion axée sur les parties prenantes et, au niveau de l'engagement, nous dialoguons avec les équipes de Direction des entreprises, les membres des Conseils d'Administration, les experts sectoriels et autres parties prenantes sur nos positions en actions et en obligations. A ce titre, la politique d'engagement de Carmignac n'a pas prédéfini de critères pour identifier un périmètre restreint d'entreprises sur lesquelles focaliser notre stratégie. Aussi, celle-ci concerne toutes les entreprises en portefeuilles. Mais, bien que l'engagement puisse être le catalyseur d'un changement réel dans l'ambition et la performance ESG des entreprises, nous reconnaissons que la réussite de l'engagement n'est pas systématique. Sans chercher à micro-manager ou à piloter les entreprises en leur disant ce qu'elles doivent faire, nous considérons que notre rôle est celui d'un gérant de capitaux, qui aide les entreprises à définir leur orientation afin d'accompagner une trajectoire positive.



***Carmignac** applique une politique d'engagement à tous ses fonds, qu'il s'agisse de l'Article 6, 8 ou 9 du règlement européen SFDR 2019/2088.*



QUI MÈNE LE DIALOGUE ?

Le dialogue avec les entreprises est assuré par les 3 groupes au sein de l'équipe d'investissement : les analystes recherche, les gérants de portefeuille, les analystes ESG et l'analyste gouvernance. L'analyste gouvernance coordonne le plan d'engagement en faisant appel aux analystes ESG pour leur domaine d'expertise et en collaborant avec les analystes sectoriels et les gérants de portefeuille pour les décisions conjointes de justification de l'engagement du dialogue, tandis que la supervision de la politique d'engagement est assurée par le CIO, Edouard Carmignac, et la Directrice Générale, Maxime Carmignac.

En outre, sur le plan opérationnel, un groupe de gouvernance de l'investissement responsable, composé de Maxime Carmignac, du responsable de l'équipe d'investissement durable et de l'analyste gouvernance, décide du programme annuel d'engagement et assure une surveillance continue.



PARTAGE D'INFORMATIONS

Chaque semaine, les synthèses des actions d'engagement menées par l'équipe d'investissement responsable auprès des entreprises sont communiquées à l'équipe d'investissement afin de mettre en évidence les principaux points des discussions avec les entreprises et les éventuels suivis.

Toutes les actions d'engagement auprès des entreprises sont également enregistrées dans une base de données front office et partagées entre l'équipe d'investissement responsable et les équipes d'investissement afin de surveiller les entreprises dans lesquelles nous investissons. Les informations enregistrées comprennent les notes des échanges, un résumé des échanges et les points d'action identifiés et demandés à l'entreprise.



AUDIT DE NOS DOSSIERS D'ENGAGEMENT

Chez Carmignac, 12 de nos fonds ont le label ISR français. Dans le cadre des audits de label, plusieurs fois par an, notre démarche et nos dossiers d'engagement sont audités par un tiers (Ernst and Young). C'est l'occasion d'améliorer la communication auprès de nos clients sur ce sujet en partageant les bonnes pratiques du secteur et en respectant les attentes accrues du label en matière de transparence. En 2022, nous avons pris en compte la recommandation du cabinet et avons inclus le nombre d'actions d'engagement réalisées par fonds ainsi que la répartition des résolutions d'actionnaires entre l'environnement, le social et la gouvernance, une information qui apparaît désormais dans notre rapports d'engagement actionnarial.

NOUS AVONS IDENTIFIÉ 5 TYPES D'ENGAGEMENTS :

1.

Risque ESG :

ces actions d'engagement sont déclenchées par une mauvaise note E, S ou G dans notre système exclusif de notation et de recherche, START, ou par une note faible octroyée par un important fournisseur de notation externe.

2.

Thème :

ces actions d'engagement proactives sont axées sur nos trois thèmes prioritaires d'engagement : le changement climatique, la émancipation et le leadership.

3.

Impact :

nous cherchons à comprendre et à travailler avec les entreprises sur la progression de leur modèle économique pour identifier leur intentionnalité, la manière dont elles entendent créer de la valeur ajoutée et enfin mesurer leurs résultats pour créer une valeur sociétale et environnementale.

4.

Comportement controversé :

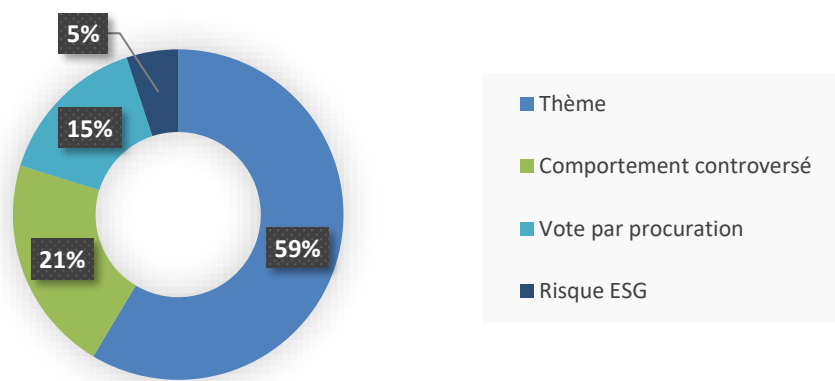
ces actions d'engagement peuvent avoir lieu auprès des entreprises qui violent les principes du Pacte mondial des Nations Unies (UNGC) et/ ou les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elles peuvent également avoir lieu à la suite d'un événement important survenu dans l'entreprise, susceptible d'être significatif pour l'entreprise en portefeuille, notamment pour sa situation financière et sa réputation.

5.

Décision de vote par procuration :

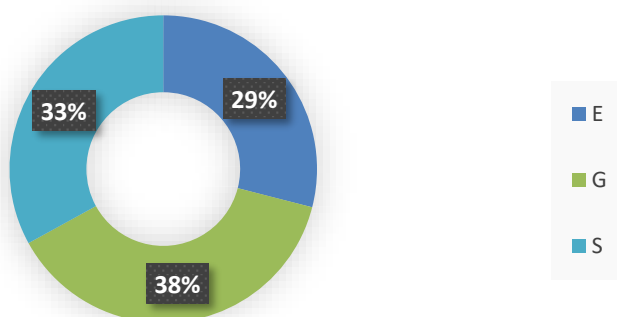
il s'agit des conférences téléphoniques ou des réunions en présentiel organisées avant et/ou après l'assemblée générale d'une société. L'objectif de cet engagement est d'informer et de discuter des décisions de vote par procuration avec l'entreprise.

Répartition des types d'engagement en 2022*



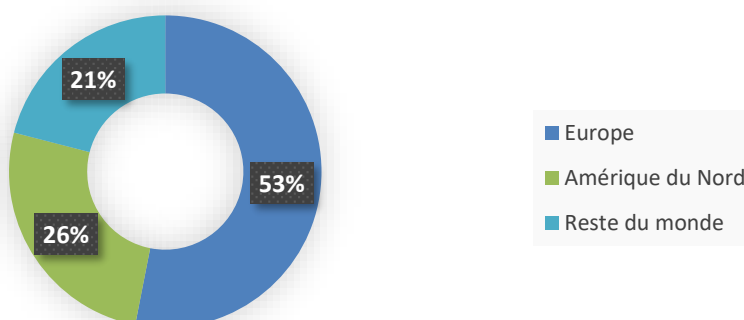
Nous avons observé une répartition similaire entre les engagements environnementaux, sociaux et de gouvernance...

Engagement 2022 par catégorie*

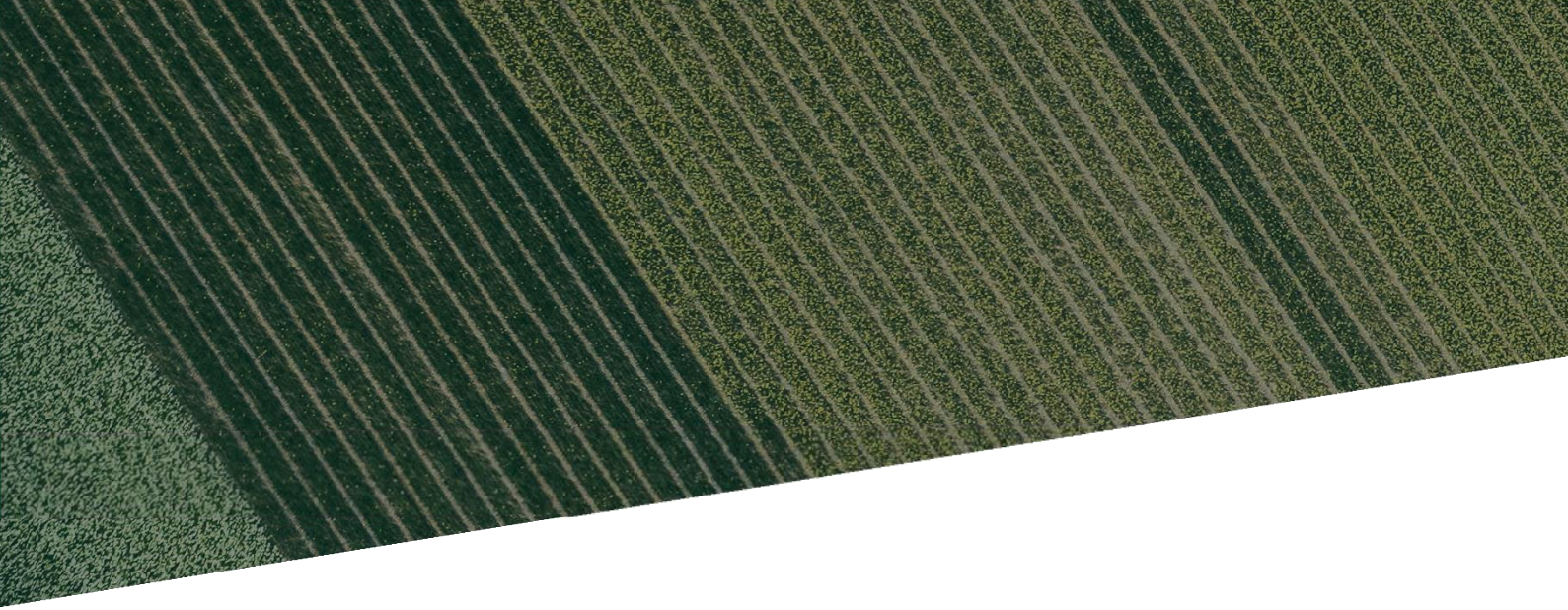


...dans les nombreuses régions dans lesquelles nous investissons

Engagement 2022 par région*



Type d'engagement	Nombre d'engagements
Comportement controversé	18
Notations ESG	5
Informations générales	21
Vote par procuration	10
Thématique	27
TOTAL	81



L'ENGAGEMENT DANS LA PRATIQUE : ÉTUDES DE CAS

En 2022, nous avons privilégié notre engagement sur trois thèmes cohérents avec la philosophie d'investissement de Carmignac et ses opinions à long terme pour guider nos priorités et notre activité en matière d'engagement :



Changement climatique

Nous pensons que chaque entreprise a un rôle à jouer dans la lutte contre le changement climatique. Nous travaillons avec les entreprises dans lesquelles nous investissons pour garantir la transparence en matière d'émissions de carbone et la transition vers des politiques respectueuses du climat.



Responsabilisation

Nous sommes convaincus que les collaborateurs sont l'actif le plus précieux d'une entreprise, lorsque l'on prend soin d'eux. Nous demandons aux entreprises dans lesquelles nous investissons de se concentrer sur la gestion efficace de leur capital humain pour assurer l'engagement et la satisfaction des collaborateurs.



Leadership

Nous croyons en la création de valeur à long terme par des entreprises capables d'innover pour offrir sans cesse les meilleures solutions à leurs clients. Nous aidons les entreprises dans lesquelles nous investissons à adopter une vision à long terme, en tirant parti de notre propre héritage en tant que société familiale et entrepreneuriale.

Afin que nos investissements soient les vecteurs d'un impact positif, nous utilisons nos ressources en matière d'engagement comme un outil d'actionnariat actif, afin d'aider les entreprises dans lesquelles nous investissons à identifier les moteurs ESG importants pour améliorer leur profil ESG.

L'engagement s'inscrit dans la durée. Dans la plupart des cas, il n'est pas possible d'opérer des changements à court terme. Nous disposons d'une stratégie d'engagement solide qui nous permet de nous assurer que nous nous engageons régulièrement auprès de notre liste d'entreprises cibles. Nous enregistrons nos demandes aux entreprises au sein de notre base de recherche interne Verity - ce qui nous permet de continuer à surveiller les progrès des entreprises par rapport à nos demandes et d'assurer un suivi au fil des ans. Nous utilisons des outils d'escalade pour faire pression sur les émetteurs conformément à notre politique d'engagement.

Vous trouverez ci-dessous des exemples d'actions d'engagement axées sur ces thèmes :

THEME - CLIMAT / ÉTUDE DE CAS N°1



ENI SPA

Secteur : Oil & Gas

Région : Europe



Participation de Carmignac : A number of Carmignac fixed income funds(51).

Objectif(s) d'engagement : La société a été impliquée dans une grave controverse liée à des déversements de pétrole au Nigeria. Bien que nous ayons jugé la société investissable d'un point de vue ESG compte tenu des mesures qu'elle a prises pour résoudre le problème, nous voulions nous engager auprès d'elle pour souligner nos attentes en matière de résolution du problème et pour garantir une exécution efficace. Deuxièmement, compte tenu de l'activité de l'entreprise et de l'attention que nous portons au thème du changement climatique dans le cadre de notre stratégie d'engagement et de notre approche globale de l'intégration ESG, nous nous sommes engagés sur les progrès de l'entreprise vers son objectif Net Zero 2050.

Méthode d'engagement : En novembre 2022, nous avons eu un appel avec le service des relations avec les investisseurs de l'entreprise.

Synthèse de l'engagement : Tout d'abord, nous avons discuté de la controverse sur les déversements de pétrole au Nigeria et de nos attentes quant à la résolution de ce problème. La controverse concerne la mauvaise gestion et l'incapacité à prévenir les déversements de pétrole (liés à un sabotage) dans les installations d'exploration et de distribution de pétrole au Nigeria. Cette installation fait partie de la coentreprise de Shell Petroleum Development Company (SPDC) avec TotalEnergies et Shell, dans laquelle Eni détient une participation de 5 %. En tant que propriétaire minoritaire de la coentreprise, la société a exprimé le fait qu'elle n'a qu'un contrôle limité sur ce qui peut être fait, d'autant plus que le processus actuel est aligné sur les meilleures pratiques. Les mesures annoncées par la coentreprise consistent à renforcer la sécurité autour des zones touchées par le sabotage et à mettre en place une technologie e-vpms pour l'ensemble de l'oléoduc afin de surveiller les flux et les pertes de pression. La coentreprise SPDC a également mis en place un comité chargé de surveiller la situation ; il a été indiqué que toutes les décisions prises jusqu'à présent l'ont été à l'unanimité. En ce qui concerne le déploiement des énergies renouvelables et l'objectif "Net Zero 2050", nous avons pris note de la stratégie de l'entreprise visant à développer sa capacité renouvelable et à décarboniser ses activités. En tant que société d'exploration pétrolière et gazière ayant des objectifs stricts, nous avons été satisfaits des commentaires concernant le respect de ses objectifs, bien qu'il soit trop tôt pour juger d'éventuels écarts. Nous notons que la réduction des émissions de CO2 de l'entreprise est plus linéaire et s'étend jusqu'en 2050 que celle de ses pairs, dont la réduction des émissions de CO2 est davantage concentrée sur les années 2040.

Résultat et prochaines étapes : Nous attendons avec impatience de voir les actions de l'entreprise concernant les déversements de pétrole au Nigeria. Nous suivons cette question de près et nous prévoyons de nous réengager avec l'entreprise sur ce sujet en 2023. À ce stade, nous ne pensons pas que cela justifie une quelconque action du point de vue des participations. Nous évaluerons également en permanence la stratégie de l'entreprise en matière de changement climatique et continuerons à nous engager sur ce sujet.



TEVA PHARMACEUTICAL INDUSTRIES

Secteur : Pharmaceuticals

Région : Middle East



Participation de Carmignac : Plusieurs fonds obligataires de Carmignac sont investis dans la société.

Objectif(s) d'engagement : Nous nous engageons régulièrement auprès de la société depuis 2020, en particulier en raison de son implication dans des controverses à l'échelle du secteur. L'objectif de cet engagement était d'évaluer les progrès de l'entreprise dans la résolution des controverses et de fournir nos commentaires.

Méthode d'engagement : En octobre 2022, nous avons organisé une vidéoconférence avec les représentants des relations avec les investisseurs de l'entreprise.

Synthèse de l'engagement : Nous avons discuté du récent règlement de l'entreprise concernant le problème des opioïdes dans l'ensemble de l'industrie pour un montant de plus de 4 milliards de dollars à payer sur une période de 13 ans. Le règlement implique également la fourniture de produits pharmaceutiques pour aider à traiter les personnes touchées par la crise des opioïdes. Nous avons également discuté de l'approche adoptée par l'entreprise pour résoudre les problèmes de fixation des prix dans l'ensemble de l'industrie. L'entreprise a identifié la source du problème, a choisi de régler un certain nombre de cas aux États-Unis et a renforcé la formation dispensée aux employés ayant des fonctions liées à la vente ainsi qu'aux cadres sur le sujet. En ce qui concerne l'implication de l'entreprise dans des controverses, nous avons discuté de l'impact matériel de ces questions sur la réputation et les finances de l'entreprise, ainsi que de nos attentes en matière de gestion des controverses. Nous avons également encouragé l'entreprise à s'engager auprès d'agences de notation ESG tierces afin de s'assurer que l'évaluation et l'analyse des agences reflètent correctement la nature des controverses et les actions de l'entreprise pour les résoudre. L'entreprise est une entreprise de médicaments génériques qui fabrique un nombre important de produits à bas prix. Elle n'a donc que peu de contrôle sur l'étiquetage. En outre, elle a toujours été très active en matière de fusions et d'acquisitions, ce qui a entraîné des problèmes rétrospectifs. En ce qui concerne son approche de la gestion des controverses et des répercussions sur la réputation, l'entreprise étant plus endettée qu'un certain nombre de ses pairs, elle a moins de possibilités de régler les plaintes en amont et les controverses ont donc tendance à durer plus longtemps. En ce qui concerne les mesures prises par l'entreprise, depuis sa restructuration en 2017, il n'y a pas eu d'autres fusions-acquisitions importantes. Elle a également rationalisé ses activités, renforcé ses politiques et processus de conformité et créé un certain nombre de synergies dans l'ensemble de ses activités, ce qui facilite la gestion de l'entreprise et réduit donc potentiellement les risques.

Résultat et prochaines étapes : Le règlement de l'affaire des opioïdes a été accepté, mais d'autres litiges se poursuivent. Par conséquent, nous nous attendons à ce que l'entreprise reste impliquée dans des controverses à l'avenir. Nous notons également que ses médicaments à bas prix apportent des avantages sociaux en permettant l'accès aux médicaments. Après l'appel, l'analyste ESG a évalué la note START ESG de B de l'entreprise et a estimé qu'elle restait appropriée à l'heure actuelle, c'est pourquoi aucun changement n'a été apporté. Nous continuerons à surveiller les réponses de l'entreprise aux questions controversées en cours ainsi que notre engagement auprès d'elle en tant qu'investisseur obligataire.

ESCALADE D'UN ENGAGEMENT DANS LA PRATIQUE



Secteur: Produits Chimiques

Région: Asie



Participation de Carmignac : En mars 2022, au moment du vote, le capital de la société était détenu au sein de plusieurs portefeuilles de Carmignac.

Objectif de l'engagement : En 2020, la société a décidé de scinder et de mettre en bourse son activité de batteries électriques, qui constituait une composante importante de son activité et donc de sa valeur marchande, compte tenu notamment de l'évolution de l'industrie automobile vers les véhicules électriques. Alors que LG Chem conserverait la propriété de LG Energy Solution (LGES), nous avons estimé que la scission ne bénéficierait pas aux actionnaires minoritaires tels que Carmignac.

Méthode d'engagement : Très tôt, dans le cadre d'un dialogue régulier avec la société, notre responsable des marchés émergents a fait part des préoccupations de Carmignac directement au service des relations avec les investisseurs de la société. Compte tenu de la gravité de nos préoccupations, en juin 2021, il a pris la rare initiative d'envoyer un courriel au PDG de la société pour lui faire part de nos attentes concernant la prise en compte par la société des intérêts des actionnaires minoritaires. Cependant, l'introduction en bourse de LGES a eu lieu en janvier 2022.

Résumé de l'engagement : Depuis lors, nous avons constaté que l'introduction en bourse de LGES sur le marché coréen n'a pas profité aux actionnaires minoritaires de LG Chem et a entraîné une destruction importante du cours de l'action de LG Chem.

Les préoccupations de l'équipe des actions concernant la capacité du conseil d'administration de LG Chem à protéger les intérêts de tous les actionnaires minoritaires ont été discutées lors d'une réunion hebdomadaire des actions en présence de l'équipe des investissements stratégiques. Afin de faire part de notre déception au conseil d'administration, nous avons décidé d'intensifier notre position conformément à notre politique d'engagement des actionnaires.

L'équipe SI a recommandé au Premier ministre de voter contre le renouvellement du mandat du PDG de la société lors de l'assemblée générale annuelle (AGA) des actionnaires du 23 mars 2022 (résolution 2 - élire Shin Hak-Cheol en tant qu'administrateur interne). Ils ont convenu que cette approche était appropriée. Nous avons également décidé d'envoyer une lettre officielle au conseil d'administration, signée par notre responsable des actions, pour expliquer les raisons de notre vote.

Résultat et prochaines étapes : La société a pris acte de la décision de voter contre le renouvellement du mandat du PDG et de la lettre. Carmignac n'a pas été le seul investisseur à voter contre le renouvellement du mandat du PDG de la société. Nous avons pris connaissance de rapports indiquant que l'un des principaux actionnaires de la société au moment de l'AGA a également voté contre sa réélection lors de l'AGA de mars 2022. Jusqu'à présent, ces votes n'ont pas entraîné de changement dans la stratégie de LG Chem. En mai 2022, compte tenu de nos préoccupations et de l'absence d'action de la part du conseil d'administration, nous avons décidé de réduire notre position d'investissement dans l'entreprise. Nous conservons toutefois une position dans l'entreprise et continuons à dialoguer avec elle. Cela illustre les difficultés pour les actionnaires minoritaires de s'engager avec des entreprises ayant un actionnaire majoritaire tel que LG Chem.

POURQUOI NOUS COLLABORONS

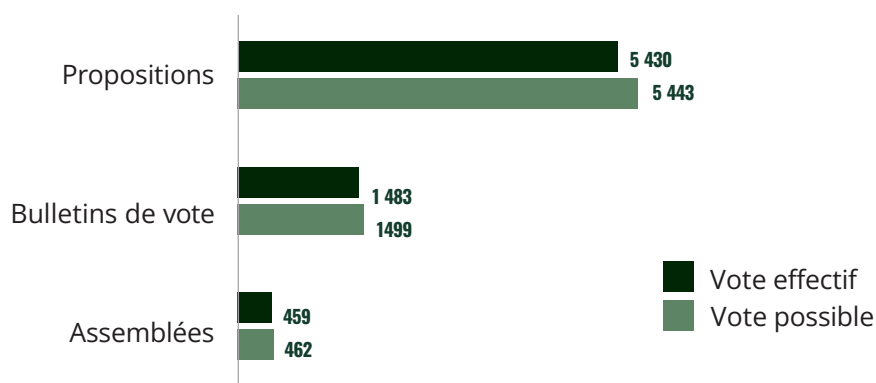
Carmignac considère que l'engagement direct et l'engagement collaboratif ont tous deux de la valeur, et que c'est la combinaison des deux qui conduit à une responsabilité actionnariale plus influente et plus efficace. C'est en unissant leurs forces que les investisseurs peuvent influencer les entreprises dans lesquelles ils investissent sur les questions ESG importantes, notamment face à des risques systémiques et de marché.

NOTRE ENGAGEMENT À EXERCER NOS DROITS DE VOTE

Carmignac estime que l'exercice effectif de notre responsabilité actionnariale ne se limite pas au dialogue avec les entreprises dans lesquelles nous investissons. Nous exerçons également notre actionnariat actif par le biais du vote par procuration conformément aux processus décrits dans notre Politique de vote. Conformément aux exigences de la directive européenne SRD II(X) (Shareholder Rights Directive), nous fournissons dans cette section des informations relatives à l'exécution de notre politique d'engagement actionnarial en matière de vote. Il s'agit d'un élément essentiel de notre engagement auprès des entreprises. Carmignac s'efforce d'exercer tous ses droits de vote en visant un taux de participation de 100 % sur l'ensemble de ses participations. En 2022, nous avons voté **5 430** résolutions à **459** assemblées.

Bien que nous visions une participation de 100 % aux droits de vote de nos positions en actions, Carmignac a voté à 98 % des assemblées où elle détenait un droit de vote en 2022. Les votes manqués sont dus à des aspects techniques du vote par procuration, tels que la mise en place tardive du vote pour un nouveau fonds, des problèmes de procuration et une erreur manuelle.

ACTIVITÉ DE VOTE EN 2022*



* Source : Groupe Carmignac à partir des données ISS

VOTE AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DES ACTIONNAIRES

Afin d'assurer la cohérence de nos décisions de vote et compte tenu de notre engagement envers nos clients à encourager les entreprises dans lesquelles nous investissons à adopter des principes et un comportement encourageant en matière d'ESG, nous avons décidé de nous appuyer sur les principes énoncés dans la Politique ESG définie par notre mandataire, Institutional Shareholder Services (ISS). Les gérants de portefeuille examinent les votes de leurs positions et sont responsables en dernier ressort de la décision de vote. La Politique de vote d'ISS et les recommandations associées servent à éclairer leur décision. L'équipe d'Investissement Responsable de Carmignac fournit également des informations et une expertise précieuse sur les « votes clés », comme décrit dans notre Politique de vote. Des facteurs complémentaires peuvent être pris en compte par le gérant de portefeuille, tels que l'engagement, la recherche p38ar des tiers ou d'autres considérations concernant, par exemple, les circonstances exceptionnelles dans lesquelles se trouve une entreprise. Une fois la décision de vote prise par le gérant de portefeuille, celui-ci la communique par e-mail à notre équipe de middle office qui est responsable de la bonne exécution de tous les votes.

VOTE AUX ASSEMBLÉES DES PORTEURS D'OBLIGATIONS

Bien que les assemblées des porteurs d'obligations au sein de nos portefeuilles soient rares, Carmignac s'est engagée à viser une participation de 100 % en 2022. Nous collaborons avec notre mandataire pour nous assurer que nous exerçons notre droit de vote lors de toutes les assemblées des porteurs d'obligations. Pour plus d'informations, la Politique de vote de Carmignac décrit notre approche en matière de vote lors des résolutions des assemblées annuelles ou extraordinaires, ainsi que nos processus de vote internes, y compris en ce qui concerne le prêt de titres et les spécificités des assemblées des porteurs d'obligations.

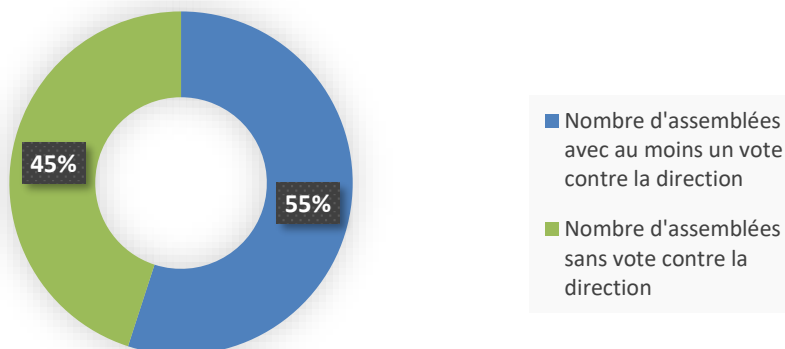
RECOURS À DES MANDATAIRES

Conformément à notre engagement pour l'actionnariat actif, nous prenons au sérieux notre responsabilité d'exercer nos droits de vote. Nous pouvons voter contre la direction d'une société lorsque :

- ▶ Nous nous sommes engagés avec une entreprise et nous décidons d'intensifier notre engagement ;
- ▶ La politique ou le comportement d'une entreprise ne répond pas à nos attentes minimales en matière d'ESG dans le cadre de notre politique de vote.

Un nombre croissant d'investisseurs ont utilisé leur droit de présenter des propositions d'actionnaires durant la saison 2022 des assemblées générales, et Carmignac a soutenu bon nombre de ces propositions conformément à notre politique de vote. Nous avons voté en faveur de **250** propositions d'actionnaires en 2022. Cela représente un vote de soutien à **75 %** (2021 : 73%) des propositions d'actionnaires que nous avons votées.

Votes pour / contre la direction en assemblée



LE VOTE EN PRATIQUE : ÉTUDES DE CAS

Les études de cas ci-dessous ont été choisies sur la base d'une sélection d'assemblées d'actionnaires que nous considérons comme des votes importants en 2022. Elles nous permettent également d'illustrer plus en détail le processus qui sous-tend notre processus interne de prise de décision en matière de vote. Toutes nos décisions de vote, y compris les instructions et les justifications de vote sont documentées sur la plateforme d'exécution des votes de notre fournisseur de services de vote par procuration, ISS, ProxyExchange.



Sujet de la résolution : Climat

Nom de l'entreprise objet du vote et secteur : TotalEnergies, Oil & Gas

Région : Europe

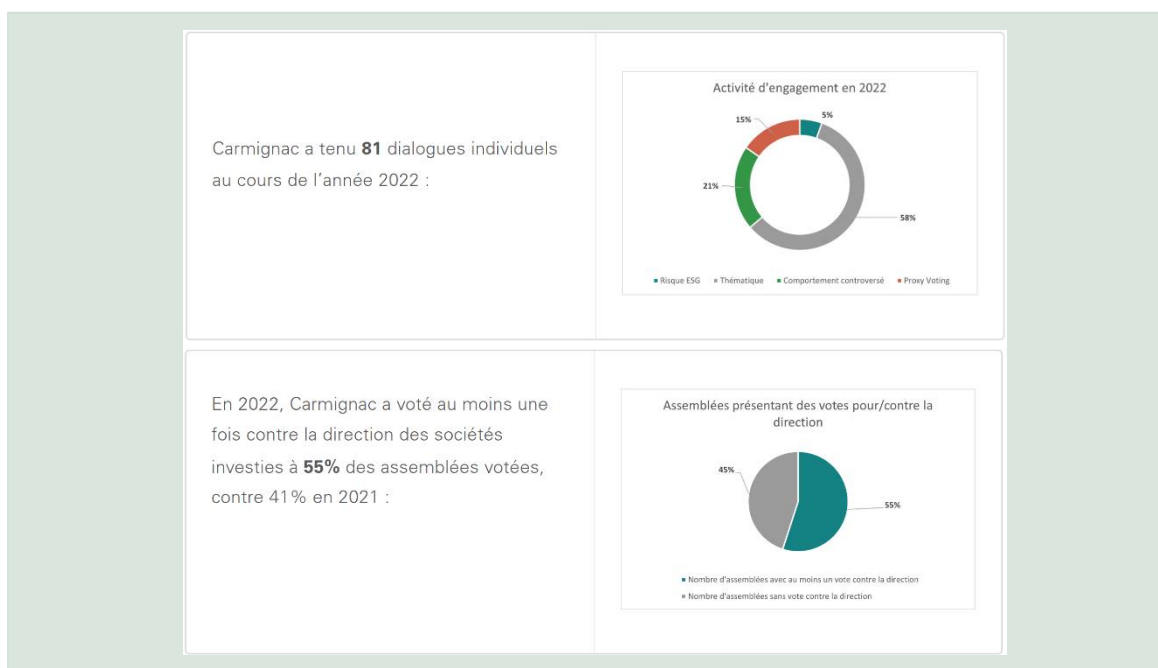
Enjeu : Lors de l'assemblée générale de 2022(65), le conseil d'administration a soumis au vote des actionnaires le plan d'action pour le développement durable et la transition climatique(66) de l'entreprise au vote de ses actionnaires. Carmignac estime que le changement climatique constitue une menace existentielle pour la planète et ses habitants. Il est également une source majeure de risque systémique pour nos économies et les marchés financiers. En tant que thème ESG clé pour Carmignac, nous attendons de chaque entreprise détenue qu'elle d'atténuer leur impact sur l'environnement et de comprendre l'impact du changement climatique sur leurs activités et leurs opérations. Nous les encourageons à contribuer au développement d'une économie à plus faible émission de carbone, conformément aux objectifs de l'Accord de Paris. Dans le cadre de notre stratégie d'engagement, Carmignac s'est engagé auprès de l'entreprise dans les mois précédant le vote (en novembre 2021) sur le thème de sa stratégie de transition énergétique. Ce vote clé a été examiné par l'équipe SI qui a analysé les informations communiquées par la société et ses engagements en matière de transition climatique, ainsi que nos attentes sur ce sujet. Nous avons tenu compte de l'augmentation annoncée de la production et des nouveaux sites de production, du niveau de divulgation des objectifs absolus de réduction des émissions de CO2 des objectifs absolus de réduction de la portée 3, de la robustesse du plan de l'entreprise et de son alignement avec l'ambition Net Zero de l'entreprise d'ici 2050 en accord avec l'objectif de Paris.

Résultat et prochaines étapes : Le GP a suivi la recommandation de vote informée de l'équipe SI et Carmignac a voté contre la proposition de la direction. 11% des actionnaires votants de la société ont voté contre la résolution(68). Après le vote, nous nous sommes engagés avec la société en juin sur la question, notamment en expliquant notre vote contre la résolution(68) ainsi que nos attentes et les améliorations que nous souhaiterions que l'entreprise apporte. Au moment de la rédaction de ce rapport, nous pouvons mentionner que nous nous sommes à nouveau engagés en 2023 avec le président et le directeur général de l'entreprise et avant notre vote à l'assemblée générale des actionnaires.

Sujet de la résolution : L'apparition de votes « say on climate » a été l'un des points forts de la saison des votes 2021. Son approche est similaire à celle du « say on pay », qui existe depuis longtemps dans le paysage des assemblées générales des actionnaires et est utilisé par les entreprises pour soumettre régulièrement à l'approbation des actionnaires les enveloppes de rémunération des administrateurs exécutifs. Nous avons vu en 2021 diverses propositions « say on climate ». Elles sont présentées par la direction de l'entreprise ou par les actionnaires eux-mêmes et donnent généralement la possibilité aux actionnaires de se prononcer régulièrement (c'est-à-dire approuver ou désapprouver) sur les plans de transition climatique de l'entreprise.

LE VOTE EN PRATIQUE : ÉTUDES DE CAS

Conformément aux exigences de la directive européenne SRD II, Carmignac met à disposition le détail complet de ses votes pour l'année sur son site internet ainsi que des rapports de vote et d'engagements trimestriels⁽⁷⁾.



La part en % des entreprises concernées par un dialogue sur l'ensemble des entreprises concernées par la thématique couverte est de 14% au niveau de Carmignac. En 2022, Carmignac s'est engagé auprès de 81 sociétés. De plus, avons exercé nos droits d'actionnaires pour près de 100 % des assemblées où nous détenions des actions (98 %). Un rapport spécifique relatif à notre politique d'engagement actionnariale est publié chaque année et accessible via ce lien : https://carmidoc.carmignac.com/SWR_FR_fr.pdf. La version Française de ce rapport sera disponible en juillet 2023.

5

INFORMATIONS RELATIVES A LA TAXONOMIE EUROPENNE ET AUX COMBUSTIBLES

INFORMATIONS RELATIVES AUX COMBUSTIBLES FOSSILES*

		% FCP au 31/12/2022 (CG SA)	% Total FCP
Informations relatives aux combustibles fossiles	Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	11,73%	12,04%
	Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur du charbon	2,51%	2,57%
	Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur du pétrole et gaz conventionnel	7,63%	7,83%
	Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur du pétrole et gaz non-conventionnel	4,04%	4,15%

INFORMATIONS RELATIVES A LA TAXONOMIE*

		% au 31/12/2022 (CG SA)
Informations relatives à la taxonomie	Part dans l'actif total des expositions sur des activités économiques éligibles à la taxonomie (%)	22.73%
	Part dans l'actif total des expositions sur des activités économiques non éligibles à la taxonomie (%)	77.27%
	Part dans l'actif total des expositions sur des administrations centrales, des banques centrales ou des émetteurs supranationaux (%)	12.3%
	Part dans l'actif total des produits dérivés (%)	2.59 %
	Les dérivés sont-ils calculés en valeur de marché ou en exposition (équivalent sous-jacent) ?	Valeur de marché
	Part dans l'actif total des expositions sur des entreprises qui ne sont pas listées dans l'article 19 bis ou de l'article 29 bis de la directive 2013/34/UE et qui ne sont donc pas tenus de publier des indicateurs d'éligibilité et d'alignement à la taxonomie	42.96%

*Périmètre d'analyse des données relatives à l'exposition aux combustibles fossiles correspond aux actifs gérés par Carmignac Gestion SA (Carmignac Credit 2025, Carmignac Credit 2027, Carmignac China New Economy, Carmignac Emergents, Carmignac Long-Short European Equities, Carmignac Investissement, Carmignac Investissement Latitude, Carmignac Patrimoine, Carmignac Profil Réactif 100, Carmignac Profil Réactif 50, Carmignac Profil Réactif 75, Carmignac Portfolio Sécurité)

6

STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC L'ACCORD DE PARIS POUR LIMITER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

(Article 2 et 4)

L'ENGAGEMENT DE CARMIGNAC VIS-À-VIS DE L'ACCORD DE PARIS (2015)

En janvier 2020, Carmignac est devenu signataire de la TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosures) et nous avons construit notre Rapport Climat ainsi que nos engagements sur ce sujet autour des 4 piliers de la TCFD que sont la Gouvernance, la Stratégie, la Gestion des risques et les Indicateurs de Performance. Carmignac a procédé à la mesure des risques climatiques physiques et de transition de ses portefeuilles en 2022.

Pour aller plus loin, et dans le contexte de la loi Energie-Climat, Carmignac Gestion SA, pour les fonds couverts par ce rapport⁽⁸⁾ souhaite encadrer sa politique climatique en référence à l'article 2 de l'Accord de Paris (2015) qui stipule :

« a) Maintenir l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et poursuivre les efforts pour limiter l'augmentation de la température à 1.5°C par rapport aux niveaux préindustriels, en reconnaissant que cela réduirait considérablement les risques et les impacts du changement climatique ;
b) Accroître la capacité d'adaptation aux effets néfastes du changement climatique et favoriser la résilience climatique et un développement à faibles émissions de gaz à effet de serre, d'une manière qui ne menace pas la production alimentaire ; et c) Rendre les flux financiers compatibles avec une trajectoire vers de faibles émissions de gaz à effet de serre et un développement résilient au climat. »

Deuxièmement, à la lumière de l'Article 4 de l'Accord de Paris, le Groupe Carmignac prendra l'initiative en tant que gestionnaire d'actifs et contribuera aux effets de l'atténuation du changement climatique à la fois dans nos opérations en tant que société, et dans les entreprises dans lesquelles nous investissons. Avec des investissements à la fois dans les marchés développés et émergents, nous reconnaissons que les pays en développement ne progresseront pas à la même vitesse, et nous nous engageons à utiliser notre influence pour encourager les meilleures pratiques, la clarté et la transparence des sociétés dans lesquelles nous investissons en ce qui concerne leurs politiques climatiques. Le Groupe Carmignac s'appuiera de manière significative sur le cadre d'analyse de la TCFD pour s'engager auprès des entreprises afin de comprendre leur gouvernance, leur stratégie, leur gestion des risques et les mesures mises en place par rapport à leurs ambitions, objectifs et impacts climatiques. Le Groupe Carmignac reconnaît que la réduction des émissions de carbone dans les opérations, les produits et les services des entreprises, ainsi que des émissions directes et indirectes en amont et en aval, peut être un processus de longue haleine. C'est pourquoi, en tant qu'entité Carmignac Gestion SA et pour les fonds couverts par ce rapport, nous chercherons à nous engager sur une feuille de route détaillant une approche progressive de la réduction des émissions sur le long terme, avec des objectifs d'émissions fixés conformément aux objectifs de l'Union européenne pour 2030, puis tous les cinq ans avec une ambition d'atteindre un objectif de zéro émission nette en 2050. Une description détaillée de cette feuille de route sera décrite dans ce présent rapport. En 2022, le suivi des résultats ou mentionné que les résultats n'ont pas appelé d'action spécifique.

(8) Fonds couverts au 31 Décembre 2021 : Carmignac Investissement, Carmignac Patrimoine, Carmignac Emergents and Carmignac Sécurité.

CARMIGNAC, UNE ENTREPRISE NEUTRE EN CARBONE

Le Groupe Carmignac a déjà pris des mesures importantes pour réduire ses propres émissions de carbone dans le cadre de ses activités réparties dans 7 bureaux en Europe, grâce à des pratiques environnementales concernant les déchets, l'eau et les l'efficacité énergétique. En outre, nous avons mesuré et compensé nos émissions scope 1 (directes) et 2 (indirectes liées aux consommations énergétiques), et la plupart de ses émissions de scope 3 (voyages et déplacements professionnels et utilisation du cloud), pour ses opérations depuis 2019. Nous avons fait appel à un consultant climatique reconnu, Climate Partner, pour établir un programme de compensation doublement certifié, dont les détails sont disponibles sur le lien vers le contrat de compensation de Climate Partner (Climate Partner offsetting contract). Depuis 2019, le Groupe Carmignac a compensé 3 510 t de CO₂.

LES ÉMISSIONS ACTUELLES DE CARMIGNAC ET LES PRATIQUES AU SEIN DE SA GAMME DE FONDS

Carmignac Gestion SA mesurent les émissions de carbone (émissions totales, intensité carbone, % de combustibles fossiles) de chacun de ses portefeuilles (détention d'actions et d'obligations d'entreprises) dont les résultats sont disponibles dans les rapports annuels de chaque fonds couvert. Depuis 2019, les fonds Carmignac pour lesquels ces calculs sont réalisés ont des émissions carbone inférieures en moyenne de plus de 50 % en termes d'émissions de carbone (Scope 1 et 2) en termes d'intensité carbone (tonnes de CO₂ / M€ de chiffre d'affaires) par rapport au montant équivalent investi au sein des fonds mais pour les indices de référence pertinents.

Cette empreinte carbone relativement faible a été obtenue en partie grâce aux objectifs d'émissions de carbone mis en place pour la majeure partie de la gamme de fonds actions qui inclut Carmignac Investissement et Carmignac Emergents dans le périmètre de ce rapport. Les émissions de carbone des fonds ayant des objectifs d'émissions de carbone comparées à leurs indices de référence respectifs peuvent être consultées dans les fiches mensuelles de chaque fonds couvert par cette analyse, publiées sur la page web des fonds Carmignac. Ces objectifs sont pour la plupart des objectifs relatifs où les émissions des fonds doivent rester 30% en dessous des émissions relatives des indices de référence respectifs. Le fonds Carmignac China New Economy (Fonds Commun de Placement) a mis en place une réduction absolue de 5% par an de l'intensité carbone (émissions de tonnes de CO₂/million de revenus) avec une année de référence fixée au 31 décembre 2021.

QUELLES SONT LES INTENTIONS DE CARMIGNAC GESTION SA POUR INTÉGRER LES OBJECTIFS QUANTITATIFS D'ALIGNEMENT SUR L'ACCORD DE PARIS DE LA LOI ENERGIE-CLIMAT ?

- Appliquer un processus de suivi sur 12 mois maximum à compter du 30 juin 2022 de l'alignement du portefeuille sur l'Accord de Paris sur différentes périodes, avec différentes conditions de marché, niveaux d'inflation, prix du pétrole et constructions de portefeuilles.
- Fixer une année de référence des émissions de carbone pour Carmignac Gestion SA (en tant que consolidation des fonds dont Carmignac Gestion SA est la société en titre) et les autres fonds qui seront dans le périmètre de ce rapport à partir du 31 décembre 2023.
- Extension des calculs d'alignement avec l'Accord de Paris mesurés en degrés pour tous les portefeuilles du Groupe Carmignac, ce qui inclut les fonds actions, obligataires et diversifiés.
- Intégrer les estimations d'émissions des entreprises de MSCI en tant que fournisseur de données sur les émissions de carbone au-delà de 2025 lorsque l'ensemble des données sera disponible.
- Mettre en œuvre l'impact des risques climatiques physiques et inhérents à la transition dans les objectifs d'alignement des émissions de carbone.
- Introduire progressivement la mesure des émissions de carbone du scope 3 à mesure que la couverture et la précision des données s'améliorent.
- Documenter les objectifs d'alignement sur l'Accord de Paris, la méthodologie et les intentions de calcul de l'année de référence dans la documentation précontractuelle des fonds correspondants et en informer les porteurs de parts.
- Appliquer une approche cible au niveau de l'entité pour Carmignac Gestion SA en conséquence, approuvée par notre direction générale.

CADRE D'ANALYSE ET OBJECTIFS PROPOSÉS

Utiliser l'initiative d'investissement alignée sur l'accord de Paris ([Paris Aligned Investment Initiative](#) PAII) ainsi que les lignes directrices de la transition climatique ([Climate Transition Benchmark](#), CTB) et du référentiel d'alignement sur l'Accord de Paris (Paris Alignment Benchmark, PAB) pour structurer notre approche vis-à-vis des objectifs d'alignement sur l'Accord de Paris.

LES OBJECTIFS QUE NOUS PROPOSONS À PARTIR DE 2024

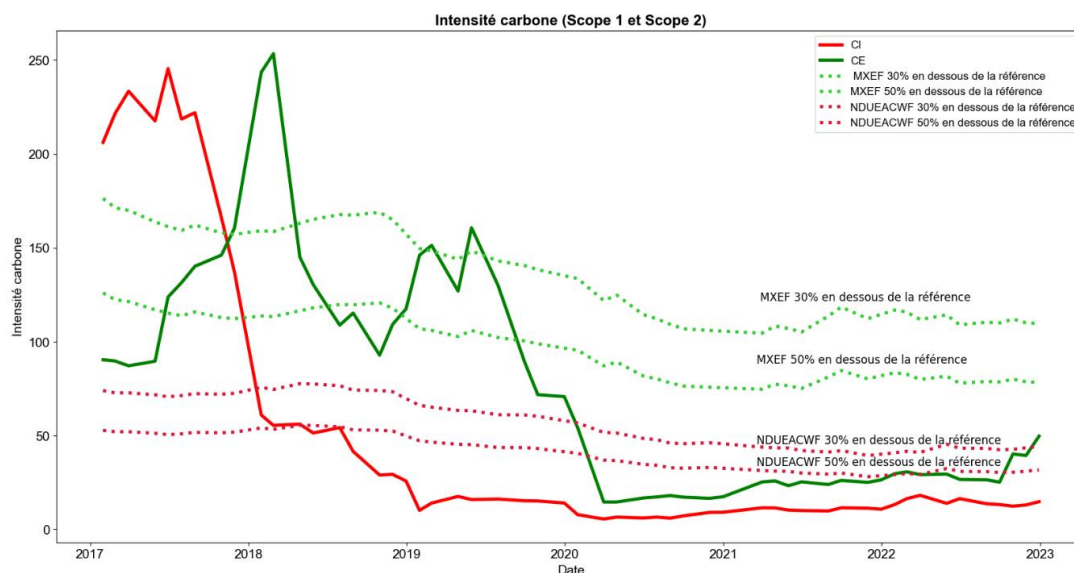
- Maintenir un niveau relatif d'émissions de carbone 30 % (CTB) inférieur à l'indice de référence pour les fonds d'actions concernés*, avec une augmentation ciblée à 50 % (PAB)** pour notre gamme de fonds bas-carbone.
- Introduire une baisse moyenne annuelle absolue de 7 % de l'intensité de CO₂, ce qui se traduit par une réduction de l'intensité de CO₂e de ~40 % d'ici 2030.
- Déclarer des objectifs de réduction des émissions de carbone à partir de 2030 pour 2035, 2040, 2045 et 2050.

*16 sur 26 Fonds de la gamme actions et mixtes du Groupe Carmignac au 31 décembre 2022.

**Les données passées ne représentent pas une garantie des données futures.

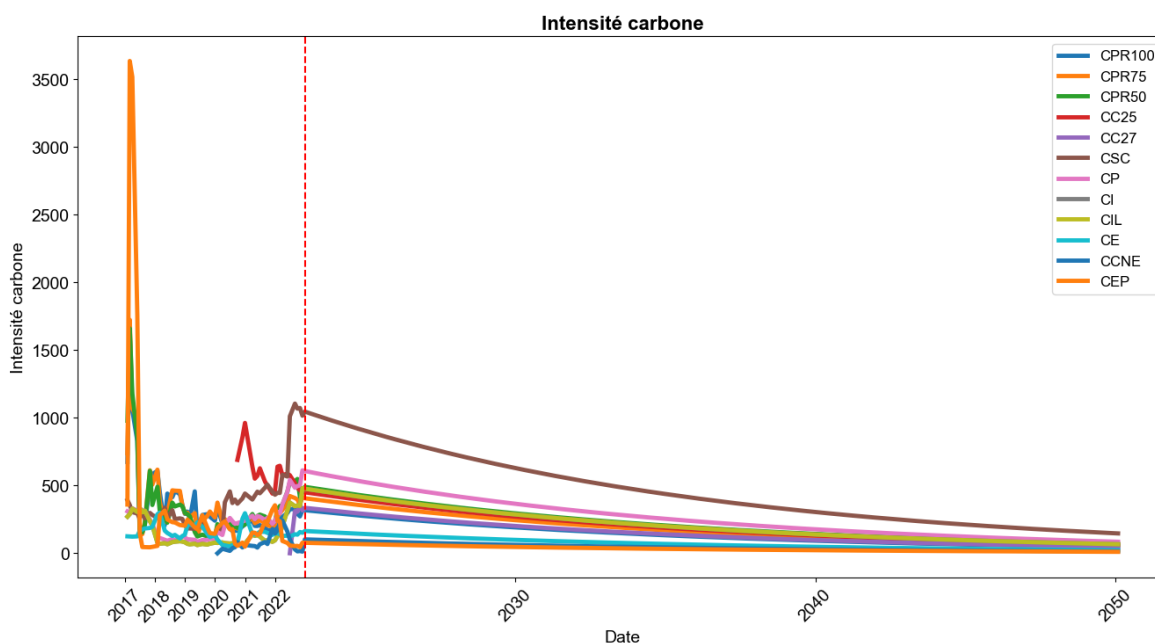
OBJECTIF 1 : Maintenir un niveau d'émissions de carbone 30 % (CTB) inférieur à l'indice de référence pour les fonds d'actions concernés, avec une augmentation possible à 50 % (PAB).

FIGURE 1 : EXEMPLE D'INTENSITÉ CARBONE ACTUELLE DES FONDS ACTIONS CARMIGNAC INVESTISSEMENT (CI) ET DE CARMIGNAC EMERGENTS (CE) PAR RAPPORT À LEUR INDICE DE RÉFÉRENCE RESPECTIF (SCOPE 1 ET 2 UNIQUEMENT).



OBJECTIF 2 : Introduire une baisse annuelle absolue de 7 % de l'intensité de CO₂ résultant en une réduction de l'intensité de CO₂e de ~40 % d'ici 2030 pour l'entité Carmignac Gestion SA.

FIGURE 3 : INTENSITÉ CARBONE (tous périmètres confondus) DES FOND COMMUNS DE PLACEMENT DE CARMIGNAC GESTION SA. Carmignac Long-Short European Equities (CLSEE), Carmignac Profil Réactif 100 (CPR100), Carmignac Profil Réactif 50 (CPR50), Carmignac Profil Réactif 75 (CPR75), Carmignac China New Economy (CCNE), Carmignac Investissement Latitude (CIL), Carmignac Crédit 2025 (CC25), Carmignac Patrimoine (CP), Carmignac Investissement (CI), Carmignac Emergent (CE), Carmignac Sécurité (CSC).



MÉTHODOLOGIE DE L'INTENSITÉ CARBONE

1. Commencer par les montants correspondants à la valeur de marché des positions en portefeuille.
2. Appliquer l'ajustement de la VAI (Valeur Actuelle de l'Investissement) au montant de la valeur de marché (les facteurs de la VAI sont supposés être les mêmes pour chaque année).
3. Éliminer les positions à découvert et les positions sur des actifs qui ne sont pas des entreprises
4. Réaffecter les valeurs de marché des positions sur des entreprises sans données sur l'EVIC (valeur d'entreprise incluant la trésorerie) ou les émissions de carbone aux positions disposant de ces données.
5. Rebaser les montants des valeurs de marché réallouées à une valeur de 1 million d'euros.
6. Calculer le pourcentage de détention en portefeuille..
7. Calculer la contribution aux émissions totales de Gaz à effet de serre
8. Additionner les contributions aux émissions totales de gaz à effet de serre pour obtenir l'intensité carbone globale du portefeuille.

Couverture de la proportion des actifs du fonds au 31 décembre 2022 (exemples utilisés pour représenter la couverture à fin 2022) où la couverture est le % représentant les données sur les émissions de carbone qui sont disponibles publiquement.

TABLEAU 4 : COUVERTURE DES FONDS À DECEMBRE 2022

Fonds	Couverture	Fonds	Couverture
Carmignac Patrimoine	86%	Carmignac Profil Réactif 50	76%
Carmignac Investissement	99%	Carmignac Profil Réactif 75	84%
Carmignac Emergents	88%	Carmignac China New Economy	89%
Carmignac Sécurité	54%	Carmignac Investissement Latitude	99%
Carmignac Long-Short European Equities	82%	Carmignac Crédit 27	55%
Carmignac Profil Réactif 100	91%	Carmignac Crédit 25	55%

OBJECTIF 3 :

Rendre compte des objectifs de réduction des émissions de carbone à partir de 2030 pour 2035, 2040, 2045 et 2050

TABEAU 5 : OBJECTIFS À 5 ANS EN TERMES D'INTENSITÉ CARBONE (2030-2050)

Baisse de l'intensité carbone de 7%		Objectifs d'intensité carbone estimés			
Intervalle	2030-2035	2035-2040	2040-2045	2045-2050	
Réduction pendant cet intervalle	18.3%	12.7%	8.86%	6.17%	
Réduction cumulée par année maximale dans l'intervalle	58%	71%	80%	86%	

L'IMPACT DE LA POLITIQUE CLIMATIQUE DE CARMIGNAC SUR LE PROCESSUS D'INVESTISSEMENT DE MANIÈRE CONTINUE

FONDS BAS CARBONE

Compte tenu de la diversité des univers d'investissement, des classes d'actifs et des objectifs de durabilité des fonds, il existe différents niveaux de mise en œuvre des objectifs climatiques. Comme mentionné précédemment, 5 fonds gérés par Carmignac Gestion SA pratiquent déjà des objectifs de faible émission de carbone et répondent aux exigences des fonds Article 8 et 9 (classification SFDR), avec pour la plupart une «communication centrale» d'après la doctrine française de l'Autorité des Marchés Financiers.

ENGAGEMENT

Carmignac s'engage activement sur la thématique du climat en utilisant le cadre de la TCFD comme base pour les engagements et le suivi des objectifs liés au changement climatique.

SUIVI

Les émissions totales de carbone et l'intensité carbone sont surveillées à tout moment par les gestionnaires d'investissement, les analystes et l'équipe d'investissement responsable grâce au système Global Portfolio Monitoring, un tableau de bord en temps réel des positions du portefeuille, des données financières et extra-financières. Cela permet une gestion en temps réel de l'empreinte carbone par rapport au benchmark du fonds.

REPORTING

Au cours des prochains mois, l'équipe d'investissement responsable travaillera avec les équipes d'investissement afin d'améliorer l'expertise en matière de suivi de l'empreinte carbone et d'établir une feuille de route pour les objectifs initiaux liés à l'alignement avec l'Accord Paris pour 2030.

L'année 2023 sera mise à profit pour préciser les modalités de revues qui seront mises en œuvre avant 2024, en collaboration avec les équipes de gestion, ESG, Gestion des Risques et Conformité.

PLAN DE SORTIE DU CHARBON ET DES ÉNERGIES NON CONVENTIONNELLES

En lien avec les préoccupations croissantes pour l'environnement et le risque d'actifs non performants ou isolés, nous avons mis en place une politique d'exclusion des mines de charbon depuis 2018. Carmignac a également étendu son seuil d'exclusion des sociétés de production d'électricité à partir de charbon présent dans sa gamme de fonds ISR, à tous les fonds Carmignac en octobre 2020. Enfin et surtout, Carmignac s'est engagé à une sortie totale de tout investissement lié au charbon⁽⁹⁾ à partir de 2030.

STRATÉGIE DE SORTIE DU CHARBON D'ICI 2030

Carmignac s'est engagé à éliminer progressivement et à long terme tout investissement lié au charbon dans les pays de l'OCDE et dans le reste du monde. Si de futurs investissements liés au charbon sont autorisés dans le cadre de la politique d'exclusion⁽¹⁰⁾ de Carmignac, un retrait total des mines de charbon et des sociétés de production d'électricité à partir du charbon sera mis en œuvre d'ici 2030, avec un seuil de tolérance effectif de 0%.

EXPLOITATION DU CHARBON

Des possibilités d'investissement très limitées et non au financement de nouvelles mines. Depuis 2018, Carmignac exclut les sociétés qui génèrent plus de 10% de leurs revenus de l'exploitation du charbon thermique ou produisent plus de 20 millions de tonnes de charbon thermique. Nous nous engageons, par le biais de nos investissements en actions et en dette d'entreprise, à ne pas financer directement les entreprises qui prévoient de nouveaux projets d'exploitation de charbon. Si, par le biais d'acquisitions, une société détenue est impliquée dans de nouveaux projets d'exploitation de charbon, Carmignac, au travers de ses portefeuilles, se désengagera de ces sociétés dans un délai défini. Face à l'urgence climatique, Carmignac encourage les entreprises à prendre des engagements crédibles pour réduire leur dépendance à l'exploitation du charbon dans un délai de 2 ans glissants afin d'aligner leurs activités avec l'Accord de Paris :

GÉNÉRATEURS D'ÉLECTRICITÉ AU CHARBON

Engagement auprès des entreprises pour des émissions de CO₂ les plus faibles possibles. Carmignac reconnaît l'importance d'encourager les entreprises à réduire leur dépendance à la production d'électricité à partir du charbon afin d'aligner leurs activités sur l'Accord de Paris. À cette fin, nous avons adopté le critère utilisant le gCO₂/ kWh, suivant le seuil recommandé par l'Agence internationale de l'énergie (AIE) pour maintenir l'augmentation de la température mondiale en dessous de 2 degrés, comme le prévoit l'Accord de Paris :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Max. gCO ₂ /kWh	429	408	393	374	354	335	315

Lorsque les données gCO₂/kWh ne sont pas disponibles, nous excluons les entreprises de production d'électricité dont la production ou les revenus proviennent à plus de 10 % du charbon. Nous excluons également les entreprises prévoyant de nouvelles capacités de production d'électricité à partir du charbon.

SORTIE DES ÉNERGIES NON CONVENTIONNELLES

Carmignac s'efforcera de mettre en œuvre un plan de sortie des énergies non conventionnelles pour ses investissements dans l'ensemble de la gamme de fonds, conformément au plan de sortie 2030 du charbon. Cependant, pour les investissements dans les pays hors de l'OCDE, un plan de sortie en 2040 est plus approprié étant donné la plus grande dépendance aux hydrocarbures dans les pays en développement et le rythme plus lent de la transition.



7

**STRATÉGIE
D'ALIGNEMENT AVEC
LES OBJECTIFS DE
LONG TERME LIÉS À
LA BIODIVERSITÉ**

Au niveau du Groupe Carmignac, nous reconnaissons l'importance de la prise en compte des enjeux liés à la biodiversité et l'intérêt de sensibiliser les acteurs financiers aux sujets liés à l'érosion de cette biodiversité. Tout comme SFDR, l'Article 29 de la Loi Energie Climat établit de nouvelles obligations de publication pour les investisseurs. Il se veut également plus ambitieux avec une mise en avant explicite des enjeux liés au climat et à la biodiversité.

Carmignac comprend parfaitement le rôle central de la nature, incarnant la biodiversité et les écosystèmes, comme étant essentielle à l'existence humaine et à une bonne qualité de vie. Cependant, le poids des populations croissantes et leur impacts environnementaux n'a malheureusement pas eu les mêmes vertus.

Comme le décrit très justement le rapport 2019 de l'IPBES⁽¹¹⁾ :

«dans la plupart des endroits, les gens reçoivent aujourd'hui plus de nourriture, d'énergie et de matériaux que jamais auparavant, ce qui se fait de plus en plus au détriment de la capacité de la nature à fournir ces ressources à l'avenir, et sape fréquemment les nombreuses autres contributions de la nature, qui vont de la régulation de la qualité de l'eau au sentiment d'appartenance. La biosphère, dont dépend l'humanité dans son ensemble, est modifiée à un degré inégalé à toutes les échelles possibles. La biodiversité - la diversité au sein des espèces, entre les espèces et des écosystèmes - décline plus rapidement que jamais dans l'histoire de l'humanité. »

Carmignac a pris la mesure de cette détérioration pour encadrer sa politique de biodiversité au sein de ses investissements en référence aux objectifs de la Convention sur la diversité biologique de 1992 :

1. 

**LA CONSERVATION DE LA
DIVERSITÉ BIOLOGIQUE**

2. 

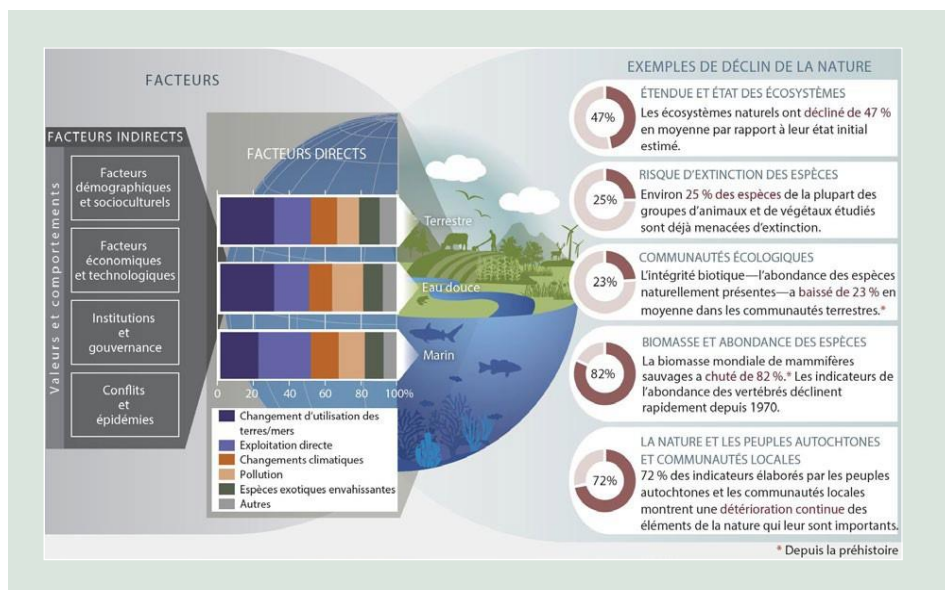
**L'UTILISATION DURABLE DES
ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DE
LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE**

3. 

**LE PARTAGE JUSTE
ET ÉQUITABLE DES
AVANTAGES DÉCOULANT
DE L'UTILISATION DES
RESSOURCES GÉNÉTIQUES**

Afin d'accroître la prise de conscience du risque lié à la biodiversité et inhérent à nos investissements dans un univers global au sein de trois principales classes d'actifs (actions, dettes d'entreprises et souveraines), Carmignac s'est informé grâce aux travaux réalisés par la plateforme Intergouvernementale Scientifique et Politique sur la Biodiversité et les Services Ecosystémiques (IPBES).

Grâce à leurs évaluations, leur soutien politique, le renforcement des capacités et des connaissances, la communication et la sensibilisation, nous avons pu identifier les 5 pressions sur la survie de la biodiversité telles que définies par l'IPBES : la modification de l'utilisation des terres et des mers, l'exploitation directe des organismes, les changements climatiques, la pollution et les espèces exotiques envahissantes.



(11) Source : https://ipbes.net/sites/default/files/2020-02/ipbes_global_assessment_report_summary_for_policymakers_fr.pdf

Explication du rapport IPBES :

« Le résumé ci dessus montre les exemples de déclin observés dans la nature au niveau mondial, soulignant le recul de la biodiversité provoqué par des facteurs de changement directs et indirects.

Les facteurs directs (changement d'utilisation des terres et des mers, exploitation directe des organismes, changements climatiques, pollution et espèces exotiques envahissantes) résultent d'un ensemble de causes sociétales profondes. Ces causes peuvent être démographiques (par exemple la dynamique des populations humaines), socioculturelles (les modes de consommation), économiques (le commerce), technologiques ou en rapport avec les institutions, la gouvernance, les conflits et les épidémies. Il s'agit des facteurs indirects, qui sont eux-mêmes sous-tendus par des comportements et des valeurs d'ordre sociétal. Les bandes colorées représentent l'impact mondial relatif des facteurs directs sur (de haut en bas) les écosystèmes terrestres, les écosystèmes d'eau douce et les écosystèmes marins, selon une estimation tirée de l'examen systématique à l'échelle mondiale des études publiées depuis 2005. Le changement d'utilisation des terres et des mers et l'exploitation directe expliquent plus de 50% de l'impact mondial sur les écosystèmes terrestres, marins et d'eau douce, mais chaque facteur a une influence dominante dans certains contextes. Les cercles illustrent l'ampleur des impacts anthropiques négatifs sur différents aspects de la nature pour diverses échelles de temps, sur la base d'une synthèse globale des indicateurs. »

Au travers de notre stratégie en matière de prise en compte des principales incidences négatives, nous nous engageons à mesurer les impacts des sociétés au sein de nos portefeuilles, ainsi que notre exposition aux risques liés à la biodiversité. Plus précisément en 2022, nous avons mesuré de manière trimestrielle les activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles en termes de biodiversité. En outre, plusieurs indicateurs PAIs (Principal Adverse Impacts) dont les tonnes de rejets dans l'eau générées par les sociétés bénéficiaires de nos investissements permettent une prise en compte progressive d'enjeux liés à la biodiversité.

La part des actifs sous gestion ayant une exposition aux risques liés à la biodiversité est présentée dans le tableau ci-dessous (au 31 Décembre 2022⁵) :

FONDS	Exposition aux risques liés à la biodiversité	Actifs sous gestion du fonds (en millions d'euros)	Actifs sous gestion à risque (en millions d'euros)
Carmignac Investissement	10.20%	€ 2 976 506 730	€ 303 560 238
Carmignac Emergents	12.40%	€ 803 958 765	€ 99 686 683
Carmignac Patrimoine	5.03%	€ 7 752 696 836	€ 390 000 731
Carmignac Long-Short European Equities	2.54%	€ 123 180 522	€ 3 133 659
Carmignac Sécurité	4.03%	€ 5 403 021 875	€ 217 852 401
Carmignac China New Economy	7.50%	€ 94 545 665	€ 7 089 190
Carmignac Crédit 2025	3.18%	€ 170 796 348	€ 5 437 008
Carmignac Crédit 2027	2.91%	€ 52 437 860	€ 1 525 100
Carmignac Investissement Latitude	9.31%	€ 144 557 861	€ 13 464 096
Carmignac Profil Réactif 100	8.21%	€ 71 734 831	€ 5 892 418
Carmignac Profil Réactif 75	5.82%	€ 76 203 633	€ 4 432 540
Carmignac Profil Réactif 50	4.12%	€ 159 615 979	€ 6 573 904
Total	75.26%	€ 17 829 256 904	€ 1 058 647 968

Veuillez noter que la part totale d'actifs sous gestion à risque ne comprend pas Carmignac Long-Short European Equities car il s'agit d'une exposition vendeuse. En revanche, ce fonds est bien compris dans la part totale d'actifs sous gestion. Le pourcentage total des actifs sous gestion à risque de Carmignac Gestion SA est de 5.79%.

Afin d'analyser la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité définis par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, nous avons fait le choix de couvrir l'ensemble de nos actifs sous gestion.

Dans le cadre de notre stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité, nous nous sommes rapprochés de différents fournisseurs de données pour permettre de déterminer de manière plus graduelle les impacts sur la biodiversité des investissements sous-jacents des portefeuilles de notre gamme. Cependant, des analyses sont toujours en cours. En effet, nous avons identifié une importante difficulté à évaluer l'impact des décisions d'investissement sur

⁵ Veuillez noter que la méthodologie utilisée pour les positions courtes et longues est cohérente avec celle utilisée pour le calcul des principales incidences négatives

la biodiversité en raison d'un manque de données car quantifier les pertes en termes de biodiversité sur le plan financier et identifier les investissements en faveur de la biodiversité sont moins bien appréhendés que la lutte contre le réchauffement climatique.

Afin de rendre cet enjeu concret et opérationnel au sein de nos portefeuilles, nous avons décidé de définir une stratégie basée sur une mesure concrète et un objectif à horizon 2030. Notre feuille de route se base sur les piliers suivants :

1. L'approfondissement de notre démarche ESG basée sur la prise en compte des enjeux environnementaux :

- ✓ Réductions d'univers : seuil minimum de 1.4/10 sur le pilier environnemental de MSCI ESG pour intégrer la majorité de nos fonds Article 8 et 9,
- ✓ Revue des indicateurs présents sur notre plateforme de recherche ESG START dans le cadre de son amélioration et alignement avec les indicateurs PAIs notamment ceux liés à la biodiversité
- ✓ Engagements ciblés pour les entreprises faisant l'objet de controverses en matière de biodiversité).

2. L'identification d'une mesure d'impact efficace et disponible pour l'ensemble de nos univers d'investissement :

Nous avons choisi une mesure agrégeant les résultats d'un filtre négatif. Ce filtre est déterminé sur la base des domaines d'activité les plus préoccupants en matière de biodiversité:

- a. Les entreprises qui produisent des matières premières contribuant à la déforestation (huile de palme, soja, bœuf et bois) ; ou
- b. Les entreprises qui utilisent des produits de base contribuant à la déforestation (huile de palme, soja, bœuf et bois) ; ou
- c. Les entreprises qui ont été impliquées dans des controverses liées à la déforestation ; ou
- d. Les entreprises qui exercent leurs activités dans des zones sensibles sur le plan de la biodiversité ou à proximité de celles-ci ; ou
- e. Les entreprises qui ont été impliquées dans des controverses ayant un impact négatif grave ou très grave sur l'environnement.

Nous reconnaissons que cette mesure est incomplète mais considérons qu'elle est actuellement la donnée la plus largement accessible. Nous nous réservons le droit de modifier le choix de notre indicateur clé sur la biodiversité à mesure que l'architecture du marché s'améliore dans ce domaine.

3. **Objectif 2030 :** nous souhaitons parvenir à un objectif de zéro pour ces investissements d'ici à 2030 tant au niveau de l'entité Carmignac Gestion SA, ainsi qu'individuellement au sein de nos Fonds Commun de Placement de plus de 500 millions d'euros. Dans le cadre de cet objectif, nous reconnaissons notre dépendance à l'égard de la réglementation et des choix des consommateurs.

8

PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG DANS LA GESTION DES RISQUES



CARMIGNAC, RISK MANAGERS

La gestion des risques est appliquée dans les fonds flexibles avec une gestion active de l'exposition en fonction des risques macroéconomiques, systémiques, de marché et d'autres risques factoriels.

NOTRE STRUCTURE DE GOUVERNANCE :



AU SEIN DE L'ÉQUIPE D'INVESTISSEMENT

Comité stratégique d'investissement (SIC)

Le SIC est composé des cinq membres les plus expérimentés de l'équipe d'investissement, ainsi que du responsable de la gestion des risques front office, en tant que secrétaire du Comité. Au 31/05/2023, le comité stratégique d'investissement était constitué des membres suivants :



Le SIC se réunit chaque semaine et de façon ponctuelle si besoin. Sa principale mission est de se forger de solides convictions concernant les marchés en s'appuyant sur les travaux de recherche microéconomique et macroéconomique réalisés par nos analystes, pour toutes les classes d'actifs. Il est important de noter que chaque gérant de portefeuille reste entièrement autonome et responsable vis-à-vis de la gestion de son ou ses fonds. Le SIC fournit un outil supplémentaire pour renforcer la composante top-down des stratégies d'investissement. Par conséquent, son apport est plus pertinent pour les fonds présentant un degré élevé de prise de décision top-down, comme nos fonds diversifiés.

DÉMARCHE D'IDENTIFICATION, ÉVALUATION, PRIORISATION ET GESTION DES RISQUES DE DURABILITÉ

En tant qu'investisseurs responsables et gérants actifs, nous considérons qu'une partie de notre devoir fiduciaire consiste à gérer les risques et opportunités ESG dans toutes les classes d'actifs lorsque nous réalisons des investissements pour le compte de nos clients. Nous sommes convaincus qu'en excluant certaines activités non durables et en intégrant l'analyse ESG à notre processus d'investissement, nous serons en mesure d'obtenir des performances durables à long terme grâce à une approche qui consiste à atténuer les risques, à identifier les opportunités de croissance et à déceler la valeur financière des actifs incorporels, tout en nous efforçant d'avoir une contribution positive pour la société et l'environnement.

La société a par conséquent intégré l'identification et l'évaluation des risques ESG dans ses décisions d'investissement et ses processus de gestion des risques à travers un processus en 3 étapes :

1. **Exclusions** : les investissements dans des sociétés que la société de gestion considère ne pas répondre aux normes de durabilité du fonds sont exclus
2. **Analyses** : La société de gestion intègre l'analyse « Environnementale, Sociale et de Gouvernance » en complément de l'analyse financière conventionnelle pour identifier les risques de durabilité des sociétés émettrices au travers de notations ESG (START)
3. **Engagements** : La société de gestion collabore avec les sociétés émettrices et émetteurs sur les questions liées à l'ESG afin de sensibiliser et mieux comprendre les risques de durabilité des portefeuilles.

EXCLUSIONS À L'ÉCHELLE DE L'ENTREPRISE

Nous pensons que nos investissements doivent être réalisés dans des entreprises dotées de modèles économiques durables et qui présentent des perspectives de croissance à long terme. À ce titre, nous procédons à des exclusions normatives des entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte mondial des Nations unies ou les normes commerciales de l'OCDE, et de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Nous surveillons ces controverses ou violations par l'intermédiaire d'un fournisseur tiers, mais nous effectuons également notre propre analyse afin de nous forger une opinion sur les actions et les politiques des entreprises pour atténuer ces risques. Par ailleurs, Carmignac applique sur l'ensemble de sa gamme de fonds des exclusions sectorielles basées principalement sur des seuils de revenus. Ces secteurs peuvent inclure les énergies conventionnelles et non conventionnelles, les jeux d'argent, toutes les armes, la transformation des protéines animales, l'alcool.



Fabricants d'armes controversées qui fabriquent des produits non conformes aux traités ou aux interdictions légales*.



Producteurs, distributeurs en gros et fournisseurs de tabac qui réalisent plus de 5 % de leur chiffre d'affaires à partir de ces produits.



Exploitants de mines de charbon thermique qui réalisent plus de 10 % de leur chiffre d'affaires à partir de l'extraction ou produisent plus de 20 millions de tonnes de charbon par an.



Producteurs d'énergie qui produisent plus de CO₂/kWh que le seuil défini**.



Producteurs et distributeurs de produits pornographiques et de divertissement pour adultes qui réalisent plus de 2 % de leur chiffre d'affaires à partir de ces produits.



Contrevenants aux normes internationales, dont les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises, les Principes de l'OIT et les Principes du Pacte mondial de l'ONU.

* *Entreprises qui ne respectent pas :*

1) la Convention d'Ottawa (1997) qui interdit l'emploi, le stockage, la production et le transfert des mines antipersonnel ; 2) la Convention sur les armes à sous-munitions (2008) qui interdit l'emploi, le stockage, la production et le transfert des armes à sous-munitions ; 3) la loi belge dite Loi Mahoux, l'interdiction des armes à uranium ; 4) la Convention sur les armes chimiques (1997) qui interdit l'emploi, le stockage, la production et le transfert des armes chimiques ; 5) le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (1968), qui limite la diffusion des armes nucléaires au groupe des États dits dotés de l'arme nucléaire (États-Unis, Russie, Royaume-Uni, France et Chine) ; 6) la Convention sur les armes biologiques (1975), qui interdit l'emploi, le stockage, la production et le transfert des armes biologiques.

** *Conformément au scénario 2 °C préconisé par l'AIE.*

ANALYSE : EVALUATION DES RISQUES DE DURABILITÉ

L'équipe de gestion, en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique d'investissement des portefeuilles gérés, utilise les analyses financières internes et externes ainsi que celles mises à disposition par l'équipe dédiée à l'investissement durable, dans un outil propriétaire appelé START, dont le fonctionnement est détaillé ci-dessous.

En 2020, Carmignac a lancé **START***, son système exclusif de recherche ESG.

L'objectif de ce système de recherche exclusif est de permettre l'intégration des critères ESG dans notre processus de prise de décision en matière d'investissement et d'échanger des points de vue ESG sur nos actions, nos obligations privées et plus récemment nos obligations souveraines. START nous permet d'intégrer systématiquement la recherche ESG à notre processus d'investissement en associant des sources de données externes à notre analyse interne pour apprécier la manière dont une société se comporte avec ses parties prenantes, gère les risques et tire parti des opportunités ESG.



START s'articule autour d'un processus en 4 étapes :

1. □

GROUPEMENT

les entreprises sont affectées à l'un des 90 groupes sectoriels exclusifs ESG de Carmignac ;

2. □

COLLECTE D'INFORMATIONS

de grandes quantités de données brutes relatives aux pratiques de l'entreprise sont collectées auprès de diverses sources de données spécialisées (pour en savoir plus, voir la section relative aux fournisseurs externes de données ESG du présent rapport) ;

3. □

CLASSEMENT

les entreprises sont classées par rapport à leurs pairs et reçoivent une note de référence ;

4. □

ANALYSE

l'expertise interne est appliquée à l'analyse existante.

* START : System for Tracking and Analysis of a Responsible Trajectory

Les considérations ESG sont essentielles à la compréhension des pratiques commerciales d'une entreprise, ainsi qu'à la prévision de sa performance financière. Les analystes et gérants de portefeuille Carmignac sont donc chargés d'entreprendre et de suivre l'analyse ESG qualitative de toutes les entreprises sur START avant d'investir. Cela permet de s'assurer que le profil ESG d'une entreprise a été examiné avant de prendre une décision d'investissement.

L'analyse ESG porte sur l'ensemble des fonds, sur les actifs actions, dettes privées et souveraines. Ci-dessous la description des méthodes et évaluations appliquées à la détermination des indicateurs ESG pour les différents type d'émetteurs.

INDICATEURS ESG AU SEIN DE START POUR L'ANALYSE ACTIONS ET OBLIGATIONS D'ENTREPRISE

Nous analysons et comparons chaque entreprise par rapport à plus de 30 indicateurs ESG quantifiables et pertinents, qui sont :

Environnement	Social	Gouvernance
Émissions de CO2 – Périmètres 1 et 2	Satisfaction du personnel	Indépendance du Comité d'Audit
Intensité carbone – Périmètres 1 et 2	Taux de rotation du personnel	Indépendance du Comité de Rémunération
Brûlage à la torche du gaz naturel	Nombre de femmes occupant des postes de direction	Implication du Comité de Nomination
Consommation d'énergie / Chiffre d'affaires	Nombre d'heures de formation du personnel	Taille du Conseil d'Administration
Ratio des énergies renouvelables	Arrêts de travail après accident	Administrateurs indépendants
Consommation totale d'énergie	Accidents mortels au sein du personnel	Durée moyenne du mandat des administrateurs
Production totale de déchets / Chiffre d'affaires	Écart de salaire entre le CEO et le salaire moyen	Parité au sein du Conseil d'Administration
Déchets recyclés / Production totale de déchets	Écart de rémunération entre hommes et femmes	Rémunération totale la plus élevée
Déversements d'hydrocarbures directs et accidentels	Satisfaction client	Rémunération des dirigeants liée à des objectifs à long terme
Volume total d'eau usée / Chiffre d'affaires	Satisfaction client	Primes d'encouragement au développement durable
Eau recyclée		
Prélèvement total d'eau douce		

ANALYSE DES RISQUES ESG – DETTE SOUVERAINE

Au delà de l'analyse des entreprises sur lesquelles nous sommes investies, nous jugeons essentiel d'intégrer les critères ESG dans le suivi des obligations souveraines. Deux modèles ont été créés et améliorés au cours de ces dernières années pour prendre en compte les risques ESG propres à cette classe d'actifs :

1.

Un **Modèle « Global »**, qui tâche d'évaluer les risques Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance auxquels sont exposés les pays développés et émergents ;

2.

Un **Modèle « Impact »** (qui vise à orienter l'investissement à impact au sein des pays émergents).

Critères, sources et pondérations des deux modèles :

#	Critères	Source	Pondérations « Modèle global »	Pondérations « Modèle d'impact sur les marchés émergents »
Environnement				
1	Émissions de CO ₂ par habitant	Our World In Data – Oxford University	20 %	33 %
2	Part des énergies renouvelables dans la capacité installée totale	BNEF (Bloomberg New Energy Finance)	20 %	33 % (avec un malus en cas d'utilisation élevée ou croissante de charbon)
3	Part du charbon dans la capacité installée totale	BNEF (Bloomberg New Energy Finance)	20 %	-
4	PM2.5 ambiantes (particules fines)	Institute for Health Metrics and Evaluation	20 %	33 %
5	Ratification de l'Accord de Paris	Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique	Malus de 0,2 en cas de non ratification	-
6	Traitement des déchets solides contrôlé sur le plan environnemental	Rapport de la Banque mondiale « What a waste 2.0 ». Données issues des statistiques des Nations Unies, de l'OCDE et des rapports régionaux et nationaux	20 %/3	-
7	Perte d'espérance de vie en bonne santé réduite à cause d'un assainissement insalubre	Institute for Health Metrics and Evaluation	20 %/3	-
8	Perte d'espérance de vie en bonne santé à cause d'une eau insalubre	Institute for Health Metrics and Evaluation	20 %/3	-

Social				
9	Espérance de vie à la naissance des deux sexes à la naissance	Banque mondiale	20 %	25 %
10	Coefficient de Gini - revenus	Banque mondiale	20 %	25 %
11	Éducation (Enquête PISA et taux d'alphabétisation)	PISA (lecture, mathématiques, science) - OCDE Taux d'alphabétisation - Banque mondiale	20 %	25 %
12	PIB par habitant en PPA	FMI	20 %	-
13	Revenus disponible des ménages	Nations Unies - Programme de développement	20 %	25 %

☐ Inclus dans les deux modèles

# Critères	Source	Pondérations « Modèle global »	Pondérations « Modèle d'impact sur les marchés émergents » « Modèle global »	
Gouvernance				
14	Facilité de faire des affaires	Banque mondiale	20 %	25 %
15	Situation budgétaire (déficit en % du PIB)	FMI	20 %	25 %
16	Dette en % du nombre d'année de revenu	Dette brute / PIB et recettes / PIB - FMI	20 %	25 %
17	Balance courante	Balance courante / PIB - FMI	20 %	25 %
18	Liberté économique	The Heritage Foundation	20 %	-

MÉTHODOLOGIE GÉNÉRALE

- Les pays sont classés **entre 1 (mauvais) et 5 (bon)**
- Pour la plupart des critères, nous utilisons des données statiques et dynamiques sachant que certains critères n'utilisent que l'une de ces 2 catégories
- Quel que soit le pilier ESG, la moyenne des notes de chaque critère est ensuite calculée pour obtenir la notation au niveau du pilier E, S ou G
- Cette notation est ensuite éventuellement ajustée positivement ou négativement en conséquence de l'analyse qualitative des événements récents
- La notation ESG globale est composée de la moyenne équipondérée des trois composantes E, S et G
- La notation du fonds est ensuite calculée comme le cumul de la moyenne pondérée de la notation pays et de l'exposition des positions
- Ces notations sont mises à jour à fréquence semestrielle

INTÉGRATION DES RISQUES DE DURABILITÉ DANS LA GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INVESTISSEMENTS

Le contrôle des risques est au cœur du processus d'investissement. Il est indissociable de la recherche de performance. Nous accordons une attention particulière à identifier, quantifier et analyser les risques liés à notre processus d'investissement.

Le dispositif ESG de Carmignac est supervisé par deux organes de gouvernance :

- 1) Le Comité de Gouvernance ESG : celui-ci établit, avec l'équipe Investissement Durable, la stratégie au niveau de la société de gestion
- 2) Le Comité Stratégique Produit qui définit les limites d'investissement et les caractéristiques ESG des portefeuilles, en accord avec l'équipe de gestion.

L'équipe Investissement Durable est également partie prenante au dispositif de contrôle et agit comme une équipe de contrôle de premier niveau dans le suivi des limites et contraintes d'investissement. L'équipe s'appuie sur les ressources humaines et technologiques de la société de gestion.

Comme pour le dispositif de gestion financière, le pilotage du contrôle permanent de second niveau du dispositif de gestion ESG reste la responsabilité de l'équipe Gestion des Risques par la conduite du dispositif de contrôle des risques et le suivi des contraintes d'investissement financières et extra-financières des portefeuilles. L'équipe de contrôle des risques assure au quotidien le suivi du profil de risque des portefeuilles.

Cette équipe est directement rattachée au Directeur Général Délégué de Carmignac Gestion, Christophe Peronin, et est indépendante de l'équipe de gestion des investissements. Christophe Peronin préside également le Comité des risques, principale instance décisionnelle sur la politique des risques. L'équipe compte actuellement six personnes sous la responsabilité de Patrick Temfack, qui bénéficie de plus de 10 ans d'expérience dans ce domaine. Tout au long de la journée, l'équipe de contrôle des risques veille au respect des différentes contraintes d'investissement définies pour chaque fonds et fournit aux équipes de gestion un rapport détaillé. Ces contraintes prennent généralement la forme suivante :



CONSTRAINTES RÉGLEMENTAIRES: Imposées par le régulateur du pays de domiciliation du fonds (AMF en France, CSSF au Luxembourg, ICB en Irlande et FCA au Royaume-Uni), celles-ci s'appliquent à tous les acteurs du marché de la gestion d'actifs.



CONSTRAINTES STATUTAIRES: Elles suivent la description de la stratégie d'investissement, et donc les règles d'investissement, définies dans le prospectus du fonds et/ou toute autre documentation pertinente.



CONSTRAINTES INTERNES: Décidées par le Comité des risques de Carmignac, il s'agit de règles internes plus restrictives visant à réduire les risques identifiés comme importants en fonction des conditions macroéconomiques, même si ces risques seraient autorisés d'un point de vue réglementaire et statutaire. Ces règles peuvent être revues et, le cas échéant, ajustées à la discrétion du Comité des risques.

Le contrôle des contraintes et directives liées à l'analyse extra-financière et aux objectifs durables sont contrôlés par l'équipe de gestion et l'équipe Responsible Investment (« Responsible Investment team ») dans le cadre d'un premier niveau de contrôle, puis par l'équipe des Risques en tant que deuxième niveau de contrôle.

Le développement et l'investissement dans les systèmes informatiques de Carmignac ont permis de mettre en œuvre un processus efficace utilisant une combinaison de fonctions supplémentaires et l'outil de gestion de la conformité CMGR pour contrôler les risques et les règles de durabilité du prospectus de chaque fonds sur des indicateurs clés tels que :

- les objectifs d'émissions de carbone ;
- les réductions d'univers ;
- les listes d'exclusion ;
- les règles de notation ESG
- Éligibilité à la taxonomie verte de l'UE

Enfin, l'équipe de gestion des risques participe aux groupes de travail spécialisés des associations de fonds afin de définir et de créer les meilleures pratiques, notamment en termes de risques de durabilité au sein de la fonction générale de risque, de nature ex ante et ex post. Dans le cadre de la gouvernance relative à la "gestion des risques", le Comité des Risques qui se réunit mensuellement, effectue un point périodique sur le respect des engagements extra-financiers pris dans la politique d'investissement des portefeuilles gérés. Pour le contrôle de troisième niveau, l'équipe Conformité et Contrôle Interne de Carmignac est le garant du contrôle périodique sur cette thématique.

CARACTÉRISATION ET SEGMENTATION DES RISQUES CLIMATIQUES

LES RISQUES PHYSIQUES

Les risques physiques sont les risques liés aux phénomènes météorologiques extrêmes tels que les inondations, les incendies de forêt, les tempêtes, etc ; Les risques physiques impliquent les risques pour les infrastructures, l'impact sur les opérations, la disponibilité de l'eau et des matières premières et les perturbations de la chaîne d'approvisionnement (GIEC, 2020⁶). La fréquence et l'intensité des risques physiques varient considérablement et sont difficiles à prévoir. Les conséquences financières de ces événements peuvent être très importantes. En effet, les risques liés au climat ont entraîné des pertes de l'ordre d'environ 5 200 milliards de dollars entre 1980 et 2018.

Nous mettons en œuvre trois scénarios de changement climatique pour 2030 et 2050. Ces scénarios de changement climatique futur sont basés sur les voies de concentration représentatives du GIEC et sur les voies socio-économiques partagées et s'appuient sur les lignes directrices techniques de la TCFD⁷.

Scénario de changement climatique élevé (SSP5-8.5) : Scénario de faible atténuation dans les émissions totales de gaz à effet de serre triplent d'ici à 2075 et les températures moyennes mondiales augmentent de 3,3 à 5,7 °C d'ici à 2100.

⁶ Pour plus d'informations, suivez ce lien : https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2021/02/Risk-guidance-FINAL_15Feb2021.pdf

⁷ Pour plus d'informations, suivez ce lien : <https://www.fsb-tcfd.org/wp-content/uploads/2017/06/FINAL-2017-TCFD-Report-11052018.pdf>

Scénario de changement climatique moyen (SSP2-4.5) : Scénario de forte atténuation dans lequel les émissions totales de gaz à effet de serre se stabilisent aux niveaux actuels jusqu'en 2050, puis diminuent jusqu'en 2100. Ce scénario devrait entraîner une augmentation des températures moyennes mondiales de 2,1 à 3,5°C d'ici à 2100.

Scénario à faible changement climatique (SSP1-2.6) : Scénario d'atténuation agressif dans lequel les émissions totales de gaz à effet de serre sont réduites à zéro d'ici à 2050, ce qui se traduit par une hausse des températures moyennes mondiales de 1,3 à 2,4 °C d'ici à 2100 conformément aux objectifs de l'accord de Paris.

Vous trouverez ci-dessous les tableaux décrivant le score de risque physique de chaque fonds par **rapport** à un certain type de risque physique (100 étant le pire score et 0 le meilleur score). Un scénario de réchauffement moyen à l'horizon 2030 est choisi pour cette analyse. Vous trouverez la méthodologie détaillée des risques physiques et de transition en annexe.

LES RISQUES DE TRANSITION

Les risques liés à la transition désignent les risques associés à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. La transition vers une économie à faibles émissions de carbone peut entraîner d'importants changements politiques, juridiques, technologiques et commerciaux liés au changement climatique (GIEC, 2020⁸).

Bien que les risques liés à la transition puissent présenter des niveaux variables de risques financiers, l'ampleur des risques peut être réduite en développant la sensibilisation et la flexibilité. La quantification des risques de transition peut être comprise comme l'analyse d'une gamme complète de résultats.

Pour évaluer l'alignement des portefeuilles dans les différents scénarios de réchauffement, Trucost utilise une approche de transition. Les données sur l'alignement adoptent les deux méthodologies clés suivantes mises en évidence par le SBTi :

- Approche *Sectoral Decarbonisation Approach (SDA)*
- Approche *Greenhouse gas Emissions per unit of Value Added (GEVA)*

La SDA s'applique aux entreprises dont les activités sont homogènes et fortement émettrices. Le principe de base de la SDA est que les entreprises de chaque secteur principe absolues à un rythme plus rapide que la moyenne, alors que l'inverse est vrai pour les entreprises très performantes.

Nous pensons que les scénarios créés par MSCI sont bien conçus pour le risque de transition. En adaptant aux données de Trucost le Design Judgement Framework défini par l'équipe d'alignement du portefeuille nous avons pu en évaluer la pertinence et la signification. est que les entreprises de chaque secteur doivent converger vers des intensités d'émissions compatibles avec un scénario de 2°C d'ici 2050 à partir de leurs points de départ uniques⁹. La manière d'allocation des budgets carbone dans le SDA est spécifique au temps, à l'industrie

⁸ Pour plus d'informations, suivez ce lien: https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2021/02/Risk-guidance-FINAL_15Feb2021.pdf

⁹ Pour plus d'informations, suivez ce lien https://www.support.marketplace.spglobal.com/en/datasets/alternative/trucost-paris-alignment/trucost-paris-alignment_data_methodology_guide.pdf

et à l'entreprise.

Le GEVA s'applique aux entreprises dont les activités sont peu émettrices ou hétérogènes. Il reconnaît que de nombreuses entreprises ont des activités commerciales diverses, dont la plupart n'ont pas de voies de transition claires définies dans les scénarios climatiques. Pour ces entreprises, le GEVA implique l'application d'un principe de contraction de l'intensité carbone, selon lequel une entreprise doit réduire ses émissions de gaz à effet de serre de manière cohérente avec les taux requis pour l'ensemble de l'économie.

Les deux méthodes s'appuient sur le concept de budget carbone équitable, une approche qui combine la convergence et le taux de réduction des émissions¹⁰. Cette approche définit le taux moyen de réduction des émissions pour une industrie. Cependant, elle reconnaît si les entreprises seront meilleures ou pires que cette moyenne. Elle exige des entreprises moins performantes de réduire leurs émissions.

Type de données construites?	Approche par scénario unique
Comment les scénarios sont-ils sélectionnés ?	Les méthodologies SDA et GEVA sont capables de calculer les budgets carbones pour différents scénarios de réchauffement en utilisant l'approche de budget carbone.
Utilise-t-on des émissions absolues, la capacité de production, ou des unités d'intensité des émissions ?	Emissions absolues
Quels scopes sont inclus ?	Scope 1 et 2
Comment sont quantifiées les émissions de base ?	Basées sur l'année de référence déclarée par l'entreprise.
Comment sont estimées les émissions prévisionnelles	N/A
Comment l'alignement est-il mesuré ?	N/A
Comment la métrique de l'alignement est-elle exprimée ?	Dépassement/ Sous-utilisation de l'alignement degré
Comment les scores au niveau des contreparties doivent-ils être agrégés ?	Au niveau de l'entreprise et du portefeuille

STRATÉGIE D'ENGAGEMENT LIÉE AUX RISQUES CLIMATIQUES

¹⁰ Pour plus d'informations, suivez ce lien : https://www.tcfhub.org/wp-content/uploads/2021/10/PAT_Measuring_Portfolio_Alignment_Technical_Considerations.pdf

Le changement climatique constitue une menace existentielle pour la planète et ses habitants. Il constitue également une source majeure de risque systémique pour nos économies et nos marchés financiers.

Notre approche de l'engagement auprès des entreprises dans lesquelles nous investissons peut être individuelle (réunions individuelles), collaborative (avec d'autres investisseurs dans le cadre de l'initiative CA 100+) et publique (par le biais des PRI, par exemple).

Nous attendons de chaque entreprise bénéficiaire qu'elle :

1 Jouent un rôle actif dans la reconnaissance, mesurer et l'atténuation de la contribution de leurs activités au changement climatique, conformément aux objectifs fixés par l'accord de Paris

RECONNAISSANCE : Nous attendons des conseils d'administration des entreprises dans lesquelles nous investissons qu'ils comprennent et reconnaissent la contribution de activités au changement climatique. Cela inclut l'étendue des externalités négatives que leurs entreprises produisent sur l'environnement.

MESURE : Nous attendons des entreprises dans lesquelles nous investissons qu'elles mesurent les émissions produites par leurs activités et, dans la mesure où elles le peuvent, qu'elles commencent à inclure les émissions de carbone de scope 3. Les émissions de dioxyde de carbone sont classées dans les trois catégories suivantes : scope 1 (émissions directes de leurs activités), scope 2 (émissions indirectes de leurs activités) et scope 3 (émissions indirectes de leurs activités c'est-à-dire en amont et en aval de leur chaîne de valeur). comme l'indique le protocole sur les gaz à effet de serre (Greenhouse Gas Protocol).

ATTÉNUATION CONFORME AUX OBJECTIFS DE L'ACCORD DE PARIS : L'objectif de l'Accord de Paris est de limiter le réchauffement climatique à bien moins de 2, de préférence 1,5 degré Celsius, par rapport aux niveaux préindustriels¹¹. Depuis la conclusion de l'Accord de Paris, un nombre croissant d'entreprises ont revu leurs ambitions à la hausse et se sont engagées à atteindre des objectifs environnementaux ambitieux, y compris souvent des objectifs "net zéro". Bien que nous encourageons toutes les entreprises dans lesquelles nous investissons à s'engager en faveur d'un objectif d'émissions nettes nulles¹² d'ici 2050, nous attendons de cet engagement qu'il soit suffisamment transparent et solide. Cela signifie qu'elles doivent :

- Expliquer clairement la portée des activités incluses dans leur engagement - en particulier si les émissions de scope 3 sont incluses. Expliquer le type d'émissions de GES couvertes, c'est-à-dire le dioxyde de carbone et d'autres GES ou le dioxyde de carbone uniquement.
- Fixer des objectifs à court et à moyen terme afin de fournir aux investisseurs des informations suffisantes et de les rassurer sur la manière dont ils entendent atteindre leur objectif ambitieux de zéro émission nette à long terme, parallèlement à d'autres mesures de corroboration (par exemple, l'affectation des capitaux, les rémunérations liées aux objectifs de transition).

¹¹ Pour plus d'informations, veuillez consulter : <https://unfccc.int/process-and-meetings/the-paris-agreement/the-paris-agreement>

¹² « Zéro émission nette » signifie simplement que les émissions de gaz à effet de serre sont réduites à un niveau aussi proche que possible de zéro, les émissions restantes présentes dans l'atmosphère étant réabsorbées, par les océans et les forêts par exemple. » <https://www.un.org/fr/climatechange/net-zero-coalition>

2 Contribuent au développement d'une économie bas carbone

- Idéalement, nous aimerions que ces objectifs soient "fondés sur la science", c'est-à-dire alignés sur ce que la science climatique la plus récente considère comme approprié pour atteindre l'objectif de l'Accord de Paris. Il convient de noter que les objectifs fondés sur la science n'incluent pas l'utilisation de compensations. La validation des objectifs fondés sur la science par l'initiative Science-Based Targets (SBTi)¹³ apporte un confort supplémentaire grâce à des garanties indépendantes aux investisseurs concernant la solidité des objectifs fixés.
- Nous encourageons toutes les entreprises dans lesquelles nous investissons à publier volontairement des rapports conformes aux recommandations de la TCFD¹⁴.
 - a) En plus de s'attaquer aux risques d'émissions que leurs activités directement ou indirectement (scope 1, 2 et 3), les entreprises devraient également chercher à saisir les opportunités d'une transition vers une économie à faible carbone.
 - b) Elles devraient également veiller à ce que leurs activités restent en phase avec l'évolution de la réglementation en la matière (par exemple, la tarification et les taxes sur le carbone) et la demande des consommateurs. Ceci est important car le manque de compréhension et de préparation d'une entreprise face aux implications d'une économie à faible émission de carbone est un facteur important. de compréhension et de préparation aux implications de la transition pour leurs pour leurs activités commerciales peut créer un risque d'"actifs échoués"¹⁵.
 - c) Bien que nous nous concentrons sur le risque lié au changement climatique, ce n'est pas le seul sujet environnemental qui revêt une importance fondamentale pour nous en tant qu'investisseur. Nous pensons que les actions des entreprises dans lesquelles nous investissons doivent tenir compte de leur l'impact plus large sur l'environnement, y compris la biodiversité, l'eau, les déchets et la déforestation étant donné qu'ils sont tous liés.

¹³ <https://sciencebasedtargets.org/>

¹⁴ <https://assets.bbhub.io/company/sites/60/2021/10/FINAL-2017-TCFD-Report.pdf>

¹⁵ Concept introduit par Carbon tracker : Il est désormais généralement admis que les actifs échoués sont des actifs qui, à un moment donné avant la fin de leur durée de vie économique (telle qu'elle est supposée au moment de la décision d'investissement), ne sont plus en mesure de produire un rendement économique (c'est-à-dire d'atteindre le taux de rendement interne de l'entreprise), en raison de changements liés à la transition vers une économie à faible émission de carbone (demande/prix plus faibles que prévu). En d'autres termes, les actifs dont la valeur est inférieure aux prévisions en raison des changements liés à la transition énergétique. <https://carbontracker.org/terms/stranded-assets/>

Prennent en considération leur exposition aux risques physiques et de transition liés au changement climatique sur le long terme et l'impact potentiel de ces risques sur l'entreprise

Conformément aux recommandations de la TCFD, nous attendons de nos entreprises investies :

- qu'elles soient transparentes concernant les risques de transition¹⁶ vers une économie bas carbone et les risques physiques du changement climatique sur l'entreprise¹⁷.
- Qu'elles entreprennent des analyses de scénarios¹⁸. Cela permet à l'entreprise de mieux comprendre les risques et les opportunités de la transition, en particulier compte tenu des incertitudes autour de ce sujet.

CONTRÔLE INTERNE ET SENSIBILISATION AUX RISQUES CLIMATIQUES

Plus spécifiquement, en matière de gestion du risque climatique, Carmignac opère également 3 niveaux de contrôle. Ces contraintes sont les suivantes:

1. 

L'équipe d'investissement durable, en collaboration avec l'équipe d'investissement, est chargée de signaler les nouveaux risques pertinents susceptibles de survenir en raison de l'aggravation des impacts du changement climatique. Elle est également chargée de respecter et de mettre à jour les listes d'exclusion qui incluent les entreprises fortement émettrices de CO₂, d'atteindre les objectifs en matière d'émissions de carbone et de dialoguer avec les entreprises sur les émissions de carbone et d'autres informations liées à l'environnement, ainsi que sur les politiques d'atténuation des risques. Les émissions de carbone sont contrôlées au niveau des portefeuilles par le biais du système de gestion des portefeuilles, que les gestionnaires de portefeuille surveillent quotidiennement par rapport à l'indice de référence pour tous les fonds, ainsi que par le biais de START.

2. 

L'équipe de gestion des risques surveille les contraintes financières supplémentaires du portefeuille en ce qui concerne l'intensité des émissions de carbone, le cas échéant.

3. 

L'approche de l'investissement responsable, y compris les rapports sur le climat et le carbone, est intégrée dans l'examen effectué par l'équipe de conformité et de contrôle interne dans le cadre du programme pluriannuel de contrôle de la conformité.

¹⁶ 2017 TCFD report, page 5: "La transition vers une économie à plus faibles émissions de carbone peut impliquer de vastes changements politiques, juridiques, technologiques et commerciaux afin de répondre aux exigences d'atténuation et d'adaptation liées au changement climatique. En fonction de la nature, de la rapidité et de l'orientation de ces changements, les risques liés à la transition peuvent représenter des niveaux variables de risques financiers et de réputation pour les organisations."

¹⁷ 2017 TCFD report, page 6: "Les risques physiques résultant du changement climatique peuvent être liés à des événements (aigus) ou à des changements à plus long terme (chroniques) dans les schémas climatiques. Les risques physiques peuvent avoir des implications financières pour les organisations, telles que des dommages directs aux actifs et des impacts indirects dus à l'interruption de la chaîne d'approvisionnement. La performance financière des organisations peut également être affectée par des changements dans la disponibilité, l'approvisionnement et la qualité de l'eau, la sécurité alimentaire et les changements de températures extrêmes affectant les locaux, les opérations, la chaîne d'approvisionnement, les besoins en transport et la sécurité des employés des organisations."

¹⁸ (22) 2017 TCFD report, page 25: "Les scénarios permettent aux organisations d'envisager comment l'avenir pourrait se présenter si certaines tendances se poursuivent ou si certaines conditions sont remplies. Dans le cas du changement climatique, par exemple, les scénarios permettent à une organisation d'explorer et de comprendre comment diverses combinaisons de risques liés au climat, qu'il s'agisse de risques de transition ou de risques physiques, peuvent affecter ses activités, ses stratégies et ses performances financières au fil du temps".



9

PLAN D'AMELIORATION CONTINUE

Au cours de l'année 2023, l'équipe Investissement Durable, en collaboration avec l'équipe de Gestion des Risques travaillera sur une estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques climatiques identifiés ainsi que la proportion des actifs exposés, l'horizon de temps associé à ces impacts au niveau de l'entité et l'impact sur la valorisation des portefeuilles.

Plus précisément, en ce qui concerne les données sur les risques physiques et de transition, nous pensons pour l'instant que les données de S&P Trucost ne sont pas suffisamment précises pour mesurer et imposer formellement des limites systématiques aux transactions. En outre, de manière générale, les données sont rétrospectives.

Nous avons décidé en 2022 de changer de fournisseur de données pour passer de S&P Trucost à MSCI pour les analyses des risques climatiques (notamment ClimateVar) et testeront les possibilités de mesures prospectives et quantitatives d'impact en 2023.



SECTION B

RESUMÉ DES PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITE

Carmignac Gestion SA (numéro LEI : X0V79C0OOSCP8T3CJZ56), en tant qu'entité et acteur du marché financier, confirme prendre en compte les principales incidences négatives (PAI) induites par les décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, dans le cadre de la gestion de ses produits financiers. Nous avons intégré ces informations dans le processus de recherche et d'analyse des investissements sous-jacents.

Carmignac Gestion SA a commencé à prendre en compte les PAI en janvier 2022 et communiquera annuellement les chiffres de fin d'année à partir de 2023.

Au niveau des produits financiers, à compter de janvier 2022, Carmignac s'est engagée à appliquer l'annexe 1 des normes techniques de réglementation (RTS) dans le cadre du règlement SFDR de niveau II 2019/2088. Ainsi, 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires (16 pour les fonds comprenant des investissements en obligations souveraines) et 2 indicateurs facultatifs (sélectionnés par l'équipe Investissement durable de Carmignac pour leur pertinence et leur couverture. Cette décision a été prise sous la supervision du Comité de gouvernance ESG de Carmignac composé de représentants de la direction générale) et les indicateurs PAI seront suivis tous les fonds relevant de l'article 8 et de l'article 9. vous trouverez cette liste d'indicateurs à la section.

DESCRIPTION DE LA POLITIQUE D'INTÉGRATION DES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES (PAI) INDUITES PAR LES DECISIONS D'INVESTISSEMENT SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ

Le règlement de l'Union européenne relatif à la publication d'informations sur la finance durable (SFDR) vise à garantir que les investisseurs disposent des données dont ils ont besoin pour faire des choix d'investissement conformes à leurs objectifs en matière de développement durable. Pour ce faire, les acteurs des marchés financiers sont tenus d'indiquer si les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont prises en compte dans leur processus de décision en matière d'investissement.

En tant qu'investisseurs responsables, nous considérons qu'une partie de notre devoir fiduciaire consiste à atténuer les impacts environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) de tous les produits financiers lorsque nous investissons pour le compte de nos clients. Nous pensons que tous les investissements ont un impact sur la société et l'environnement. En intégrant l'analyse ESG dans notre processus d'investissement, nous sommes en mesure de rechercher la performance à long terme en atténuant les risques, en identifiant les opportunités de croissance et en reconnaissant la valeur financière des actifs incorporels, tout en nous efforçant d'obtenir des résultats positifs pour la société et l'environnement.

Notre approche de l'intégration des impacts ESG dans notre processus d'investissement peut être divisée en 4 étapes :



EVITER – Nous évitons les entreprises dont les incidences négatives sont en contradiction avec nos principes et nos valeurs. En raison de leur activité, de leurs normes ou de leur comportement, nous les excluons de notre univers d'investissement. Nous choisissons d'investir uniquement dans des entreprises dont le modèle économique est durable et qui présentent des perspectives de croissance à long terme.



ANALYSER – Nous analysons les impacts ESG de l'entreprise parallèlement aux données financières conventionnelles. Notre système exclusif de recherche ESG nous aide à évaluer l'impact de l'activité d'une entreprise sur le monde - et l'impact du monde sur son activité - afin d'identifier le plus grand nombre possible de risques et d'opportunités.



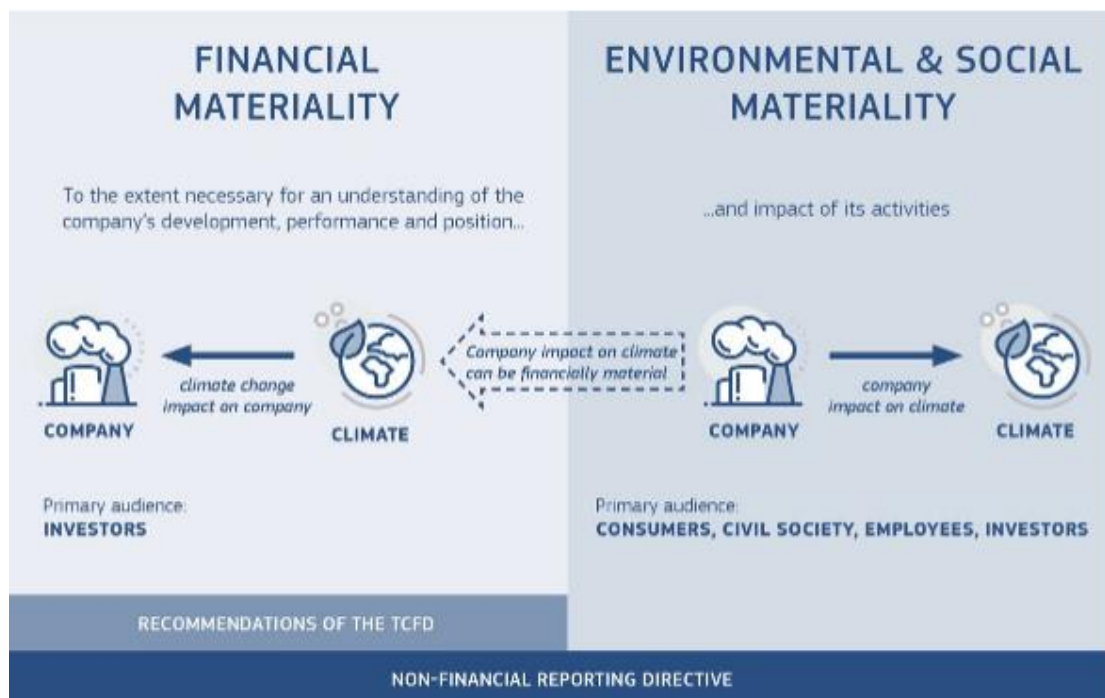
ENGAGER – Nous nous engageons auprès des entreprises sur les questions liées à l'ESG, en tenant compte des données relatives aux principaux indicateurs d'impact négatif. Il s'agit notamment de contribuer à l'instauration de bonnes pratiques, de clarifier notre point de vue ou de demander des comptes à la direction générale lorsque des problèmes se posent.



COMMUNIQUER – Nous communiquons nos actions et nos réalisations à nos clients. Nous assurerons une transparence totale en ce qui concerne les PAI au niveau des fonds, principalement par le biais de notre site web, où nous publions la documentation, les rapports et les politiques des fonds, ainsi que les points de vue de nos experts.

DESCRIPTION DES POLITIQUES VISANT À IDENTIFIER ET À PRIORISER LES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES DES DÉCISIONS D'INVESTISSEMENT SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ

Carmignac Gestion SA estime que le suivi et la hiérarchisation de l'impact des questions environnementales et sociales sur les décisions d'investissement et de l'impact de ces investissements sur les questions environnementales et sociales font partie de notre devoir en tant qu'investisseur responsable.



* Financial materiality is used here in the broad sense of affecting the value of the company, not just in the sense of affecting financial measures recognised in the financial statements.

Source : Commission européenne, " Lignes directrices relatives à la communication d'informations sur le climat", 2019.

Les impacts sur le climat ne sont qu'une partie de la prise en compte nécessaire des indicateurs de durabilité. Carmignac estime que les indicateurs liés aux droits sociaux et humains sont également utiles pour évaluer l'impact matériel d'une entreprise ou d'une entité souveraine sur ses communautés.

Mesurer les incidences négatives des activités d'une entreprise ou de ses biens et services (et par conséquent les investissements de Carmignac dans cette entreprise) est une tâche complexe, en particulier savoir où s'arrêter dans la chaîne d'approvisionnement d'une entreprise et quel niveau de transparence et de précision peut être atteint. Le 30 mars 2023, le Groupe de gouvernance ESG de Carmignac, composé de représentants de la direction générale de toutes les entités juridiques du Groupe, a formellement approuvé les déclarations et politiques sous-jacentes ci-dessous.

Dans le cadre de notre processus d'investissement et sous la supervision de l'équipe d'investissement durable, nous donnons la priorité à certains indicateurs en fonction de l'industrie et de la géographie de l'entreprise. La plupart des indicateurs de performance sont déjà intégrés dans notre plateforme de recherche START, qui classe les entreprises en fonction des indicateurs ESG les plus significatifs dans leur groupe de pairs.

Recherche des données nécessaires

MSCI propose des solutions d'investissement intégré à impact environnemental, social et de gouvernance (ESG) et a été désigné par Carmignac pour la génération initiale des rapports PAI afin de fournir les indicateurs conformément aux règles et définitions RTS, sur la base de leur méthodologie et d'une combinaison de données de sources d'entreprises et d'estimations pour l'année 2022. Grâce à ce service, Carmignac a également eu accès à un outil de reporting en ligne qui lui a permis de suivre l'évolution des PAI au cours de l'année.

A ce jour, Carmignac Gestion SA considère que la société sera en mesure de collecter et publier au niveau de l'entité les informations relatives aux 16 PAI mentionnés pour juin 2023.

Collecte de données

À la fin de chaque trimestre, les avoirs des portefeuilles sont téléchargés dans l'outil web MSCI pour le calcul des PAI. Obligations d'entreprise, dette souveraine et les actions sont couvertes, à l'exclusion des produits dérivés et des liquidités. Aucun effort n'est nécessaire pour consolider les informations sur les indicateurs de performance obligatoires et facultatifs.

Identification des valeurs disproportionnées

Des rapports sont téléchargés en format Excel pour un usage interne, y compris les performances de l'indice de référence du fonds concerné, afin d'identifier les impacts négatifs potentiels par rapport à une allocation générale au marché.

Vérifications de la cohérence

Prise en compte de la marge d'erreur pouvant être expliquée par:

1. la nature évolutive des données communiquées par les entreprises,
2. l'évolution des méthodes d'estimation et de calcul des fournisseurs de données externes et
3. la couverture des données externes.

L'équipe d'investissement durable examine minutieusement la cohérence des rapports et des données et discute des résultats avec les gestionnaires de portefeuille concernés afin de définir et de hiérarchiser les plans d'action (y compris les engagements potentiels avec l'entreprise).

Analyse de matérialité

L'objectif est d'identifier les risques les plus importants. Réflexions et questions relatives aux résultats du PAI :

- Considérons-nous que les résultats indiqués dans le rapport sont proches de la réalité (estimation, mesure adéquate, comparaison avec des pairs et des points de référence) ?
- Les risques sont-ils matériels pour l'entreprise, l'environnement, la société ?
- Les risques peuvent-ils être évités ?
- Pouvons-nous influencer les actions de l'entreprise ?
- Ces risques sont-ils inhérents aux activités de l'entreprise ?

Une fois les PAI identifiées et classées par ordre de priorité en coordination avec le gestionnaire de portefeuille concerné, l'équipe d'Investissement Durable met en œuvre le plan d'action défini.

POLITIQUE D'ENGAGEMENT

Les actions clés résultant de l'analyse PAI seront menées conformément à la politique d'engagement de Carmignac. Nous avons identifié les trois thèmes suivants comme étant importants pour l'ensemble des portefeuilles et des sociétés détenues : Climat, Emancipation et Leadership. Ces thèmes sont liés aux principales incidences négatives et ne peuvent être traités de manière isolée. Notre équipe d'investissement durable s'engage sur ces thèmes avec les impacts négatifs identifiés par le processus de suivi des PAI. De plus amples informations sont disponibles dans notre [document sur nos attentes en matière d'ESG](#).

Après l'analyse des PAI, si une entreprise investie est déjà incluse dans le plan d'engagement trimestriel, l'équipe d'investissement durable confirmera l'exactitude des actions déjà définies et contrôlera l'engagement.

Après l'analyse des PAI, s'il s'avère que l'entreprise doit être ajoutée au plan d'engagement, l'équipe d'investissement durable déterminera les objectifs de l'engagement avec le membre concerné de l'équipe de gestion de portefeuille et agira en conséquence.

Dans le cas de certaines entreprises bénéficiaires d'investissements, si certains PAI sous-performant sont jugés mineurs en termes de matérialité, l'entreprise n'est pas ajoutée au plan d'engagement. Néanmoins, l'équipe d'investissement durable, en coordination avec l'équipe de gestion du portefeuille, utilisera le suivi trimestriel pour évaluer toute détérioration ou la nécessité d'une action supplémentaire.

L'équipe d'investissement durable suivra les PAI sur une base historique afin d'identifier les tendances et d'évaluer la cohérence des actions entreprises. Les résultats du suivi seront partagés avec les gestionnaires de portefeuille concernés afin d'assurer la continuité et la prise de conscience de l'évolution des impacts négatifs, tout en veillant à ce que des mesures adéquates soient prises.

Un engagement peut conduire à un désinvestissement, conformément au principe de notre politique d'engagement, si aucune réduction appropriée de l'indicateur PAI n'est identifiée sur plus d'une période. L'engagement est dûment signalé dans l'outil d'engagement de START¹⁹, la plateforme de notation ESG propre à Carmignac.

L'analyse et les actions menées feront l'objet d'un rapport annuel au Groupe de gouvernance ESG afin d'assurer une supervision adéquate de la direction générale.

RÉFÉRENCES AUX NORMES INTERNATIONALES

Carmignac agit conformément aux principes du Pacte mondial des Nations Unies (UNGC), à la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail et aux principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales pour évaluer les normes des entreprises, y compris, mais sans s'y limiter, les violations des droits de l'homme, le droit du travail et les pratiques normales liées au climat. Nous évaluons les violations au moyen d'une analyse exclusive et avec l'aide de fournisseurs externes afin d'en déterminer la gravité. Un processus d'engagement renforcé est appliqué aux entreprises qui enfreignent gravement ces principes. Si ce processus d'engagement renforcé, qui peut durer jusqu'à trois ans, n'aboutit pas au changement souhaité, Carmignac exclura la société de son univers d'investissement. Les deux indicateurs PAI suivants font l'objet d'un suivi trimestriel et permettent d'identifier les violations potentielles des normes internationales et peuvent déclencher des engagements avec les entreprises :

¹⁹ START (Système de suivi et d'analyse d'une trajectoire responsable) : Le système ESG propriétaire START combine et agrège les indicateurs ESG des principaux fournisseurs de données du marché. Étant donné le manque de normalisation et de communication de certains indicateurs ESG par les entreprises publiques, tous les indicateurs pertinents ne peuvent pas être pris en considération. Les scores ESG attribués dans START sont compris entre A et E, A étant le score ESG le plus élevé. START fournit un système centralisé dans lequel l'analyse et les perspectives propres à Carmignac concernant chaque société sont exprimées, indépendamment des données externes agrégées, si celles-ci sont incomplètes. Pour plus d'informations, veuillez consulter notre site Internet : https://www.carmignac.co.uk/en_GB/responsible-investment/in-practice-4744

1. Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
2. Absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler le respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

En ce qui concerne notre approche de l'intégration des risques climatiques, nous avons adopté une approche plus large intégrant l'alignement sur Paris en tant que norme internationale grâce au suivi des risques physiques et de transition pour tous nos portefeuilles et à l'analyse de scénarios.

Les risques physiques concernent les infrastructures, l'impact sur les opérations, la disponibilité de l'eau et des matières premières et les perturbations de la chaîne d'approvisionnement (GIEC, 2020²⁰). La fréquence et l'intensité des risques physiques varient considérablement et sont difficiles à prévoir. Les conséquences financières de ces événements peuvent être très importantes. Les risques liés au climat ont entraîné des pertes d'environ 5 200 milliards de dollars entre 1980 et 2018. Nous mettons en œuvre trois scénarios de changement climatique pour 2030 et 2050. Ces scénarios de changement climatique futur sont basés sur les trajectoires de concentration représentatives du GIEC et les trajectoires socio-économiques partagées et s'appuient sur les lignes directrices techniques de la TCFD²¹.

Les risques liés à la transition désignent les risques associés aux changements orientés vers une économie à faible émissions de carbone : changements politiques, juridiques, technologiques et commerciaux liés au changement climatique (GIEC, 2020).

Bien que les risques de transition puissent présenter des niveaux variables de risques financiers, l'ampleur des risques peut être réduite en développant la sensibilisation et la flexibilité.

Les données d'alignement adoptent les deux méthodologies clés suivantes, mises en évidence par le SBTi (Science Based Targets initiative) :

- l'approche de la décarbonisation sectorielle (SDA)
- Les émissions de gaz à effet de serre par unité de valeur ajoutée (GEVA)

2. INDICATEURS PAI ET MÉTHODOLOGIE

Vous trouverez ci-dessous plus d'informations sur les indicateurs et les méthodes de calcul des données fournies par MSCI. Il est important de mentionner qu'en 2022, Carmignac Gestion a fait le choix de changer de fournisseur de données et d'effectuer une transition d'Impact Cubed vers MSCI, après avoir identifié une couverture plus large des émetteurs en portefeuilles et une précision encore améliorée des données sur les principales incidences négatives. Cette transition est désormais finalisée et nous avons donc pu consolider les données au niveau de Carmignac Gestion au 31/12/2022 en utilisant ce fournisseur. A partir du 1er janvier 2023, nous nous assurerons que les données individuelles de chaque portefeuille sont bien produites en utilisant ce fournisseur.

1. ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Les données sur les émissions de gaz à effet de serre sont fournies et exploitées telles qu'elles sont divulguées par les entreprises et estimées par MSCI ESG Research. En l'absence d'informations sur les émissions de Scope 1 et 2, nous fournissons une estimation des émissions de Scope 1 et 2. Dans tous les cas, nous nous appuyons sur les émissions estimées du Scope 3 pour des raisons de cohérence, car il existe actuellement de grandes différences dans la manière dont les entreprises estiment leurs propres émissions du Scope 3. MSCI ESG Research utilise une approche uniforme combinant les émissions en amont et en aval. Veuillez noter que lorsque les valeurs des données des Scope 1, 2 ou 3 ne sont pas divulguées ou estimées, respectivement, pour une entreprise, nous ne calculons pas la valeur des émissions totales des Scope 1+2+3 (CARBON_EMISSIONS_SCOPE123).

²⁰ Pour plus d'informations, veuillez suivre ce lien : https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2021/02/Risk-guidance-FINAL_15Feb2021.pdf

²¹ Pour plus d'informations, veuillez suivre ce lien : <https://www.fsb-tcfd.org/wp-content/uploads/2017/06/FINAL-2017-TCFD-Report-11052018.pdf>

Méthode de calcul

Émissions de GES de Scope 1

Somme des émissions de carbone - Scope 1 (tCO₂e) des entreprises du portefeuille (CARBON_EMISSIONS_SCOPE_1) pondérée par la valeur de l'investissement du portefeuille dans une entreprise et par la dernière valeur d'entreprise disponible incluant les liquidités (EVIC_EUR) de l'entreprise.

Émissions de GES de Scope 2

Somme des émissions de carbone - Scope 2 (tCO₂e) des entreprises du portefeuille (CARBON_EMISSIONS_SCOPE_2) pondérée par la valeur de l'investissement du portefeuille dans une entreprise et par la valeur d'entreprise la plus récente de l'entreprise, y compris les liquidités (EVIC_EUR).

Émissions de GES de Scope 3

Somme des émissions totales du Scope 3 des entreprises du portefeuille (tCO₂e) (CARBON_EMISSIONS_SCOPE_3_TOTAL) pondérée par la valeur de l'investissement du portefeuille dans une entreprise et par la valeur d'entreprise la plus récente de l'entreprise, y compris les liquidités (EVIC_EUR).

Total des émissions de GES

Somme des émissions totales de GES des entreprises du portefeuille (Scopes 1, 2 et 3) (CARBON_EMISSIONS_SCOPE123) pondérée par la valeur de l'investissement du portefeuille dans une entreprise et par la dernière valeur d'entreprise disponible de l'entreprise, y compris les liquidités (EVIC_EUR).

2. EMPREINTE CARBONE

Méthode de calcul

Somme des émissions totales de GES des entreprises du portefeuille (Scopes 1, 2 et 3) (CARBON_EMISSIONS_SCOPE123) pondérée par la valeur de l'investissement du portefeuille dans une entreprise et par la dernière valeur d'entreprise disponible de l'entreprise, y compris les liquidités (EVIC_EUR), associée à 1 million d'euros investis dans le portefeuille.

3. INTENSITÉ DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (ENTREPRISES BÉNÉFICIAIRES)

Méthode de calcul

Moyenne pondérée du portefeuille de l'intensité totale des émissions de GES des entreprises par million d'euros de chiffre d'affaires (t/million d'euros de chiffre d'affaires) (CARBON_EMISSIONS_SALES_EUR_SCOPE123_INTEN). Les pondérations du portefeuille sont normalisées lorsque la couverture des données correspondantes est inférieure à 100 %.

4. EXPOSITION AUX ENTREPRISES DU SECTEUR DES COMBUSTIBLES FOSSILES

MSCI ESG Research fournit la mesure suivante pour l'exposition d'une entreprise aux activités liées aux combustibles fossiles, y compris l'exploration, l'extraction, l'exploitation minière, le stockage, la distribution et le commerce du pétrole et du gaz, la production et la distribution de charbon thermique, et la production, la distribution, le stockage et les réserves de charbon métallurgique : ACTIVE_FF_SECTOR_EXPOSURE. L'exposition active aux combustibles fossiles est "Oui" si l'un des critères ci-dessous est rempli :

- Production de pétrole et de gaz - revenus maximaux > 0
- Revenus du négoce de pétrole et de gaz > 0 %.
- Production de charbon thermique - revenus > 0
- Distribution de charbon thermique - Implication = Oui
- Production de charbon métallurgique Recettes > 0
- Distribution de charbon métallurgique - Implication = Oui
- Stockage du charbon métallurgique - Implication = Oui
- Réserves de charbon métallurgique - Implication = Oui

Méthode de calcul

La somme des poids des entreprises du portefeuille qui ont une exposition active au secteur des combustibles fossiles (ACTIVE_FF_SECTOR_EXPOSURE) est égale à Oui.

5. CONSOMMATION ET PRODUCTION D'ÉNERGIE NON RENOUVELABLE

Pour ce PAI, le traitement des données de MSCI ESG Research est additif et implique plusieurs couches de validation conçues pour détecter les anomalies. L'approvisionnement en données est une combinaison d'extraction de données automatisée et de collecte de données manuelle. Les données brutes sont collectées auprès d'environ 300 sources publiques représentant jusqu'à 2 millions d'articles et 1 million de documents d'entreprise par an. Pour gérer cette échelle, MSCI ESG Research utilise des outils pilotés par l'IA pour détecter si des données pertinentes sont divulguées dans des documents d'entreprise spécifiques et fournit une classification des sources d'information et des communiqués de presse détectés comme contenant des données pertinentes. Le processus d'assurance qualité pour les données d'entrée comprend la validation des données brutes spécifiques à l'émetteur/au titre, y compris le sentiment, l'association, le flux et la validation du double fournisseur. Dans la mesure du possible, nous utilisons une méthode de validation à deux fournisseurs, où les mêmes données sont collectées indépendamment par différentes sources/analystes à partir des mêmes sources ou de sources comparables. Pour les données dérivées provenant d'ensembles de données propriétaires de MSCI ESG Research, le processus implique une validation spécifique au contexte, y compris des facteurs individuels, des transformations simples et des modèles de prévision. Pour les données de sortie, y compris les notations et les analyses, le processus implique une validation au niveau de l'émetteur et du titre. Pour superviser les mises à jour des données, divers comités de gouvernance assurent un niveau d'examen supplémentaire en cas de modifications importantes des données ou des modèles. Ces comités de gouvernance sont composés d'experts en recherche et en contenu de MSCI ESG Research.

Méthode de calcul

Moyenne pondérée du portefeuille de l'entreprise Pourcentage de consommation et de production d'énergie non renouvelable (PCT_NONRENEW_CONSUMP_PROD). Les pondérations du portefeuille sont normalisées lorsque la couverture du pourcentage de consommation et de production d'énergie non renouvelable est inférieure à 100 %.

6. INTENSITÉ DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE PAR SECTEUR À FORT IMPACT CLIMATIQUE

MSCI ESG Research fournit les facteurs suivants en fonction du PAI 6 : intensité de la consommation d'énergie (GWh / millions d'euros de chiffre d'affaires) ; intensité de la consommation d'énergie (GWh / millions d'USD de chiffre d'affaires) ; code de la section NACE ; consommation totale d'énergie (GWh). Il convient également de noter qu'en raison du manque de données disponibles sur l'intensité de la consommation d'énergie au niveau de l'activité, MSCI ESG Research fournit l'intensité de la consommation d'énergie par entreprise. La définition de "secteur à fort impact sur le climat" s'appuie sur le règlement de l'UE 2019/2089 (règlement de référence de l'UE sur le climat) et se réfère aux 9 sections NACE suivantes : A. Agriculture, sylviculture et pêche ; B. Industries extractives ; C. Industrie manufacturière ; D. Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné ; E. Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution ; F. Construction ; G. Commerce de gros et de détail, réparation d'automobiles et de motocycles ; H. Transports et entreposage ; L. Activités immobilières.

Les clients peuvent utiliser les codes des sections de la NACE (NACE_SECTION_CODE) pour cartographier les données relatives à l'intensité de la consommation d'énergie des entreprises dans les secteurs à fort impact climatique. Les facteurs des codes NACE sont configurés pour être transmis aux filiales, ce qui est cohérent avec l'approche appliquée au GICS®²². Les clients peuvent choisir d'activer la cartographie des filiales pour la NACE, mais nous les avertissons que si certaines filiales appartiennent au même secteur que leurs parents, ce n'est pas le cas pour d'autres, et que la valeur de l'activation de la cartographie des filiales peut donc être

22 Le Global Industry Classification Standard (GICS) a été développé par MSCI et Standard & Poor's, qui en sont les propriétaires exclusifs. "Global Industry Classification Standard (GICS®)" est une marque de service de MSCI et Standard & Poor's.

remise en question. Nous n'empêchons pas les clients d'activer l'héritage pour la NACE, mais nous ne leur recommandons pas de le faire.

Méthode de calcul

Moyenne pondérée du portefeuille de l'intensité de la consommation d'énergie de l'entreprise (GWh / millions d'euros de chiffre d'affaires) (ENERGY_CONSUMP_INTEN_EUR) par secteur à fort impact climatique (code de section NACE (NACE_SECTION_CODE) A, B, C, D, E, F, G, H et L). Les pondérations du portefeuille sont normalisées lorsque la couverture de l'intensité de la consommation d'énergie est inférieure à 100 %.

7. ACTIVITÉS AYANT UNE INCIDENCE NÉGATIVE SUR LES ZONES SENSIBLES DU POINT DE VUE DE LA BIODIVERSITÉ

MSCI ESG Research fournit l'indicateur OPS_PROT_BIODIV_CONTROVS comme indicateur principal correspondant au PAI 7. Cet indicateur identifie une entreprise dont les activités sont situées dans des zones sensibles du point de vue de la biodiversité et qui est impliquée dans des controverses ayant un impact important sur l'environnement. MSCI ESG Research fournit également deux autres indicateurs : OPS_PROT_BIODIV_AREAS et ENVIRONMENT_LAND_FLAG, qui servent de mesures sous-jacentes ou de données d'entrée pour l'indicateur principal.

Respectivement, ces mesures indiquent 1) si une entreprise possède, loue ou gère des sites opérationnels dans des zones protégées ou des zones de grande valeur en termes de biodiversité en dehors des zones protégées, ou dans des zones adjacentes à ces zones, selon les déclarations de l'entreprise, et 2) si une entreprise a été impliquée dans des controverses liées à l'utilisation ou à la gestion des ressources naturelles, selon les estimations basées sur la méthodologie MSCI ESG Controversies. Les controverses en cours les plus graves impliquant directement l'entreprise reçoivent un drapeau rouge. Les controverses très graves partiellement résolues ou celles impliquant indirectement l'entreprise, ou encore les controverses graves (mais pas les plus graves) reçoivent un drapeau orange. Pour plus de détails, veuillez vous référer à la méthodologie MSCI ESG Controversies and Global Norms. La valeur "Oui" est renvoyée pour cet indicateur lorsque :

La valeur de l'indicateur OPS_PROT_BIODIV_AREAS est "Oui"
ET

La valeur de l'indicateur ENVIRONMENT_LAND_FLAG est "Rouge" ou "Orange" Dans tous les autres cas, la valeur de cet indicateur est "Non divulgué" ou vide, selon le cas.

Méthode de calcul

Somme des poids des entreprises dans le portefeuille qui ont des activités situées dans des zones sensibles du point de vue de la biodiversité et qui sont impliquées dans des controverses ayant un impact important sur l'environnement (OPS_PROT_BIODIV_CONTROVS) égale Oui.

8. EMISSIONS DANS L'EAU

Lors de la collecte des données relatives aux émissions dans l'eau (tonnes métriques) ou aux émissions dans l'eau pour la mesure WATER_EM_EFF_METRIC_TONS, les informations examinées sont les émissions directes de nitrates, les émissions directes de phosphates, les émissions directes de pesticides et les émissions directes de substances prioritaires qui ont été rejetées dans des masses d'eau. Il convient de noter que les émissions dans l'eau sont différentes des rejets dans l'eau et des eaux usées non traitées. Les valeurs incluses seront uniquement les données sur les émissions dans l'eau telles que déclarées par les entreprises, concernant les polluants ou les effluents réels et non le volume d'eau contaminée ou les mesures de la qualité de l'eau. Si plusieurs polluants dans l'eau sont divulgués, MSCI ESG Research agrégera les valeurs.

Méthode de calcul

Somme des émissions dans l'eau (tonnes métriques) des entreprises du portefeuille (WATER_EM_EFF_METRIC_TONS) pondérée par la valeur de l'investissement dans une entreprise divisée par la dernière valeur d'entreprise disponible de l'entreprise, y compris les liquidités (EVIC_EUR), associée à 1 million

d'euros investis dans le portefeuille.

9. RATIO DE DECHETS DANGEREUX²³

MSCI ESG Research recueille trois principaux points de données d'entrée pour les déchets dangereux et les déchets non recyclés : le total des déchets, les déchets dangereux et les déchets recyclés. Comme pour la consommation d'énergie, les entreprises communiquent généralement les données en valeurs absolues, mais certaines d'entre elles le font dans un format différent qui nécessite des calculs supplémentaires. Exemples de rapports sur les déchets et de collecte de données :

- En pourcentage :
 - Prenons l'exemple d'une entreprise X qui déclare sa consommation totale de déchets en 1 000 tonnes métriques et son taux de déchets non dangereux de 30 %. Le calcul effectué pour obtenir la valeur du total des déchets dangereux sera le suivant :
 - Total des déchets non dangereux : $1\,000 \times 30\% = 300$ tonnes métriques
 - Total des déchets dangereux : $1\,000 - 300 = 700$ tonnes métriques
- En décomposition :
 - Prenons l'exemple d'une entreprise Y qui déclare un total de déchets dangereux de 2 500 kilogrammes et un total de déchets non dangereux de 800 kilogrammes. Les deux sources seront agrégées pour obtenir un total de déchets de 3 300 kilogrammes.
- Différence d'unité de mesure :
 - Considérons que l'entreprise Z déclare ses déchets dangereux totaux en tonnes métriques et ses déchets non dangereux totaux en kilogrammes. Pour calculer le total des déchets, les deux répartitions par source doivent avoir la même unité de mesure afin d'obtenir la valeur totale. Les tonnes métriques seront converties en kilogrammes et vice-versa.

Il a été observé que les entreprises divulguent souvent le total des déchets et la ventilation correspondante des déchets dangereux et non dangereux. À titre de contrôle de qualité, aucun de ces types de déchets, recyclés, dangereux ou autres, ne doit être supérieur au total des déchets. Il convient de noter que nous ne vérifions pas que les catégories de déchets déclarées par les entreprises couvrent toutes les directives pertinentes. Nous recueillons les données telles qu'elles ont été déclarées et n'avons pas d'autres informations sur les types de catégories de déchets saisis et déclarés par les entreprises.

Méthode de calcul

Somme des déchets dangereux (tonnes métriques) des entreprises du portefeuille (HAZARD_WASTE_METRIC_TON) pondérée par la valeur de l'investissement dans une entreprise divisée par la dernière valeur d'entreprise disponible, y compris les liquidités (EVIC_EUR), associée à 1 million d'euros investis dans le portefeuille.

10. UTILISATION DE L'EAU ET RECYCLAGE (FACULTATIF)

Méthode de calcul

Somme des intensités en eau recyclée des entreprises du portefeuille (m3/EUR ventes min) (RECLM_WATER_INTENS_VALUE) pondérée par la valeur de l'investissement du portefeuille dans une entreprise et par la dernière valeur d'entreprise disponible incluant les liquidités (EVIC_EUR) de l'entreprise.

11. VIOLATIONS DES PRINCIPES DU PACTE MONDIAL DE L'ONU OU DES PRINCIPES DIRECTEURS DE L'OCDE POUR LES ENTREPRISES MULTINATIONALES

²³ Radioactive waste is currently only captured where reported as part of hazardous waste disclosures.

MSCI ESG Research fournit deux indicateurs correspondant au PAI 10 : Conformité du travail - Large²⁴ et « Company Summary - Overall Flag », tous deux estimés sur la base de la méthodologie MSCI ESG Controverses et normes internationales. Le facteur "Company Summary - Overall Flag" indique si une entreprise fait l'objet d'une controverse notable liée à ses activités et/ou à ses produits, ainsi que la gravité de l'impact social ou environnemental de la controverse. Il est à noter que le cadre des controverses ESG recoupe entièrement les domaines d'impact négatif couverts par les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. MSCI ESG Research propose également un écran dédié au Pacte mondial des Nations unies (UNGC) pour un sous-ensemble de controverses ESG relatives aux 10 principes de l'UNGC. Cet écran n'est pas inclus ici, car tous les aspects liés aux violations du Pacte mondial des Nations unies sont déjà pris en compte dans les controverses répertoriées par l'OCDE.

Méthode de calcul

La somme du poids des entreprises dans le portefeuille qui ont une violation très grave du Pacte mondial des Nations unies ((OVERALL_FLAG)= Rouge) .

12. ABSENCE DE PROCESSUS ET DE MÉCANISMES DE CONTRÔLE DU RESPECT DES PRINCIPES DIRECTEURS DU PACTE MONDIAL DE L'ONU ET DE L'OCDE À L'INTENTION DES ENTREPRISES MULTINATIONALES

Ce PAI a pour but de recueillir des preuves, ou l'absence de preuves, des mécanismes et des efforts de diligence raisonnable des entreprises pour contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Les principes directeurs de l'OCDE ne comportent pas de liste officielle de signataires, ni de liste exhaustive de tous les paramètres requis pour le contrôle de la conformité aux politiques et l'établissement de rapports. L'UNGC, en revanche, exige de ses membres qu'ils rendent compte chaque année des efforts qu'ils déploient pour assurer le respect de la politique. En règle générale, ce rapport comprend l'assurance de l'entreprise concernant les politiques et lignes directrices internes disponibles, les initiatives visant à aligner les opérations sur les principes de l'UNGC, etc. MSCI ESG Research fournit donc la métrique MECH_UN_GLOBAL_COMPACT en ce qui concerne le statut de signataire de l'UNGC des entreprises, qui se traduit par l'obligation de fournir une mise à jour annuelle sur la mise en œuvre de la politique.

Méthode de calcul

Somme du poids des entreprises dans le portefeuille qui n'ont pas de preuve de l'existence d'un mécanisme de contrôle de la conformité au Pacte mondial des Nations unies (MECH_UN_GLOBAL_COMPACT) est égal à Pas de preuve).

13. ÉCART DE RÉMUNÉRATION NON AJUSTÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

Le SFDR RTS définit l'"écart de rémunération non ajusté" comme la différence entre la rémunération horaire brute moyenne des salariés masculins et celle des salariés féminins, exprimée en pourcentage de la rémunération horaire brute moyenne des salariés masculins. En ce qui concerne la publication des données, on constate toutefois un manque de cohérence dans la méthodologie utilisée pour mesurer et communiquer les informations relatives à l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes sur les différents marchés et dans les différentes entreprises (par exemple, si la mesure s'applique à tous les sites ou seulement à certains sites - par exemple, de nombreuses entreprises ne communiquent que sur la main-d'œuvre britannique puisque cette publication est obligatoire au Royaume-Uni), ajustées ou non ajustées à la fonction, à la période de rémunération (annuelle, mensuelle, horaire).

Les entreprises publient généralement les données sous la forme suivante

- le salaire moyen des hommes et des femmes ;
- le ratio de rémunération entre les hommes et les femmes en décimales, en chiffres ou en pourcentage

24 Les versions précédentes des normes techniques réglementaires (RTS) faisaient référence aux principes de l'OIT pour le PAI 10. La version finale des RTS de la SFDR a élargi la référence au-delà des conventions du travail pour inclure le Pacte mondial des Nations Unies et les lignes directrices de l'OCDE. Nous avons conservé l'indicateur "Politique de diligence raisonnable en matière de travail (OIT)" pour une utilisation transitoire par nos clients, mais veuillez noter que nous pourrions supprimer ce facteur à l'avenir.

- l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes en pourcentage de la rémunération masculine (standard) ou de la rémunération féminine (non standard).

Pour faciliter les comparaisons, nous normalisons les différentes façons dont les entreprises déclarent l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes afin d'utiliser la même fonction (Rémunération masculine - Rémunération féminine) / Rémunération masculine.

Comment interpréter les valeurs de l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes ?

- un pourcentage positif indique qu'en règle générale, ou dans l'ensemble, les femmes ont un salaire ou des primes inférieurs à ceux des hommes
- un pourcentage négatif indique qu'en général, ou dans l'ensemble, les employés de sexe masculin ont un salaire ou des primes inférieurs à ceux des employés de sexe féminin.
- un pourcentage nul ne révèle aucun écart entre le salaire ou les primes des hommes et des femmes (ou il y a égalité de salaire et de primes dans l'ensemble). Cette situation est très improbable, mais elle pourrait exister dans le cas d'un écart de salaire médian (point médian) entre les hommes et les femmes, lorsqu'un grand nombre d'employés sont concentrés dans la même classe de salaire).

Méthode de calcul

Moyenne pondérée du portefeuille du ratio d'écart de rémunération entre hommes et femmes (GENDER_PAY_GAP_RATIO). Les poids du portefeuille sont normalisés lorsque la couverture du ratio d'écart de rémunération entre hommes et femmes est inférieure à 100 %.

14. DIVERSITÉ DES SEXES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MSCI ESG Research fournit le facteur Female Directors Percentage (FEMALE_DIRECTORS_PCT) mappé sur le PAI 13, qui représente le pourcentage de membres du conseil d'administration qui sont des femmes, calculé sur la base des données déclarées par les entreprises. Pour les entreprises ayant un conseil d'administration à deux niveaux, le calcul est basé sur les membres du conseil de surveillance uniquement.

Note : selon la mise à jour de la SFDR du 2 février 2021, ce facteur remplace le facteur retiré Diversité des genres au sein du conseil (FM_BOARD_RATIO), qui représentait le rapport entre le nombre de femmes et le nombre d'hommes au sein du conseil. Les données d'entrée utilisées pour ce facteur retiré sont les mêmes que celles utilisées pour le facteur "Pourcentage d'administrateurs féminins".

Méthode de calcul

Moyenne pondérée du portefeuille du pourcentage d'administratrices (FEMALE_DIRECTORS_PCT). Les pondérations du portefeuille sont normalisées lorsque la couverture de la diversité des genres au sein du conseil d'administration est inférieure à 100 %.

15. L'EXPOSITION À DES ARMES CONTROVERSÉES

MSCI ESG Research fournit le facteur Exposition aux armes controversées, c'est-à-dire les mines terrestres, les mines antipersonnel, les armes à sous-munitions, les armes chimiques et les armes biologiques (CONTRO_WEAP_CBLMBW_ANYTIE) en tant que valeur calculée sur la base des données déclarées par les entreprises. Remarque : le lien avec l'industrie comprend la propriété, la fabrication ou l'investissement. Les mines terrestres n'incluent pas les produits de sécurité connexes.

Méthode de calcul

Somme des poids des entreprises dans le portefeuille qui ont une exposition aux armes controversées (mines terrestres, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques) ((CONTRO_WEAP_CBLMBW_ANYTIE) égal à Oui).

16. RATIO EXCESSIF DE RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS (FACULTATIF)

Méthode de calcul

Moyenne pondérée du portefeuille des entreprises ayant un ratio de rémunération CEO-to-employee

(CEO_EMP_PAY_RATIO_RECENT). Les pondérations du portefeuille sont normalisées lorsque la couverture du ratio PDG/employés est inférieure à 100 %.

17. INTENSITÉ DES GAZ À EFFET DE SERRE (SOVERAINS ET SUPRANATIONAUX)

MSCI ESG Research fournit le facteur intensité GES pays (CTRY_GHG_INTEN_GDP_EUR) mappé sur le PAI 15, sur la base de données déclarées. Les facteurs sous-jacents sont les suivants :

- Émissions de GES (tonnes d'équivalent CO2) (CARBON_GOVERNMENT_GHG) : Émissions totales de GES dans un pays, représentées en termes de tonnes d'équivalent CO2. Six gaz à effet de serre, considérés dans le cadre du protocole de Kyoto, sont pris en compte pour ce point de données : le dioxyde de carbone, le méthane, l'oxyde nitreux, les hydrofluorocarbures, les perfluorocarbures et l'hexafluorure de soufre. (Source : EDGAR).
- PIB nominal (USD) (CARBON_GOVERNMENT_GDP_NOMINAL_USD) : Ce point de données représente le PIB nominal d'un pays en USD. (Source : World Development Indicators (WDI), Central Intelligence Agency (CIA)).
- Le taux de change utilisé pour convertir le PIB nominal de l'USD en EUR est tiré directement de la Banque mondiale - moyenne annuelle du taux EUR USD (données mensuelles).

18. VIOLATIONS SOCIALES (SOVERAINS ET SUPRANATIONAUX)

Ce PAI fait référence aux "pays investis soumis à des violations sociales... telles que mentionnées dans les traités et conventions internationaux, les principes des Nations Unies et, le cas échéant, la législation nationale". Sur la base de notre examen de l'interprétation de la métrique par les acteurs des marchés financiers, et afin d'éviter tout parti pris politique, MSCI ESG Research utilise la liste des sanctions de l'UE (GOVERNMENT_EU_SANCTIONS) comme référence aux États souverains impliqués dans des violations sociales. Veuillez noter que la liste des sanctions de l'UE comprend des entités souveraines figurant sur la liste unilatérale des sanctions de l'ONU. Bien que nous collections et examinons les données en interne, nous ne publions pas actuellement d'informations détaillées sur les raisons de l'introduction de sanctions spécifiques de l'UE. Ces raisons peuvent inclure (i) des sanctions strictement liées à des violations des droits de l'homme, à un conflit social ou politique en cours, et (ii) des sanctions liées au terrorisme, à la prolifération nucléaire, à une menace pour la souveraineté ou à une fraude gouvernementale, qui impliquent toutes des violations sociales. Pour les cas spécifiques, il est recommandé de se référer aux actes juridiques de l'UE détaillant les raisons de l'introduction de sanctions.

3. RAPPORT TYPE PAI

Indicateurs PAI	Sur la base des données communiquées par l'entreprise	Fonds	Couverture
Scope 1 GES	Scope 1 émissions GES (tonnes)	1021718,64	92%
Scope 2 GES	Scope 2 émissions GES (tonnes)	116068,35	92%
Scope 3 GES	À partir du 1er Janvier 2023, Scope 3 émissions GES (tonnes)	7162954,42	92%
Total GES	Total émissions GES (tonnes)	8266897,32	92%
Empreinte carbone	Empreinte carbone (t/1 million d'euros investis)	663,22	92%
Niveau d'intensité GES	Intensité GES entreprises (t/million d'euros de chiffre d'affaires)	1128,38	96%
Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part des investissements dans les entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	17%	96%
Part de la consommation/production d'énergie non-renouvelable	Part de la consommation/production d'énergie non renouvelable des entreprises, provenant de sources d'énergie non renouvelables par comparaison aux sources d'énergies renouvelables, exprimée en pourcentage	73%	78%

Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - Total	0,76	81%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur A	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur A (Agriculture, sylviculture et pêche)	0,00	81%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur B	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur B (Mines et carrières)	1,71	81%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur C	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur C (Fabrication)	0,38	81%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur D	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur D (Fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné)	4,67	81%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur E	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur E (approvisionnement en eau, assainissement, gestion des déchets et activités d'assainissement)	0,72	81%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur F	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur F (Construction)	0,13	81%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur G	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur G (Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles)	0,05	81%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur H	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur H (Transport et stockage)	3,74	81%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur L	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur L (Activités immobilières)	0,94	81%
Biodiversité	Part des investissements réalisés dans des entreprises dont les sites/opérations sont situés dans des endroits sensibles du point de vue de la biodiversité et dont les activités impactent négativement ces zones	0%	93%
Emissions liées à l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par les entreprises par million d'EUR investi, exprimé en moyenne pondérée	53,68	1%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises par million d'EUR investi, exprimé en moyenne pondérée	45,72	33%
Usage d'eau et recyclage	Quantité moyenne d'eau consommée et récupérée par les entreprises (en mètres cubes) par million d'euros de revenus	0,00	0%
Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) pour les entreprises multinationales	Part des investissements dans des entreprises qui ont été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	4%	94%

Absence de processus et de contrôle de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part des investissements dans les entreprises ne disposant pas de politiques pour contrôler le respect des principes de Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, ou de mécanismes de traitement des plaintes en cas de violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	36%	93%
Ecart de rémunération non ajusté entre les sexes	Ecart salarial moyen non ajusté entre les sexes dans les entreprises	0,13	20%
Diversité des sexes au sein du conseil d'administration	Rapport moyen entre le nombre de femmes et d'hommes membres du conseil d'administration dans les entreprises	35%	93%
Exposition à des armes controversées	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	0%	93%
Taux de rémunération excessif des PDG	Ratio moyen, au sein des entreprises bénéficiaires, entre la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des salariés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée).	265,92	57%
Intensité des gaz à effet de serre (souverains et supranationaux)	Intensité de GES des pays d'investissement (Tonnes d'émissions de CO2e par million d'euros de PIB du pays)	336,87	81%
Violations de normes sociales (souverain)	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national.	1,50	81%

DISCLAIMER

Ce document ne peut être reproduit, en tout ou partie, sans autorisation de la société de gestion. Il ne constitue ni une offre de souscription ni un conseil en investissement. Les informations figurant dans le présent document peuvent être partielles. Veuillez vous référer au KID/prospectus avant de prendre toute décision finale d'investissement. L'accès aux Fonds peut faire l'objet de restriction à l'égard de certaines personnes ou de certains pays. Ils ne peuvent notamment être offerts ou vendus, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une « U.S. person » selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S » et/ou FATCA. Les Fonds présentent un risque de perte en capital. Les risques, les frais courants et les autres frais sont décrits dans les KIDs (Documents d'Informations Clé). Les prospectus, KIDs, et rapports annuels des Fonds sont disponibles sur le site www.carmignac.fr et sur simple demande auprès de la Société de Gestion. Les DICI doivent être remis au souscripteur préalablement à la souscription. La société de gestion peut décider à tout moment de cesser la commercialisation dans votre pays. Les investisseurs peuvent avoir accès à un résumé de leurs droits en français sur le lien suivant à la section 6 intitulée "Résumé des droits des investisseurs" : https://www.carmignac.fr/fr_FR/article-page/informations-reglementaires-3862. La référence à un classement ou à un prix ne préjuge pas des classements ou des prix futurs de ces OPC ou de la société de gestion.

CARMIGNAC GESTION 24, place Vendôme - F - 75001 Paris Tél : (+33) 01 42 86 53 35 Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF. SA au capital de 15,000,000 € - RCS Paris B 349 501 676 **CARMIGNAC GESTION Luxembourg** City Link - 7, rue de la Chapelle - L-1325 Luxembourg Tel : (+352) 46 70 60 1 - Filiale de Carmignac Gestion. Société de gestion de fonds d'investissement agréée par la CSSF. SA au capital de 23 000 000 € - RC Luxembourg B67549



CARMIGNAC GESTION

24 place Vendôme, 75001 Paris, France

Tél. : (+33) 01 42 86 53 35

Société de gestion d'investissement
approuvée par l'AMF. Société
anonyme au capital social de 15

000 000 €

RCS Paris B 349 501 676.

www.carmignac.com